U d'/ of Ottawa
39003002825577

AVR 2 9 1970

AUG 29 1970

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/mmorialgna00caen

MÉMORIAL GÉNÉALOGIQUE

DES

MALHERBE

SEIG^RS DU BOUILLON, JUVIGNY...

1486-1771

TIRÉ A CINQUANTE EXEMPLAIRES

Numérotés a la Presse

N° 32

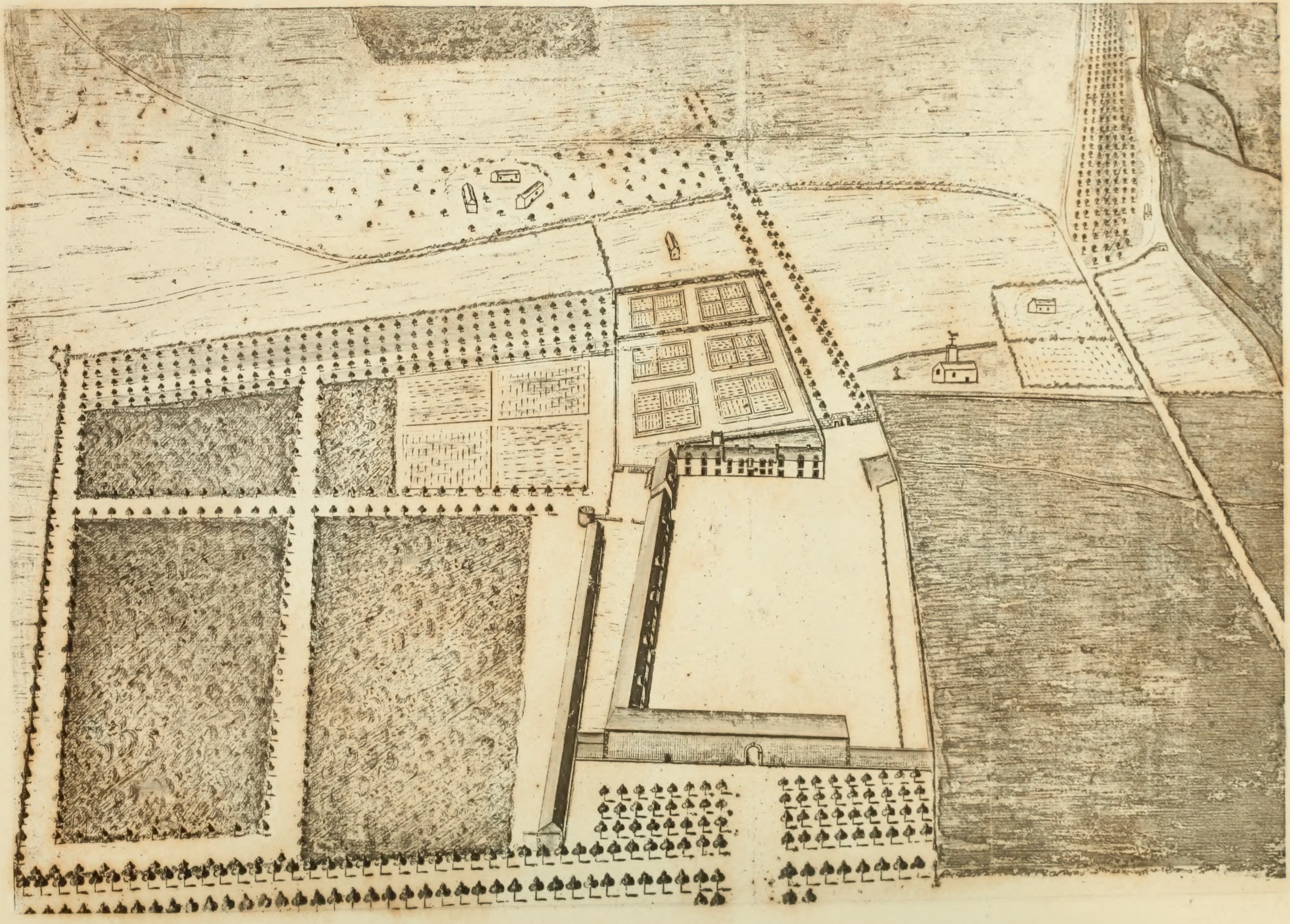

MÉMORIAL GÉNÉALOGIQUE

DES

MALHERBE

SEIG^RS DU BOUILLON, JUVIGNY...

1486-1771

Malherbe est un nom que les Cieux
Reconnaissent tant, que les Anges
Viendroient plustost le publier
Que de souffrir qu'on le pust oublier.

CAEN

IMPRIMERIE CHARLES VALIN

7 ET 9, RUE AU CANU, 7 ET 9

—

1901

CS
599
.M34M4
1901

Description du Manuscrit

Le Manuscrit dont nous avons extrait le Mémorial généalogique de la famille des Malherbe de Saint-Agnan, de la branche des seigneurs du Bouillon et de Juvigny, est un grand volume in-folio *en parchemin à tranche rouge. Il est recouvert d'une forte peau de chamois d'un jaune verdâtre, qui en protège une autre de veau brun. D'après une note qui se lit sur le premier feuillet du volume, il aurait été* « recouvert de neuf » *l'an 1620. Il mesure en hauteur 0m37 sur 0m30 de largeur. Nous avons déjà eu l'occasion de citer ce Manuscrit lors du travail sur la restitution de la* Maison Malherbe *à Caen, que nous avons fait imprimer en 1891. Les documents que ce manuscrit renferme sont certainement curieux : ce sont les copies authentiques des pièces et des preuves généalogiques que cette famille s'est vue dans l'obligation de produire à plusieurs époques différentes.*

En voici la nomenclature :

1° Un extrait des registres du greffe de Monsr le Bailly de Caen — Procès-verbal au sujet des armes des Malherbe

peintes en l'abbaye de Saint-Étienne de Caën. — Jeudi 13 juin 1619.

Signé : VAUQUELIN. CRIQUET. HALLOT.

2° Certificat accompagnant le dessin des armes en ladite abbaye par Josué Gondouin.

Signé : GONDOUIN.

Autre dessin à la plume des armes de Malherbe.

3° Certificat d'ancienne noblesse délivré au poëte Malherbe par Mons^r^ le Bailly de Caën. — 20 janvier 1620.

4° Généalogie de Malherbe baillée à la Cour des Aydes — Collation faite sur l'original à la requête de François de Malherbe, s^r^ du Bouillon, conseiller du Roy et Trésorier général de France au Bureau des Finances de la Généralité de Caen. — 21 juillet 1643.

5° Deux extraits en latin d'un ancien manuscrit Vincenti Historialæ, *lib. 24, cap. 45 — lib. 24, cap. 46. — Circa anno 877.*

6° Arrêt de Mess^rs^ les Maîtres des Requêtes au bénéfice desdits Malherbe, donné le 19 septembre 1645. — Extrait des Registres aux Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi.

7° Généalogie baillée à la Cour des Aides en 1519.

8° Généalogie d'Escorchebeuf.

9° Premier inventaire des lettres et écritures baillées à la Cour des Aides en 1519. — De 1200 à 1518.

10° Second inventaire produit. — De 1382 à 1405.

11° Troisième inventaire produit. — De 1405 à 1519.

Ces trois dernières pièces produites par Jacques Malherbe, Conseiller à la Cour des Aides. — 29 juin 1519.

*Au verso du dernier feuillet du troisième inventaire, se trouve collé l'*Ex libris, *gravé sur cuivre, du poète Malherbe.*

12° Mémoire produit à la Cour des Aides par Jacques Malherbe en 1519.

13° Copie de l'arrêt de la Cour des Aides du 3 décembre de l'année 1519.

14° Le Mémorial généalogique, *objet de cette publication : il a été rédigé par les différents membres de la famille de Malherbe, de la branche des seigrs du Bouillon et de Juvigny,* depuis le mercredi 26 avril 1486 jusques au 5 février de l'année 1771.

C'est à une circonstance tout à fait fortuite que nous devons d'avoir entrepris la publication de ce Mémorial généalogique *de la famille de Malherbe de la branche des seigrs du Bouillon et de Juvigny.*

Le 25 janvier 1900, à la suite de travaux de terrassement entrepris au nord des dépendances de l'ancien manoir de Juvigny, on faisait la découverte, à 10 mètres environ des bâtiments et à 250 mètres de l'église paroissiale, d'une pierre tombale en marbre blanc brisée en trois morceaux, mais assez bien conservée. Sur cette pierre tombale se trouvaient épars les débris d'une plaque de marbre noir ; comme la plupart de ces fragments de marbre, au nombre

d'une trentaine, portaient, gravés sur l'une des faces, des caractères provenant évidemment d'une inscription, *nous nous sommes employé à les remettre dans leurs places respectives, de telle sorte que nous avons pu en reconstituer le texte.*

Cette inscription, comme on le voit, a trait à la reconstruction de l'église paroissiale de Juvigny, reconstruction qui eut lieu à la fin du siècle dernier, et cette plaque de marbre noir, figurait dans le cadre en marbre blanc qui se trouve encore aujourd'hui encastré dans la muraille du chœur du côté de l'Évangile. Cette plaque de marbre avait été, paraît-il, mise en morceaux en 1793, lors de la première Révolution.

Quant à la pierre tombale en marbre blanc, quoique brisée en trois endroits, ainsi que nous l'avons dit plus haut, elle est presque intacte. Des armoiries accouplées, surmontées d'une couronne de marquis, ornent la partie supérieure de l'Épitaphe. Le premier écu porte : d'Hermine à six roses [de gueules,] *qui sont les armes des Malherbe. — Le second écu porte* : de sinople, au chevron d'argent, un épervier [d'or] en pointe, au chef cousu [de gueules,] chargé d'un croissant d'argent, *qui sont les armes des Le Prevost de Reviers. Nous l'avons d'ailleurs fidèlement reproduite avec l'inscription qui s'y trouve gravée :*

Effectivement, le corps de Dame Henriette Le Prevost de Reviers, veuve de Jean-Baptiste de Malherbe, repose dans le chœur de l'église de Juvigny, du côté de l'Évangile : on voit encore l'emplacement que devait occuper la pierre tombale que nous venons de décrire. Cette pierre tombale fut, paraît-il,

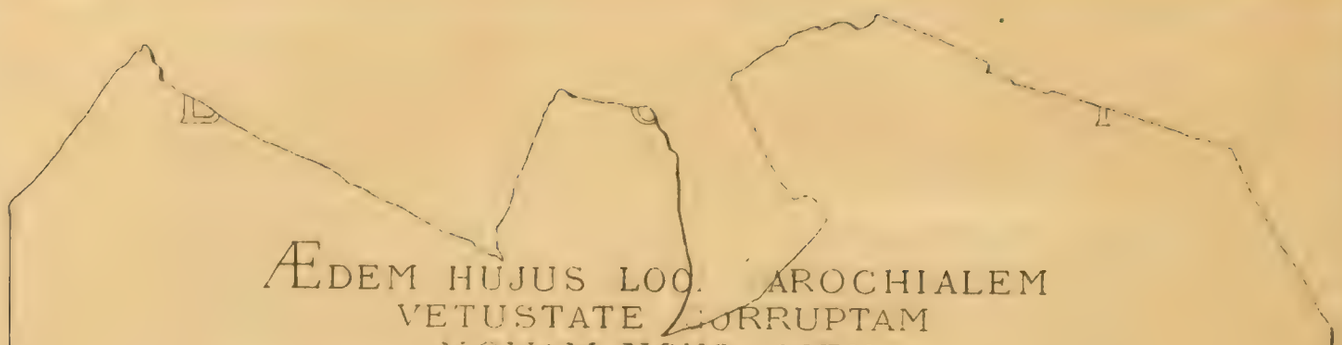

ÆDEM HUJUS LOC. PAROCHIALEM
VETUSTATE CORRUPTAM
NOVAM NOVO SITU
MAJORE AMBITU CULTU DECENTIORE,
A SOLO DE SUO,
ADDITA ETIAM FUNDI SUI PARTE, REFECERUNT
AUG. FR. DE MALHERBE
EQUES ET MARCHIO DE MALHERBE JUVIGNY.
DOM. ET PATRONUS DE JUVIGNY,
S.T VAST. PREAUX, RIEU, TESSEL, &c.
ET D. ÑA. ANAST. MAGD. THER. DE SABINE
MARCHIONISSA DE MALHERBE UXOR EJUS:
UTERQUE NOBILITATE, PIETATE, MUNIFICENCIÂ,
ET OMNI CHRISTIANÆ MENTIS ORNAMENTO CONSIMILES,
PIIS PASTORIS VIGILANTISSIMI ASPIRANDO VOTIS,
HUJUS TEMPLI STRUCTURAM IPSI PER SE
DELINEANDAM, PROMOVENDAM STATUENDAMQ; SUSCEPERUNT.

DEBITAM PRO MERCEDE PRECATIONUM NOSTRARUM PARTEM
ACCIPIANT, QUI PRECATIONIBUS NOSTRIS
LOCUM EXTRUXERE.
DEO CONSECRATA EST DIE JUL. II.MÂ

AN: D.NI 1772.

CY GÎT

LE CORPS DE NOBLE DAME MARIE
FRANÇOISE HENRIETTE LE PRÉVOST
VEUVE DE MESSIRE JEAN BAPTISTE
DE MALHERBE CHEVALIER SEIGNEUR
PATRON & MARQUIS DE MALHERBE
JUVIGNY S.T VAAST & PREAUX
SEIGNEUR DU BOUILLON ET DE LEBISE
DECEDEE LE 15 SEPTEMBRE 1743.

ELLE N'A VECU QUE SOIXANTE ANS
ASSES POUR LE CIEL
TROP PEU POUR SES AMIS,
LES PAUVRES ET SA FAMILLE.

PRIEZ DIEU POUR LE REPOS
DE SON AME.

CE TOMBEAU A ETE TRANSFERÉ
DE L'ANCIENNE EGLISE DANS LA
NOUVELLE L'AN 1772

déplacée en 1793 et jetée dans le cimetière, ainsi que les débris de marbre noir dont il est parlé ci-dessus. Des serviteurs fidèles l'auront transportée en lieu sûr pour la soustraire aux profanations, et ils auront mis au-dessus, les débris de la plaque de marbre qu'ils avaient pu recueillir. Ce qu'il y a de singulier, c'est que M. de Caumont, renseigné sans doute par le secrétaire de la Société des Antiquaires, qui était alors M. l'abbé Le Petit, curé de Tilly-sur-Seulles, dont l'un des prédécesseurs avait présidé à l'inhumation de la Marquise de Malherbe, cite dans sa Statistique monumentale du Calvados ce passage de l'Épitaphe :

« Elle n'a vécu que soixante ans, assez pour le Ciel,
« trop peu pour ses amis, les pauvres et sa famille. »

Voici d'ailleurs l'Extrait des registres de la paroisse de Juvigny, qui nous donne les noms des membres du clergé qui assistèrent à cette cérémonie dans l'ancienne église de Juvigny :

« Le 16 septembre 1743, le corps de Noble Dame
« Charlotte-Henriette (1) *Le Prevost, Marquise de Malherbe,*
« douairière, décédée du jour d'hier après avoir reçu les
« Sacrements de la Sainte Église, a été inhumée dans le chœur
« de l'église de Juvigny, près du sanctuaire et du côté de
« l'Évangile, par Mons^r Guillaume-Olivier-Léonor Tison,
« curé de Tilly, en la présence de Mons^r Jacob-Michel
« de Gaalon, curé de Bretteville-sur-Bordel, de Mons^r l'abbé

---

(1) Les prénoms mentionnés dans l'acte de décès et ceux gravés sur la pierre Tombale ne sont pas absolument les mêmes. — Dans l'acte il y a *Charlotte Henriette* tandis que sur la pierre Tombale il y a *Marie Françoise Henriette*.

« *de Parfouru, curé de Villy, de Messrs les Curés de Saint-*
« *Vaast, Tessel, Préaux et nous, curé du dit lieu de Juvigny.*

Signé : G.-O.-L. TISON.
de ROUSSEL.
de GAALON.
ALLAIRE.
LE MARCHAND.
de BEAUVAIS.
TIRARD.
MENARD.

Après toutes ces recherches, nous n'avons pas cru devoir arrêter là nos investigations, et nous avons parcouru le manuscrit dont il est parlé plus haut, afin de savoir ce qui avait été consigné dans le Mémorial généalogique *concernant Jean-Baptiste de Malherbe et son épouse Marie-Françoise-Henriette Le Prevost de Reviers. Nous avons trouvé effectivement cette mention : Jean Baptiste de Malherbe* « *fils unique et seul héritier de la famille des Malherbe de* « *St Agnan a esté pourveu de la charge d'Escuyer du Roy* « *servant par quartier, sur la démission de Monsr de Mathan.* « . . . . . » *Puis suit le récit de toutes les campagnes où il se distingua. Le 16 janvier 1704 on lit :* « *Ayant trouvé un* « *party qui luy pouvoit convenir selon son cœur et inclination* « *avec Mademoiselle de Reviers, héritière en partie de père* « *et de mère, le dit mariage s'est ensuivi. . . . .* »

On voit, par le passage suivant du Traité de mariage, les noms des parents et amis qui assistèrent à la cérémonie du mariage. La bénédiction nuptiale fut donnée dans la chapelle

des Ursulines par Monsr le Curé de St-Jean, paroisse de la demoiselle future épouse.

« *19 janvier 1701. — Traité de mariage entre Messire* « *Jean-Baptiste de Malherbe, chevalier, seigr patron et* « *châtelain de St-Vaast, Juvigny et autres terres, Enseigne* « *des gens d'armes du Roy, fils de Mre François de* « *Malherbe, chevr seigr patron et châtelain de St-Vaast,* « *Juvigny et autres terres, et de feu noble Dame Charlotte* « *Bigot, ses père et mère, et demoiselle Marie-Françoise-* « *Henriette Le Prevost de Reviers, fille et héritière de feu* « *Messire Louis Le Prevost, chevr seigr de Reviers. . . .* « *et de noble Dame Suzanne-Laurence Castel de Saint-* « *Pierre, veuve dudit seigr de Reviers.*

« *Présents Messires :*

« *Claude François de Marguerie, seigr de Vassy, Reviers* « *et autres terres.* [*Il avait épousé Louise Le Prevost.*]

« *Isaac François de Faouq, chevr seigr de Jucoville,* « *Grandcamp.* » [*Il avait épousé Valentine-Thérèse Le Prevost.*]

« *Damoiselle Marie Malherbe.* »

« *Messire Bigot, chevr seigr de Graveron, conseiller* « *du Roy en son Parlement de Normandie.* »

« *Messire Paviot, seigr de Massegros, conseiller et* « *procureur général en la Chambre des Comptes de* « *Normandie.* »

« *Messire Nicolas Foucault, chevr, marquis de Magny,* « *Conseiller du Roy en ses conseils, Maître des Requêtes* « *ordinaires de son hôtel, Intendant de Police et Finances* « *de la Généralité de Caën.* »

« *Messire Louis Antoine Le Prevost, chevalier, seigr de* « *Coupesarte.* »

« *Messire Pierre de Mathan, chevr seigr de Long-* « *villers.* »

Enfin, quelques pages plus loin, on trouve inscrit sur les feuilles de parchemin du Mémorial de famille où nous avons emprunté les passages cités plus haut :

« *Jean-Baptiste de Malherbe, fils de François, est* « *mort le 15 février 1732, âgé de cinquante-cinq ans et cinq* « *semaines, et a été enterré à Saint-Pierre de Caen, dans* « *la chapelle de St-Quentin, sépulture de la famille. — Son* « *épitaphe est gravée sur un marbre noir attaché contre* « *le mur de la dite chapelle.* »

Après la mort de son mari, la marquise de Malherbe douairière se retira dans le manoir de Juvigny, où elle habita jusqu'en 1743, époque de sa mort. Son fils, Augustin-François de Malherbe, qui devait être le dernier à écrire sur ce Mémorial de famille, se borne à faire cette mention lors du décès de sa mère :

« *Marie-Françoise-Henriette Le Prevost de Reviers,* « *décédée à Juvigny le 15 septembre 1743, âgée d'environ* « *60 ans, enterrée dans ladite paroisse avec une épitaphe* « *sur sa tombe.* »

Évidemment, l'émotion, au moment de cette séparation, l'avait empêché de donner plus de détails.

Ce Mémorial généalogique offre parfois des renseignements intéressants sur les alliances d'un grand nombre de familles normandes ; aussi, après avoir surmonté toutes les difficultés de lecture de ces différentes sortes d'écritures

Elevation du coté du jardin du manoir de Juvigny

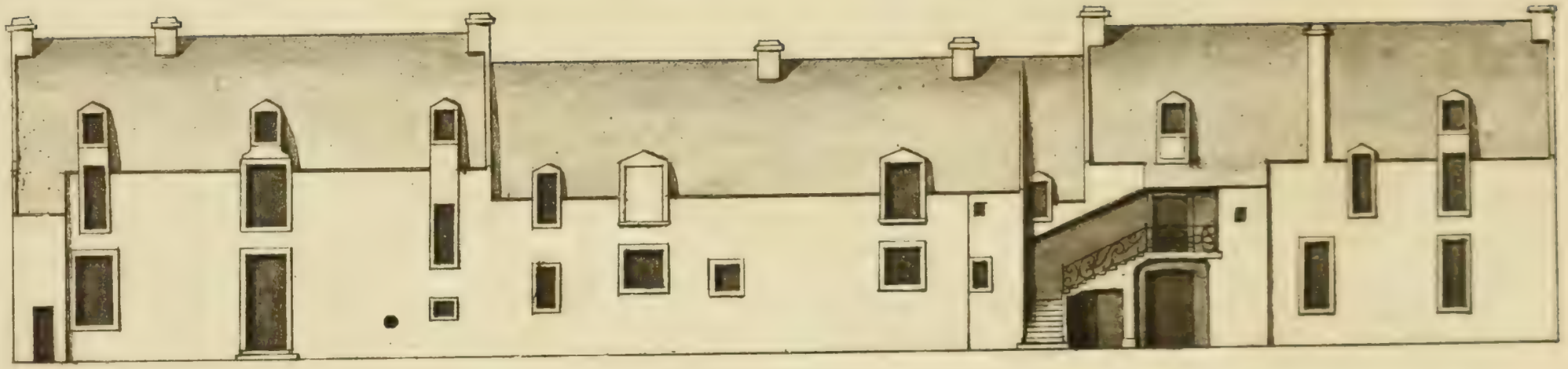

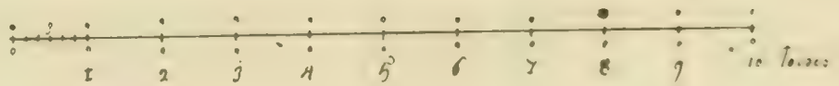

et d'orthographes, la pensée nous est venue, au cours de nos recherches, de publier cette partie du vieux manuscrit des Malherbe. Nous aurons ainsi donné un dernier souvenir à ces disparus, dont quelques-uns reposent dans la chapelle Saint-Michel de l'ancienne église Saint-Sauveur du Marché et dans la chapelle Saint-Quentin de l'église Saint-Pierre de Caen, en remettant en lumière cet état civil, tenu si consciencieusement depuis le XV^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle par les générations successives de cette branche de la famille de Malherbe: certains de ses membres jouèrent, comme on sait, un rôle important dans le gouvernement de Normandie.

Pour faciliter la compréhension de ce Mémorial généalogique, qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer, embrasse près de trois siècles, nous nous sommes aidés d'un travail écrit de la main du marquis de Malherbe, le dernier de la branche des Malherbe du Bouillon, seig^rs^ de Juvigny, et nous avons dressé un Tableau généalogique auquel on pourra recourir; ce qui permettra de saisir d'un seul coup d'œil tous les degrés de parenté qu'il pouvait y avoir entre les diverses branches de cette famille, principalement entre la branche des seigneurs du Bouillon et celle des seigneurs d'Arry, dont était François de Malherbe, le poète.

On sait, d'ailleurs, les relations de parenté qui existaient entre les deux branches de cette famille, et notamment entre le poète Malherbe et le seigneur du Bouillon, par la correspondance qu'ils ne cessèrent d'échanger. Les lettres du poète Malherbe, d'ailleurs, adressées à M^r^ de Bouillon,

en font foi; et, lors de la mort de Judith Le Valois, femme de François de Malherbe, le premier soin du poète Malherbe fut d'adresser à son cousin, en cette triste circonstance, ce qu'on appelait alors un Tombeau, lequel, après avoir été gravé sur une table de marbre, fut placé dans la chapelle Saint-Michel de l'ancienne église Saint-Sauveur, où reposait le corps de la défunte.

Quant à certains doutes émis sur l'authenticité de la noblesse de quelques membres de cette famille, il n'y a pas lieu d'en tenir compte, lorsqu'on a le témoignage d'un contemporain de l'importance et de l'honnêteté du Docteur Jacques de Cahaignes, qui affirme sans ambages, dans ses Éloges, que les Malherbe de Caen sont de vieille souche. « Les Malherbe de Caen, dit-il, descendent des Malherbe « de S^t^-Aignan, qui, depuis plusieurs siècles, se sont « illustrés en France et à l'étranger (1). » *Et cette affirmation, c'est François de Malherbe, Conseiller au Siège présidial de Caen, le père du Poète, qui en est l'objet.*

Nous sommes d'ailleurs de l'avis de M^r^ l'abbé Bourrienne, le savant si apprécié, dont la science égale la force de raisonnement : dans son remarquable ouvrage sur Malherbe [Points obscurs et nouveaux de sa vie normande], il émet une opinion que nous partageons pleinement.

---

(1) « Malerbei Cadomenses genus suum a Malerbeis *Sancti Ananii*, qui multis « abhinc seculis domi et foris claruere deducunt. »

[J. de Cahaignes, Éloge 94.]

Si François de Malherbe et ses frères ne furent pas nommés en 1519 par Jacques de Malherbe, s^r du Bouillon, dans la généalogie qu'il présenta à la Cour des Aides de Normandie, c'est qu'ils n'étaient sans doute pas encore nés lors de l'action intentée en première instance ; quant à Pierre, Jehan et Anne de Malherbe, leurs aînés, s'ils ne figurent point dans les généalogies des Malherbe rédigées dans le siècle suivant, c'est évidemment qu'ils avaient disparu de ce monde dans leur prime jeunesse. Jacques de Cahaignes, dans l'article qu'il consacre à Jacques de Malherbe dans ses Éloges, n'est pas moins explicite que pour François de Malherbe, et il affirme de même que Jacques de Malherbe est « issu de l'ancienne lignée des « Malherbe dont les ancêtres se distinguèrent dans les « armes et dans la robe » (1). *D'ailleurs, entre le Docteur Jacques de Cahaignes et* le sottisier *de Chamillart, nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir d'hésitation.*

Le Laboureur, dans ses Tombeaux des personnes illustres, affirme qu'ils sont « les marques les plus asseurées « de l'antiquité comme de la noblesse et de la vertu des « familles ». *Nous n'avons pas la prétention d'établir de comparaison entre les personnages qui sont l'objet des Éloges du célèbre historien et ceux auxquels sont dédiés les modestes Tombeaux que nous avons cru devoir mettre*

---

(1) « Hic ex vetere Malerbeorum [quorum majores armorum et togæ honoribus « præluxerunt] stirpe deductus. . . . »

J. DE CAHAIGNES, Éloge 63.]

sous les yeux du Lecteur en les faisant imprimer à la suite du Mémorial généalogique ; nous n'avons eu qu'un désir : rendre un dernier hommage à ces Normands d'autrefois.

Comte A. DE BLANGY,

Membre de la Société des Antiquaires,
et de la Société de l'Histoire de Normandie.

HENRIETTE LE PREVOST DE REVIERS
MARQUISE DE MALHERBE

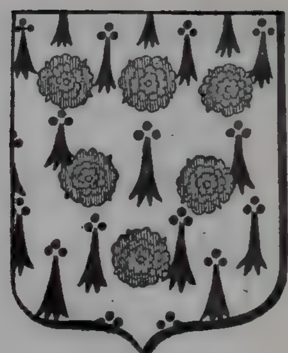

GÉNÉALOGIE DE

Jean de MALHERBE Ier
seigr de St-Agnan-le-Malherbe en 1247. — fut à la bataille de Bouvines en 1214, et accompagna St Louis dans son voyage d'outre-mer en 1248.

Raoul de MALHERBE
seigr de St-Agnan-le-Malherbe, est cité dans deux chartes — 1250-1273.

Marie de MALHERBE
= Jean du DESERT
escuyer, en 1247.

Jean de MALHERBE II
cité pareillement dans deux chartes, 1292-1299, et qualifié de seigr de St-Agnan-le-Malherbe.

Agnès de MALHERBE
= Thomas du VOELLEY

Jean de MALHERBE III
seigr de St-Agnan-le-Malherbe, Landes, Banneville et de Savenay, dans laquelle paroisse est le fief du Bouillon.
= Jeanne BACON, 1327-1358.

Jean de MALHERBE IV
seigr de St-Agnan-le-Malherbe
= Guillemette d'ESCORCHEBEUF
7 décembre 1365. — Partage entre ses quatre frères en 1380. Devenue veuve, Guillemette d'Escorchebeuf se remaria à Colin de Missy.

Guillaume de MALHERBE
sr du Bouillon
= Richette d'ESCORCHEBEUF
7 avril 1396. — Il acquit en 1382, de Pierre de Malherbe, son frère puiné, le fief du Bouillon

Pierre de MALHERBE
panetier du Roi en 1406 lequel acquit, le 10 juillet 1381, le fief du Bouillon.

Colin de MALHERBE
dont postérité

Guillaume de MALHERBE
sr de St Agnan le-Malherbe
= Jeanne de MISSY
le 17 avril 1396; mort sans postérité au voyage de Jérusalem. — Sa veuve remariée à Collard de Criquebeuf. — Partages le 8 avril 1410.

Alix de MALHERBE
= Jean de LA HAYE
sr de Fenguerolles, baron de Coulonces, en 1382.

Guillemette de MALHERBE
= Pierre AUPOIS
escr, sr Des Pins et de Croisilles.

Guillaume
prêtre, curé de Hamars, fait des partages avec ses frères le 21 janvier 1410.

Pierre de MALHERBE
= Gravette de MISSY
en 14[illegible]. — Il était commandant de 40 hommes pour la garde du château de Caen.

Jean de MALHERBE
sr du [illegible]
= Jeanne du BOIS
17 [illegible] 14[illegible]

Catherine de MALHERBE
= Henri de MIHARENC

Jeanne de MALHERBE
= Enguerrand de la RIVIERE

Tassine de MALHERBE
= Jean de NOCEY,
sr de Boucey.

Jeannette de MALHERBE
= Guillaume de VIVIER,
sr de Grimilly.

Jean de MALHERBE
sr du [illegible]
= Tiphane [illegible]
Partages [illegible]

Guillaume de MALHERBE
sr du Bouillon
= Robinette de GRIEU
1484, le 13 décembre.

Jeanne de MALHERBE
= Thomas [illegible]
sr de [illegible]

Jean de MALHERBE
né en 1486,
mort à un an.

Jacques de MALHERBE
= Charlotte HENRY
en 1514; — lieutt général du Vicomte d'Orbec; a un arrêt de maintenue en 1519.

Pierre
mort à 2 ans.

Richard
archer de la garde du Roi
= DAJON DE BENNEVILLE

Gabriel
prêtre, curé de Bény.

Isabeau
née en 1494, morte jeune.

Claude
religieux de Lierre.

Gabriel
religieux de Bernay.

Catherine
= de HOULLEY,
sr du Mesnil-Regnard.

Jeanne,
morte jeune.

Isabeau
= Henry THIOULT
sr de Ruequeville.

Jeanne,
morte jeune.

Agathe
= Claude de POMOLAIN
en 15[illegible]

Marie

Madeleine de MALHERBE — Marguerite de MALHERBE — Jeanne — Jacques — Paoul — Madeleine de MALHERBE — Jehanne — Gabriel de MALHERBE — Catherine de MALHERBE — Foy de MALHERBE — Loys de MALHERBE,

…OGIE DE MALHERBE

… DE MALHERBE
… DU DÉSERT
… en 1247.

…LHERBE
… VOELLEY

… MALHERBE

COLIN DE MALHERBE
dont postérité.

JEAN DE MALHERBE
sr du Bouillon
— JEANNE DU BOIS
17 mai 1421

ENGUERRAND
ou GUERROT
DE MALHERBE,
mort sans postérité

JEANNE DE MALHERBE
= JEAN DE MALHERBE
seigr d'Amayé-sur-Seulles — des Malherbe aux Lions, tandis que Jeanne de Malherbe était des Malherbe aux Roses, à cause de la différence de leurs armoiries.

JEAN DE MALHERBE
sr du Bouillon
= TIPHANE HERAULT, 1452.
Partages en 1453.

JEAN
DE MALHERBE
sr d'Arry
= CATHERINE
LE VERRIER; —
inhumé en 1506.

GUILLAUME
DE MALHERBE
= MADELEINE
DE LA COUR; —
homme d'armes.

CATHERINE
= au sr DU
CHASTELIER

GUILLEMETTE
= RAOUL
DU BOIS.

PERRETTE
restée fille.

JEANNE
= JEHAN
DE NOCEY

JEHAN MALHERBE
seigr d'Amayé-sur-Seulles = à une demoiselle du pays d'Anjou, dont 2 fils et 5 filles.

ALLAIN DE MALHERBE
sr de Gathemo, dont le fils, Guillaume, marié à Louise de Juvigny.

GUILLAUME
DE MALHERBE
sr de Saint-Moren en Touraine.

GUILLOT
DE MALHERBE
capitaine
de Domfront.

… DE MALHERBE
… le 13 décembre.

JEANNE DE MALHERBE
= THOMAS DE MORSAN,
sr de la Chevalerie.

RICHARD DE MALHERBE
prêtre, curé de la Madeleine de Bayeux et de Gathemo.

JEAN
sr d'Arry, de Mondreville et du Mesnil-Patry, lieutenant général au Bailliage de Caen en 1518
1° = JEANNE D'ELBEUF
2° = MARGUERITE-ISABEAU
DE MOGES
3° = JEANNE DE LA
VALETTE DE TROISMONTS

PIERRE DE MALHERBE
sr d'Arry, du Buissonnet
1° = CATHERINE DE LESTANC
2° = SUZANNE DE FRESNAY
17 octobre 1496; — est allé demeurer à Fresnay, proche Saint-Pierre-sur-Dives. Il est l'auteur de la branche des srs de Cloppée.
Voir ci joint généalogie mste

ROBERT DE MALHERBE
homme d'armes
du duc d'Alençon,
dont postérité.

GUILLAUME DE MALHERBE
1° = ANNE DE MISSY
fille de Jean de MISSY et de Jacqueline Le Coustelier, fille du sr de Vaux sur la mer.
2° = MARIE D'ELBEUF
fille de Richard d'Elbeuf, sr des Portes et de Fourmetot. — Enfants du 2e lit.

JEANNE DE MALHERBE
= JEAN DE GAALON

ISABEAU
… HENRI
… THIBOULT
…

JEANNE,
morte
jeune.

AGATHE =
CLAUDE DE
POMOLAIN
en 1525.

MARIE

GUILLAUME

JEANNE
DE MALHERBE =
PIERRE
LE BOURGEOIS
sr de Benouville, lieutt particulier au Bailliage de Caen.

ISABEAU ou MICHELE
MALHERBE
= CHRISTOPHE
DE MARGUERIE
sr de Sorteval.

LOUISE
DE MALHERBE
= ÉTIENNE DUVAL
sr de Mondrainville

NICOLAS

PIERRE DE MALHERBE

JEHAN DE MALHERBE

ANNE DE MALHERBE

BERTRAND DE MALHERBE
sr de la Pigacière.

GUILLAUME DE MALHERBE
chanoine du St-Sépulcre, prieur de l'hôtel Dieu de Caen, mort en 1573.

FRANÇOIS DE MALHERBE
sr d'Igny, conseiller au Bailliage et siège présidial de Caen
= LOUISE LE VALOIS
le 13 juillet 1554, sœur de Jean Le Valois.

LOYS DE MALHERBE,
mort jeune en 1559

FRANÇOIS
DE MALHERBE
gentilhomme de la Chambre du …

JEANNE DE
MALHERBE,
morte
en bas âge.

ÉLÉAZAR DE MALHERBE
= MARIE LAMBERT
D'OUVILLE
le 21 mars 1594; conseiller

PIERRE DE MALHERBE
mort à 17 ans, à Lisieux, au retour du siège de la Fère.

JOSIAS DE MALHERBE,
mort en bas âge.

MARIE DE MALHERBE
1° = au sr DE REVEILLON-
PUTESCOTE
2° = à ROBERT LE BOCTÉ

JEANNE DE MALHERBE
= le sr LE FALCONIER
Trésorier de France.

ÉTIENNE DE MALHERBE,
mort en bas âge.

LOUISE DE MALHERBE
= au sr de COLOMBY GUERVILLE
en 1586, dont un fils et une
fille.

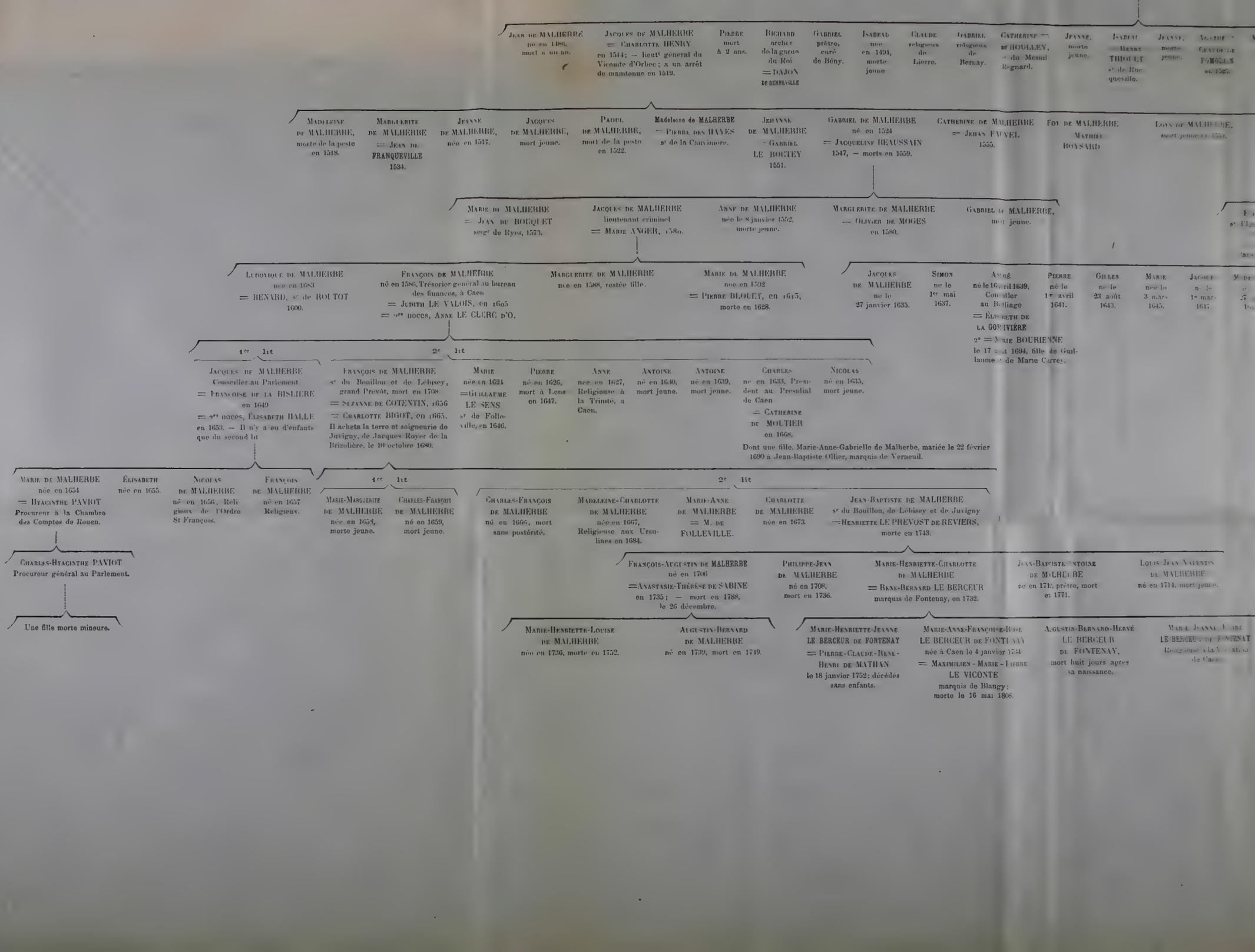
Jean de MALHERBE
né en 1486, mort à un an.
Jacques de MALHERBE = Charlotte HENRY en 1514; — lieut. général du Vicomte d'Orbec; a un arrêt de maintenue en 1519.
Pierre mort à 2 ans.
Richard archer de la garde du Roi = DAJON DE BENNEVILLE
Gabriel prêtre, curé de Bény.
Isabeau née en 1491, morte jeune
Claude religieux de Lierre.
Gabriel religieux de Bernay.
Catherine = de HOULLEY, s.r du Mesnil Regnard.
Jeanne, morte jeune.
Isabeau = Henry THOUET s.r de Rue quesville.
Jeanne, morte jeune.
Agathe = Claude de POMEREU en 1585.
Marie
Madeleine de MALHERBE, morte de la peste en 1548.
Marguerite de MALHERBE = Jean de FRANQUEVILLE 1534.
Jeanne de MALHERBE, née en 1517.
Jacques de MALHERBE, mort jeune.
Paoul de MALHERBE, mort de la peste en 1522.
Madeleine de MALHERBE = Pierre des HAYES s.r de la Cauvinière.
Jehanne de MALHERBE = Gabriel LE BOUTEY 1551.
Gabriel de MALHERBE né en 1524 = Jacqueline BEAUSSAIN 1547, — morts en 1559.
Catherine de MALHERBE = Jehan FAUVEL 1555.
Foy de MALHERBE = Mathieu BOYSARD
Louis de MALHERBE, mort jeune en 1559.
Marie de MALHERBE = Jean du BOSQUET seigr de Ryes, 1573.
Jacques de MALHERBE lieutenant criminel = Marie ANGER, 1580.
Anne de MALHERBE née le 8 janvier 1552, morte jeune.
Marguerite de MALHERBE = Olivier de MOGES en 1580.
Gabriel de MALHERBE, mort jeune.
Ludovique de MALHERBE née en 1583 = BENARD, s.r de ROUTOT 1600.
François de MALHERBE né en 1586, Trésorier général au bureau des finances, à Caen = Judith LE VALOIS, en 1605 = 2es noces, Anne LE CLERC d'O.
Marguerite de MALHERBE née en 1588, restée fille.
Marie de MALHERBE née en 1592 = Pierre BLOUET, en 1615, morte en 1628.
Jacques de MALHERBE né le 27 janvier 1635.
Simon né le 1er mai 1637.
André né le 16 avril 1639, Conseiller au Bailliage = Élisabeth de la GOUPIVIÈRE 2° = Marie BOURIENNE le 17 août 1694, fille de Guillaume et de Marie Carrey.
Pierre né le 1er avril 1641.
Gilles né le 23 août 1643.
Marie née le 3 mars 1645.
Jacque né le 1er mars 1647
1er lit
Jacques de MALHERBE Conseiller au Parlement = Françoise de la BISLIERE en 1649 = 2es noces, Élisabeth HALLE en 1653. — Il n'y a eu d'enfants que du second lit
2e lit
François de MALHERBE s.r du Bouillon et de Lébisey, grand Prevôt, mort en 1708 = Suzanne de COTENTIN, 1656 = Charlotte BIGOT, en 1665. Il acheta la terre et seigneurie de Juvigny, de Jacques Royer de la Brizolière, le 10 octobre 1680.
Marie née en 1624 = Guillaume LE SENS s.r de Folleville, en 1646.
Pierre né en 1626, mort à Lens en 1647.
Anne née en 1627, Religieuse à la Trinité, à Caen.
Antoine né en 1640, mort jeune.
Antoine né en 1639, mort jeune.
Charles né en 1633, Président au Présidial de Caen = Catherine de MOUTIER en 1668.
Nicolas né en 1635, mort jeune.
Dont une fille. Marie-Anne-Gabrielle de Malherbe, mariée le 22 février 1690 à Jean-Baptiste Ollier, marquis de Verneuil.
Marie de MALHERBE née en 1654 = Hyacinthe PAVIOT Procureur à la Chambre des Comptes de Rouen.
Élisabeth née en 1655.
Nicolas de MALHERBE né en 1656, Religieux de l'Ordre St François.
François de MALHERBE né en 1657 Religieux.
1er lit
Marie-Marguerite de MALHERBE née en 1658, morte jeune.
Charles-François de MALHERBE né en 1659, mort jeune.
2e lit
Charles-François de MALHERBE né en 1666, mort sans postérité.
Madeleine-Charlotte de MALHERBE née en 1667, Religieuse aux Ursulines en 1684.
Marie-Anne de MALHERBE = M. de FOLLEVILLE.
Charlotte de MALHERBE née en 1673.
Jean-Baptiste de MALHERBE s.r du Bouillon, de Lébisey et de Juvigny = Henriette LE PREVOST DE REVIERS, morte en 1743.
Charles-Hyacinthe PAVIOT Procureur général au Parlement.
Une fille morte mineure.
François-Augustin de MALHERBE né en 1706 = Anastasie-Thérèse de SABINE en 1735; — mort en 1788, le 26 décembre.
Philippe-Jean de MALHERBE né en 1708, mort en 1736.
Marie-Henriette-Charlotte de MALHERBE = René-Bernard LE BERCEUR marquis de Fontenay, en 1732.
Jean-Baptiste Antoine de MALHERBE né en 1713, prêtre, mort en 1771.
Louis Jean Valentin de MALHERBE né en 1714, mort jeune.
Marie-Henriette-Louise de MALHERBE née en 1736, morte en 1752.
Augustin-Bernard de MALHERBE né en 1739, mort en 1749.
Marie-Henriette-Jeanne LE BERCEUR de FONTENAY = Pierre-Claude-René-Henri de MATHAN le 18 janvier 1752; décédés sans enfants.
Marie-Anne-Françoise-Rose LE BERCEUR de FONTENAY née à Caen le 4 janvier 1734 = Maximilien-Marie-Pierre LE VICONTE marquis de Blangy; morte le 16 mai 1808.
Augustin-Bernard-Hervé LE BERCEUR de FONTENAY, mort huit jours après sa naissance.
Marie-Jeanne-Louise LE BERCEUR de FONTENAY Religieuse à la Visitation de Caen

5° Jeanne de la Valette de Troismonts

l'auteur de la branche des srs de Cloppée. *Voir Sr point généalogie msc.*

Isabeau = Henry ... — Jeanne, morte jeune. — Agathe = Claude de Pomolain en 1585. — Marie

Guillaume — Jeanne de Malherbe = Pierre Le Bourgeois sr de Bonouville, lieutt particulier au Bailliage de Caen. — Isabeau ou Michelle Malherbe = Christophe de Marguerie sr de Sortoval. — Louise de Malherbe = Étienne du Val sr de Mondrainville — Nicolas

Pierre de Malherbe — Jehan de Malherbe — Anne de Malherbe — Bertrand de Malherbe sr de la Pigacière. — Guillaume de Malherbe chanoine du St Sépulcre, prieur de l'hôtel Dieu de Caen, mort en 1573. — François de Malherbe sr d'Igny, conseiller au Bailliage et siège présidial de Caen = Louise Le Valois le 13 juillet 1554, sœur de Jean Le Valois.

Loys de Malherbe mort jeune en 1559

François de Malherbe gentilhomme de la Chambre du Roi; le Poète = Madeleine de Coriolis — Jeanne de Malherbe, morte en bas âge. — Éléazar de Malherbe = Marie Lambert d'Ouville le 21 mars 1594; conseiller du Roi au Présidial de Caen. — Pierre de Malherbe mort à 17 ans, à Lisieux, au retour du siège de la Fère. — Josias de Malherbe, mort en bas âge. — Marie de Malherbe 1° = au sr de Reveillon-Putescote 2° = à Robert Le Bocté sr de Marolles. — Jeanne de Malherbe = le sr Le Falconier Trésorier de France. — Étienne de Malherbe, mort en bas âge. — Louise de Malherbe = au sr de Colomby-Guerville en 1586, dont un fils et une fille.

Éléazar de Malherbe sr d'Igny, Conseiller au Bailliage et présidial de Caen = Madeleine Alain. Bans publiés le 2 août 1633. — Jacques de Malherbe Marie de Vendes — Augustin de Malherbe sr d'Igny = Gabrielle de Cheux le 30 juillet 1636. — Pierre de Malherbe, mort sans alliance. — Jean de Malherbe Religieux Bénédictin en l'abbaye de St Étienne de Caen, mort diacre le 22 octobre 1625. — Louise de Malherbe = Charles du Vernet de Christot lieut. généal des Eaux et Forêts au Bailliage, le 16 juin 1611. — Marie de Malherbe = Étienne Lainé le 12 octobre 1615

Marie née le ... mars 1645 — Jacques né le 18 mars 1647 — Madeleine née le 2 mai 1649. — Françoise née le 1er avril 1651. — Marguerite née le 19 mai 1656.

Louis-Éléazar de Malherbe = Marie-Anne de Cheux en 1679, le 29 octobre. — Richard de Malherbe sr de Caligny, mort sans hoirs. — Suzanne de Malherbe — Gabrielle de Malherbe = François de l'Isle escuyer, sr d'Arry.

Richard de Malherbe = Marguerite Le Cointe. — Louis-Éléazar de Malherbe IIe du nom = Françoise de Gaalon. — François de l'Isle escuyer.

Marie-Anne-Marguerite-Madeleine de Malherbe = Charles de Malherbe sr d'Allemagne son cousin. — Charles de Malherbe sr d'Allemagne = Marie-Anne-Marguerite-Madeleine de Malherbe 18 janvier 1752 — sa cousine, dont postérité. — Marie-Anne-Françoise de Malherbe mariée à Arry-sur-Odon, le 27 novembre 1749, à Augustin du Merle.

Louis-Jean-Valentin de Malherbe né en 1714, mort jeune.

Marie-Jeanne-Flore Le Berceur de Fontenay Religieuse à la Visitation de Caen

MÉMORIAL GÉNÉALOGIQUE

DES

MALHERBE

SEIGRS DU BOUILLON, JUVIGNY..

1486-1771

Cy enssuyt la genealogie yssue et descendue du dit Guillaume Malherbe escuier sieur du Bouillon (1) et d'Escorchebeuf et de damoyselle Robinette Grieu (2) fille de deffunct Gabriel Grieu en son vivant escuier sieur du lieu de Sainct Aulbin Le Vertueux pres Bernay de Rommays et Le Fidelaire Et de damoyselle Cristine Bellenger sa femme. La dite Robinete Grieu seur de Pierre Grieu escuier seigneur

---

(1) Environ 2 ou 3 ans après la naissance de Guillaume Malherbe, escuyer, père de Jacques Malherbe, Jean Malherbe, escuyer, son père, alla de vie à trepas au château de Chabanais, au pays de Limousin. Par le trépas duquel ledit fief, terre et seigneurie du Bouillon, échut audit Guillaume Malherbe, escuyer, père dudit Jacques, qui lors était mineur d'ans et en bas-âge, durant lequel bas-âge furent baillés plusieurs aveux aux pleds de ladite seigneurie du Bouillon par les hommes et tenants d'icelle et aucunes acquisitions faites par Allain Malherbe, (*) en son vivant escuyer, sr de Gathemo, gardien par justice desdits enfants sous âge dudit défunt Jehan Malherbe, escuyer, sr du Bouillon. Ces aveux, le 1er et le 2d, datés de l'an 1462, le 24me jour de janvier et le 3me dudit an, le 21me jour de février. — Pour les acquisitions, 3 lettres, les deux premières datées du 6me jour de mars 1466.

(2) Guillaume Malherbe épousa Damlle Robinette Grieu en 1484. — 13e jour de septembre 1484, traité de mariage passé devant les tabellions de Bernay. Marguerite Grieu, sœur de ladite Robinette, fut mariée à de Nocey escr sr de la Suhardière; desdites deux sœurs sortirent Jacques Malherbe sr du Bouillon et Pierre de Nocey, sr de la Suhardière.

(*) Montfaut dans sa Recherche, cite parmi les nobles de l'Élection de Vire, Alain de Malherbe, Seigr de Gathemo.

des dits fiefs et Viconte d'Orbec et de Maistre Gabriel Grieu prebtre chanoyne de Lisieux.

1° L'an de grace mil quatre cent quatre vingt et six Jehan Malherbe escuier premier filz de Guillaume Malherbe escuier sieur du Bouillon et de damoyselle Robinette Grieu sa femme fille du sieur de Sainct Aulbin Le Vertueulx prèz Bernay fut ney le merquedy XXVI[e] jour d'Avril apres Pasques environ l'heure de unze heures avant mydi Et furent ses parrains nobles hommes Messire Jehan de Semilly chevalier seig[r] et baron d'Aulnoy en boscaige et Richart de Nocy (1) escuyer seig[r] de la Suhardiere. Et sa marraine damoyselle Christine Auzere femme de Jehan Moges escuier seig[r] du Mesnil. Le dit Jehan deceda en premier an de son aage.

2° Jacques Malherbe filz des dits mariez fut ney le Samedi VII[e] jour de Juillet mil IIII [ct] IIII[xx] et sept environ unze heures avant mydi Et fut parrain noble homme Raoullet Callenger et marraine damoyselle Katherine Cherue femme de noble homme Jehan de Sainct Germain seig[r] de Sainct George prez Aulnoy, Et damoyselle Collette d'Ellebeuf femme de Nicollas du Boys escuier seig[r] du lieu de la parroisse de Maisonselles sur Adjon.

---

(1) La tierce fille de Pierre Malherbe et de Gavrette de Missy, nommée Tassine Malherbe, fut conjointe par mariage avec Jehan de Nocey, esc[r], s[r] de Boucey, en la Vicomté d'Argentan. Desquels issirent quatre fils : 1° Henry de Nocey, écuyer, sieur dudit lieu de Boucey.

2° Olivier de Nocey, prêtre chanoine de l'Eglise cathedral de S[t] Pierre de Lisieux et scelleur de Monseig[r] Etienne Blosset en son vivant Évêque de Lisieux.

3° Raoul de Nocey, esc[r], homme d'armes des ordonnances des Rois Loys XII, Charles VIII et François I ; dudit Raoul est issue une seule fille mariée à Roger Aupoix, esc[r] et s[r] en partie de S[t]-Agnan-le-Malherbe.

4° Richard de Nocey, esc[r], s[r] de la Suhardière, l'un des parrains de Jehan Malherbe.

3° Pierres Malherbe filz d'iceulx mariez fut ney le vendredi XVII[e] jour d'Octobre mil IIII[cl] IIII[xx] et neuf heure de troys heures de matin et furent ses parrains Venerable personne Maistre Pierres du Boys Chanoine de Notre Dame de Bayeux Curé de Sainct Vivyen de Rouen et noble homme Richart de Troymons seig[r] Deschangnebert Et sa marraine damoyselle Jehanne de Juvigny femme de Jehan du Boys escuyer seig[r] du dit lieu; le dit Pierres deceda en deuxieme an de son aage.

4° Richard Malherbe filz d'iceulx mariez fut ney le vendredi premier jour d'Octobre l'an mil IIII[cl] IIII[xx] et dix environ neuf heures de soir Et furent ses parrains Jehan Baussain escuier seig[r] de Montigny et Richart du Boys escuyer fils de Nicollas du Boys escuier Et sa marraine damoyselle Alix Moges fille de Jehan Moges escuier seig[r] du Mesnil.

Le dit Richart Malherbe fut archier de la garde du Roy et fut maryé en l'an mil V[c] XXV a damoyselle Marie d'Ajon fille de Girard d'Ajon seig[r] de Benneville Et fut tué en la journée de Pavye

« *Parcat ei Altissimus* »

5° Gabriel Malherbe filz d'iceulx mariez fut ney le lundi IIII[e] jour de Mars avant Pasques mil IIII[cl] IIII[xx] et douze heure de mynuyt et fut son parrain Baltazar Aupoys filz de Jehan Aupoys escuier seig[r] des Pins Et ses marraines Damoyselle Marye Mallet femme de Pierres Malherbe escuier seig[r] de Sainct Germain Et damoyselle Jehanne de Grosparmy (1) fille du seig[r] de Beusville.

(1) Jean de Grosparmy, escuyer, seig[r] de Beusville, capitaine des Francs Archers du bailliage de Caen, donna quittance le 9 mars 1471 de 140[lt] pour ses gages et chevauchées de l'année précédente.

Le dit Gabriel Malherbe fut prebtre et curé de Sainct Aulbin de Scellon et de Notre Dame des Traictz pres Sainct Pierre sur Dyve.

6° Ysabeau Malherbe fille d'iceulx mariez fut née le dymenche vingtiesme jour d'Avril apres Pasques mil IIII^{c} IIII^{xx} et XIIII^{e} heure de huit heures de matin Et furent ses parrain et marraines c'est a scavoir honnorable homme Guillaume Regnault Conseiller en court laye greffier du viconte de Caën et damoyselle Ysabeau Patry femme de Symon Anzere escuier seig^{r} de Courvauldon Et Guillemyne femme de Marguet Heaulmey Et fut son autre parrain Jehan de Nocy, Religieux du Plessis.

La dite Ysabeau desceda le VIII^{e} an de son aage.

7° Claude Malherbe filz d'iceulx mariez fut ney lundi XIIII^{e} jour de Novembre, l'an mil IIII^{ct} IIII^{xx} et saize heure d'entre dix a unze heures apres mydi Et fut son parrain maistre Richart Malherbe filz de Jehan Malherbe escuier seig^{r} d'Arry Et ses marraines damoyselles Marie Grieu et Anne Poret.

Le dit Claude fut Religieux en prieurey de Lierru en la forest de Conches et cure de Sainct Aulbin des hayes pres Bernay.

8° Gabriel Malherbe filz d'iceulx mariez fut ney le merquedi XXVIII^{e} jour de Novembre mil IIII^{ct} IIII^{xx} et dix huit deux heures apres my nuyt Et fut son maistre parrain Mons^{r} maistre Gabriel Le Veneur Grand Doyen de Lisieux et Prieur du Plessys Grimoult et Nicollas du Boys escuier filz de Jehan du Boys escuier seig^{r} du Boys son aultre parrain Et sa marraine Jehanne de Baulde damoyselle de la Sushardiere.

Le dit Gabriel fut Religieux en l'Abbaye de Bernay Et desceda en l'an mil cinq cens vingt et deux.

9° Catherine Malherbe fille d'iceulx mariez fut née le III^{e} jour de May l'an mil cinq cens environ mynuyt Et fut son parrain

Robert de Sainct Manvieu escuier seigr du Teil Et ses marraines damoyselle Susanne de Pertou et damoyselle Guillemette de Meherenq Et damoyselle Catherine Le Vaillant.

La dite Catherine fut mariée à Jacques du Houllay escuier seigr du Mesnil Regnard pres le Sap.

10e Jehenne Malherbe fille d'iceulx mariez fut née le lundi VIIe jour de Juing mil cinq cens et ung environ six heures apres nonnes et fut son parrain Guillaume Guerart Et ses marraines damoyselles Jehanne Le Cordier femme de Jehan Chemyn seigr de Millieres et Collette femme de Estienne Mallouin.

La dite Jehanne desceda en l'an mil Vc dix neuf.

11e Ysabeau Malherbe fille d'iceulx mariez fut née le vendredi apres mynuyt XXIIe jour de Septembre l'an mil cinq cens et deux Et fut son parrain Jehan Le Seronne escuier seigr de Loraille Et ses marraines damoyselles Ysabeau d'Acqueville femme de Yvon Curet escuier Et Jacqueline de Bauldre fille de Guillaume de Bauldre escuier seigr de Soubresain. (1)

12e Jehanne Malherbe fille d'iceulx mariez fut née le samedi penultime jour de juillet viron unze heures de matin mil Vc et quatre Et furent ses parrains c'est ascavoir Jehan Chemin seigr de la Roque Maistre Guillaume Mallouyn prebtre Curé de Janville et missire Estienne Larchier prebtre et missire Guillaume Bonvoysin prebtre Et sa marraine Robine veufve de Guillaume Mallouyn.

La dite Jehanne desceda en l'an mil cinq cens cinq.

---

(1) La dicte Ysabeau fut mariée a noble homme Henry Thioult sr de Rucqueville et en secondes noces a Guillaume Le Gras escuyer sr d'Anguerny Et deceda le mardy dix huictiesme jour de May l'an mil cinq centz cinquante sept et gist son corps en l'église de Douvre.

13° Agatte Malherbe fille des dits mariez fut née le samedi VII[e] jour de Mars viron quatre heures apres mynuyt l'an mil cinq cens et six et furent ses marraines damoyselle Agatte des Faverilz femme de Guillaume Guerard escuier seig[r] de la Herneurye Et Collette femme de Laurens Larchier de Lacy Et ses parrains Pierres Le Masson escuier s[r] du Pont et Guillottin Mallouyn maistre Pierres Varin prebtre et Perrin Cosnart de la dite paroisse de Lacy.

La dite Agatte fut mariée à Claude de Pomollain escuier seig[r] des Castelletz [près Lisieux] l'an mil V[c] vingt cinq en moys de Janvier.

14° Marye Malherbe fille des dits mariez fut née le III[e] jour de Janvier viron dix heures apres midy l'an mil cinq cens et huit et furent ses marraines damoiselle Marye de Saincte Marye femme de Raoul Chemyn et Guyonne femme de Jehan Chappes et son parrain Maistre Laurens Guerart prebtre.

La dite Marye deceda en l'an mil V[c] dix neuf.

Et l'an de grace mil cinq cens et dix le merquedi XXI[e] jour d'Aoust viron entre neuf et dix heures apres mydi deceda ainsy qu'il pleult à Dieu de ce monde en l'autre le dit Guillaume Malherbe lors Seigneur du Bouillon et d'Escorchebeuf pere des dits enffans duquel le corps fut inhumé et sepulturé en coeur et chancel de l'église de Sainct Remy de Lacy Le jeudi XXII[e] jour du dit moys et an *Duquel Dieu par sa saincte grace veuille avoir l'ame et de tous trespassez. Amen.*

Pater noster Ave Maria

CY ENSSUYT LA GENEALOGIE YSSUE ET DESCENDUE DU DIT JACQUES MALHERBE ESCUIER SEIG^{r} DES DITS FIEFS DU BOUILLON, D'ESCORCHEBEUF ET DESMONS (1) lieutenant general de par le Roy notre Sire de Monsieur le Viconte d'Orbec et garde des Sceaulx aux obligations de la dite Viconté second filz et a cause de la mort et trespas du dit Jehan Malherbe son frere aisné presumptif hoir du dit deffunct Guillaume Malherbe en

---

(1) Jacques Malherbe et ses predecesseurs ont en leur vivant vécu noblement suivant les Armes et faits de guerre pour les Rois de France ainsi que les autres nobles d'ancienneté de ce pays et Duché de Normandie et du Royaume de France ; son père et lui se sont comparus aux montres et revues des nobles pour servir le Roy, quand les cas se sont offerts ; ce qui est mentionné dans six extraits écrits en deux feuilles de papier collationnés par Hugue Bureau lieutenant du Bailly de Caën et signés à la fin de son seing dont y en a quatre des Registres et papiers des Montres et Revues des nobles et sujets a ban et arrière ban du Roy notre Sire au Bailliage de Caen ; le 1er en date du 10^{e} jour de Juin 1489 ; le 2^{d} du 22^{e} jour de février 1490 ; le 3^{me} du 9^{e} jour de Septembre 1507 et le 4^{e} du 24^{me} jour de Mars 1511 et deux autres dont l'un d'un registre contenant la déclaration des fiefs et arrière fiefs de la vicomté de Caen et des noms de ceux qui les tiennent avec les charges et corvées, ils sont sujets servir au Roy en son ost, ban et arrière ban en date de l'an 1503 au mois d'Octobre et l'autre est d'un Registre contenant les noms et surnoms des nobles de la vicomté de Caën, en date de l'an 1499, par les deux extraits des quelles Montres et Revues, premieres dessus datées est notamment contenu que le dit Guillaume Malherbe s^{r} du Bouillon père du dit Jacques se comparut en personne aux dites Montres pour servir le Roy en brigandine, salade, gantelets et gorgerette. Et par les deux derniers extraits des dites Montres est dénommé en premier d'iceux

son vivant escuyer Seigr des dits fiefs du Bouillon et d'Escorchebeuf et de la dite deffuncte damoyselle Robinette Grieu ses pere et mere cy dessus mentionnez. *que Dieu absoulle.*

Le dit Jacques Malherbe escuyer fut marye le douziesme jour de Juing l'an de grace mil cinq cens quatorze en l'eglise du Chesne pres Conches a damoyselle Charlote Henry fille de deffunct Mathieu Henry en son vivant escuier seigr du Brouillart La Gueronlde du vieil Conches et du Val et Viconte de Conches et Bretheuil Et de damoyselle Jehanne le Roy fille de deffunct Jehan le Roy en son vivant escuier seigneur de Houville pres Escouys et de damoyselle de Gaillartboys fille du seigr du lieu.

La dicte damoyselle Jehanne Le Roy seur de deffunct Guillaume Le Roy en son vivant escuier seigr du lieu de Houville par semblablement seur de Pierres Le Roy sr de Croissanville pres le dit lieu de Gaillartboys De autre Pierres Le Roy escuier sr de Porte Joye De maistre Jehan Le Roy en son vivant prebtre curé du Mesnil Hurdrey pres Conches Et de Benard Le Roy en son vivant escuier homme d'armes en la compaignye de Monsr le grand Maistre Et fut tué à la prinse que feirent les Engloys de la ville de Terouenne.

La dicte damoyselle Charlote Henry femme du dit Jacques Malherbe est sœur de deffunct Maistre Jehan Henry en son vivant

---

Guillaume Malherbe escr sr du Bouillon et en l'autre le dit Jacques Malherbe et ses freres et par l'Extrait contenant la déclaration des fiefs et arrière fiefs de la dite vicomté de Caen et les noms d'i-ceux qui les tiennent est notamment denommé Guillaume Malherbe escr tenant du dit fief du Bouillon sujet service au dit ost du Roy d'un homme en brigandine et par l'extrait du Registre contenant les noms et surnoms des nobles de la dite vicomté de Caen est de même dénommé le dit Guillaume Malherbe escr sr du Bouillon.

prebtre chanoine d'Evreux s[r] du dit lieu du Brouillart de mesme de Maistre Michel Henry en son vivant escuier s[r] du dit lieu de la Gueronlde De Maistre Pierres Henry escuier s[r] du lieu du vieil Conches Lieutenant general de par le Roy notre dit Seigneur de Mons[r] le Viconte du dit lieu de Conches de Breteuil. Pierres Henry escuier, s[r] du dit lieu du Val capitaine de mer et Maistre Robert Henry escuier licencier en Loix lieutenant de Mons[r] l'Admiral de France en la Table de marbre en Palaiz de Rouen.

Duquel mariage sont yssus et descendus les enffans dont les noms enssuyvent.

Et premièrement

1° Magdalaine Malherbe fille aisnee des dits mariez fut née la derraine sepmaine d'Avril mil cinq cens quinze Et furent ses parrain et marraines le dit Pierres Grieu escuier Viconte d'Orbec damoyselle Magdalaine Fillon femme de Denys Michel escuier procureur du Roy en la dite Viconté d'Orbec et damoyselle Catherine Malherbe son ante femme de Jacques du Houlley escuier s[r] du Mesnil Regnart.

La dite Magdalaine Malherbe trespassa de peste en moys de septembre [mil] cinq cens dix huit et fut inhumée en l'eglise d'Orbec.

2° Margueryte Malherbe seconde fille des dits mariez fut née a la my aoust l'an de grace mil cinq cens saize. Et furent ses parrains et marraines Gaston Grieu filz aisné du dit S[r] Viconte. Marye Fillon veufve de deffunct Nicollas Le Hure en son vivant advocat pour le Roy en la dite Viconté d'Orbec et damoyselle Marye Auffrey fille de Jehan Auffrey escuier s[r] de Thenney.

La dicte Margueryte fut maryée à Jehan de Francqueville escuier S^r^ de Collandon le premier jour de Juillet l'an mil cinq cens trente quatre lieutenant general de Mons^r^ le Viconte d'Orbec du depuys et trespassa la dite Margueryte le XVI^e^ jour de May Vigille de la Penthecouste au point du jour l'an mil cinq centz cinquante et ung et est son corps inhumé en l'eglise de Glos pres Lisieulx au coeur de la dite eglise au costé senestre.

3° Jehanne Malherbe fille des dits maryez fut née la derniere sepmaine du moys de May l'an mil cinq cens dix sept et furent ses parrains et marraines Maistre Jacques de Mailloc prebtre s^r^ de la Fontaine pres Orbec damoyselle Jehanne de Heudreville veufve de deffunct Nicollas de Mailloc en son vivant s^r^ de la Grue.

La dite Jehanne trespassa au Bouillon en moys de Novembre mil V^c^ dix neuf.

4° Jacques Malherbe filz aisné des dits mariez fut ney la Vigille de la Penthecouste mil cinq cens dix huit Et furent ses parrains et marrayne Maistre Roger Gouel escuier President en la court des generaulx a Rouen le dit Gaston Grieu escuier filz du dit Viconte et sa marrayne Damoyselle Anne de Sainct Morys fille de Raymon de Sainct Morys escuier s^r^ du dit lieu.

Le dit Jacques trespassa du fleux du ventre en moys de Juillet mil V^c^ XXIII Et fut inhumé en la dite eglise d'Orbec.

5° Paoul Malherbe filz second des dits mariez fut ney en moys de Juing mil cinq cens dix neuf La Vigille Messeigneurs Sainct Pierre et Sainct Paoul Et furent ses parrains et marraynes Jacques du Houlley escuier Maistre Pierre Postel escuier Receveur du dommaine en la dite Viconté d'Orbec Et damoyselle Symonne de Mesieres femme de Guillaume Le Breton escuier s^r^ de la Cousture.

Le dit Paoul trespassa de peste en moys de Juillet mil cinq cens XXII. Et fut inhumé en la dite eglise d'Orbec.

6° Magdalaine Malherbe quatriesme fille des dits mariez fut née en moys de mars mil V^c XXI. Son parrain Denys Michel escuier S^r de Bellou procureur du Roy en la dite Viconté d'Orbec et furent ses marraynes damoyselles Magdalaine de Bailleul femme de Hector Baudouyn escuier s^r de Sanez et Magdalaine le Breton fille du dit Guillaume le Breton escuier s^r de la Couture.

La dite Magdaleyne Malherbe fut mariée a noble homme Pierres des Hayes s^r de la Cauvignyere et advocat en cour Laye a Orbec en l'an mil cinq centz quarante quattre.

7° Jehenne Malherbe cinquiesme fille des dits mariez fut née en moys de Septembre mil V^c XXIII et fut son parrain Maistre Jehan Louvel escuier s^r de Garrel lieutenant general de Mons^r le Bailly d'Evreux et ses marraynes damoyselles Jehenne Le Boutillier veufve de deffunct Jacques de Boscquencey en son vivant escuier S^r de Tenney et Georgette Le Conte seconde femme du dit Jacques Du Houllay, escuier s^r du Mesnil Regnard. Et fut mariée et espouzée à l'église de Glos pres Lisieulx le quinziesme jour de juing l'an mil cinq centz cinquante et ung avecque Maistre Gabriel Le Boctey escuyer advocat en Cour Laye a Orbec filz aisné de Maistre Nicolle Le Boctey escuier s^r de Marolles Et du depuys a esté le dit M^e Gabriel le lieutenant procureur pour le Roy notre Sire en l'Eslection de Lisieulx Et deceda la dite damoyselle Jehenne Malherbe le samedi VII^e jour de Novembre l'an mil V^c cinquante six viron deux ou troys heures apres midy Et est son corps inhumé au costé dextre du coeur de l'eglize de Sainct Jacques du dit

Lisieulx pres la tombe de deffunct Mᵉ Gabriel Grieu en son vivant chanoine du dit Lisieulx son oncle.

Dieu luy face pardon a l'Ame.

8° Gabriel Malherbe troysiesme filz des dits mariez fut ney la premiére sepmaine de Decembre mil cinq cens vingt quatre et furent ses parrains Maistre Gabriel Grieu prebtre chanoyne de Lisieulx oncle du dit Jacques Malherbe escuyer son pere Et Maistre Robert Aubert escuier procureur du Roy notre Sire au bailliage d'Evreux et damoyselle Françoise de Paberes femme de Regné de Sainct Morys escuier sʳ du dit lieu de Sainct Morys.

9° Katherine Malherbe sixiesme fille des dits mariez fut née en moys de Mars mil Vᶜ XXVI et fut son parrain Maistre Richard Mancel escuier advocat pour le Roy au dit bailliage d'Evreux Et ses marraynes damoyselles Katherine de Mailloc femme de Jehan Maillet escuier sʳ de Douvylle et Françoise Aupoys femme de Jehan Baudouyn escuier Receveur du dommaine de la dite Viconte d'Orbec.

La dite Catherine fut mariée à Jehan Fauvel escuier filz de Jehan Fauvel escuier sʳ de Fresney de la Truelle et de Benneville-sur-Adjon au commencement du moys d'Aoust l'an mil cinq centz cinquante cinq.

10° Foy Malherbe septiesme fille des dits mariez fut née en moys d'Octobre mil Vᶜ XXVIII Et fut son parrain Maistre Nicolle de Cintray prebtre Curé Dauvilliers et ses marraynes Damoyselles Margueryte Henry Veuve de deffunct Maistre Symon Boullenc en son vivant escuier sʳ de Guerembouville et Conseiller du Roy notre Sire en sa Cour de Parlement a Rouen seur de la mere de la dite fille Et Anne Pierres femme de Guillaume de Lafosse verdier d'Orbec.

La dicte Foy Malherbe a esté pourveue en mariage avec noble homme Mᵉ Mathieu Boysard sʳ de la Gressilière advocat a Falaise.

11° Loys Malherbe quatriesme filz des ditz mariez fut ney la Vigille Monsieur Sainct Jehan Baptiste mil Vᶜ XXXI et furent ses parrains Loys d'Orbec escuier sʳ du lieu Et le dit Jacques du Houllay escuier sʳ du Mesnil Regnard et sa marrayne damoyselle Magdalaine d'Orbec veufve de deffunct Jehan Dachey en son vivant sʳ de Cerquigny.

Le dit Loys Malherbe deceda viron Noël 1559 en la maison de noble homme Pilippes de Pomollain sʳ Des Castilletz bailly et Esleu de Lisieux et fut inhumé en l'eglise du Besneray pres le sieur Curé d'Estrez son oncle.

Le dict Gabriel Malherbe fut marié le vingt sixiesme jour de Juillet l'an de grace mil cinq centz quarante sept en l'eglise parroissiale de Montigny a damoyselle Jacqueline Baussain fille de Jehan Baussain escuier sʳ dudit lieu de Montigny et de damoiselle Katherine du Breuil fille de deffunct Mathieu du Breuil en son vivant escuier sʳ de Beauvoer Curssy et de Vaucongrin.

Le dict Malherbe décéda au moys d'Aoust 1559 et fut inhumé en l'église de Montigny pres le Maistre autel.

Dieu par sa saincte grace luy a faict pardon.

La dicte damoyselle Jacqueline Baussain deceda trois sepmaines ou viron apres le dit Malherbe son mary Et fut inhumée aupres de luy en l'eglise du dit lieu de Montigny.

Dieu luy a faict pardon de ses faultes.

La dite damoiselle Beaussain avait deux sœurs dont l'une [Alixon Beaussain de Montigny] fut mariée [en 1535, à Jean] de Croisilles sʳ des Fossés, l'autre à [Pierre de Perthou] la

Motte s[r] de Burcy de la est venue l'alliance entre les sieurs du Bouillon, de Croisilles et de Burcy dont il n'est resté que deux filles du s[r] de Burcy.

L'an de grace mil cinq centz quarante sept le merquedy deuxiesme jour de Novembre jour et feste des trespassez environ mynuyt ainsy qu'il pleult a Dieu deceda de ce monde en l'aultre le dit Jacques Malherbe lors s[r] du Bouillon d'Escorchebeuf et Desmontz lieutenant general de Mons[r] le Viconte d'Orbec et garde des Sceaulx en la dite Viconté pere d'iceulx enfantz et deceda au dit lieu Desmontz Et fut le corps de luy inhumé et sepulturé par le commandement du dit deffunct en l'esglize parroissiale de Nostre Dame du dit Orbec devant l'autel ou estoit l'ymaige Sainct Nicollas et ou sont a present les ymaiges Saincte Susane Sainct Maturin et Sainct Antoyne. Le jeudy de rellevée troysiesme jour du dit moys et an et fut venu querir et convoyer le dit corps par les freres et prebtres de la Charité du dit lieu d'Orbec chantantz offices et Vigilles des trespassez depuys le dit lieu Desmontz jusques a la dite esglize en la compaignye de Mess[rs] Maistre Nicolle de Monteilles et Pierre Le Hure enquesteurs pour le Roy nostre Sire en la dite Viconté d'Orbec et de Maistres Nicolle Michel greffier du bailly d'Evreux en la dite Viconté et verdier du dit Orbec Et de noble homme Claude de Pomollain s[r] Des Castelers [beau] frere du dit deffunct de Maistre Nicolle Baudoyn curé de Serqueulx et des Moutiers Hubert et des damoyselles du dit Orbec et de plusieurs aultres notables personnaiges officiers du Roy et bourgeoys du dit Orbec.

Du quel Dieu par sa saincte grace veuille avoir l'ame et de tous aultres loyaulx trespassez Amen.

ENSSUYT LES NOMS DES ENFFANTZ PROCRÉEZ ISSUZ ET DESCENDUZ DU DIT GABRIEL MALHERBE ESCUIER ET DE LA DITE DAMOYSELLE JACQUELLINE BAUSSAIN MARRIEZ

1° Marie Malherbe fille aisnee des dits mariez fut née le sixiesme jour d'Aoust l'an mil cinq centz quarante huict Son parrain fut venerable et discrette personne Maistre Gilles Moges Curé de Mathieu Et ses marraines damoyselle Marie de Cintray femme du s^r de Preaulx et damoyselle Magdaleine de la Court femme de Guillaume Malherbe escuier s^r de Missy Et damoyselle Anne de Guierville femme de noble homme Pierre de Nocey s^r de la Suhardière et du Couldray.

La dite Marie Malherbe a esté mariée a noble homme Jean du Bousquet s^r de Rye une lieue pres de Bayeux en l'an mil V^cc soixante et unze.

2° Jacques Malherbe filz aisné des dits mariez fut ney le dix neufviesme jour de Janvier l'an mil cinq centz quarante neuf Et furent ses parrains noble et discrete personne Maistre Gabriel Malherbe Curé Destretz, Noble homme Jehan Thioult s^r de Rucqueville Et sa maraine damoyselle Jacqueline du Breuil veufve de deffunct Nicollas Noël s^r de Vallenssy.

3° Anne Malherbe seconde fille des dits mariés fut née le dimenche VIII^e jour de Janvier environ une heure de nuict

mil V^ct^ LII et furent ses parain et maraines noble homme Loys du Boys s^r^ de Noyers et damoiselle Anne Malherbe fille de Mons^r^ de Missy et femme du deffunct s^r^ de Parfouru en premieres nopces sa maistresse maraine et damoiselle Marguerite Noel fille du s^r^ de Valency.

Laquelle Anne deceda en ses jeunes ans en la maison du sieur de La Cauviniere Et fut inhumée en l'eglise de Courson.

4° Marguerite Malherbe troysiesme fille fut née le jeudy VIII^e^ jour de Mars mil V^ct^ LVI environ nonne Et fut son parrain noble homme Pierres de Nocey s^r^ de la Suhardiere et du Couldray paroisse de Pretreville en Auge et ses marraines damoiselle Marguerite Bourdon femme de noble homme Jacques Moges s^r^ de Savenay sa maitresse marraine Et Magdalaine le Painteur fille du s^r^ de Lenaust et femme de Leon Aupoys escuier s^r^ de Montigny pres l'esglise.

La dite Marguerite fut mariée le jour Sainct Clair l'an mil V^ct^ IIII^xx^ avec noble homme Olivier Moges filz de noble homme Robert Moges sieur de Montenay paroisse de Savenay.

5° Gabriel Malherbe filz puisné des dits mariez fut ne le jour de mil V^ct^ et fut son parrain noble homme Jacques Fresnel sieur du Bois. Lequel Gabriel Malherbe demeura fort jeune lors du decez du dit s^r^ de Bouillon son pere et de la dite Baussain sa mere, comme aussy feurent les autres enffans de la maison Et leur furent establis tuteurs par authorité de justice assavoir nobles hommes François du Breuil s^r^ de Curcy et Pierre Des Hayes s^r^ de la Cauviniere.

Durant leur bas aage tous les dits enffans furent mis chacun de leur costé assavoir le dit Jacques filz aisné aux

escolles pres Orbec et depuis a Paris, la dite Marie Malherbe avec la damoyselle de S[t] Bonin, la dite Anne avec le dit s[r] de la Cauviniere ou elle deceda et la dite Marguerite avec noble homme Pierre de Perthou s[r] de La Motte Viconte de Vire oncle maternel des dits soubz aage Et le dit Gabriel fut mis en nourrice et depuis fut nourry fort long temps en la maison du Bouillon en laquelle se tenoit lors Gilles Rouccamp fermier de la dite terre.

Le dit Gabriel Malherbe deceda estant aagé de dix a unze ans en la maison de noble homme Jean Fauvel s[r] de Fresnay a Espiné et fut inhumé en l'église du dit lieu.

Le dit Jacques filz aisné apres avoir esté passé aage aux assises d'Evrecy l'an V[ct] LXX et qu'il eust faict le mariage de la dite Marie sa soeur avec le dit du Bousquet s[r] de Rye et mis la dite Marguerite Malherbe sa sœur puisnée avec la damoyselle de Villerville pres Toucque sœur aisnée de Mons[r] de Beuvron et qu'il eust donné ordre a ses affaires s'en retourna à Paris et du dit lieu aux Universitez d'Orléans et Bourges pour estudier aux droictz et tost apres son retour fut pourveu de l'estat et office de Juge magistrat et lieutenant general criminel au bailliage et siege presidial de Caën (1) par la resignation de M[e] Hierosme Le Piccard possesseur du dit estat

---

(1) Jacques de Malherbe, esc[r], seig[r] du Bouillon et d'Escorchebeuf, lieutenant général et criminel au Bailliage et siège Présidial de Caën, rendit Aveu au Roy le 17 janvier 1573 pour le membre de fief appelé Savenay, faisant partie de celui du Bouillon dans la sergenterie d'Evrecy, par lequel il reconnut devoir par chacun an à la Sainte-Chapelle 12[lt] de rente aux termes de Pâques et de S[t]-Michel également.

Jacques de Malherbe acheta des Échevins de la ville de Caen l'hôtel Loraille; ceux-ci en avaient fait l'acquisition vers 1522 ou 1523.

et viron an et demy apres qui fut en l'année mil V^ct IIII^xx la veille de la Sainct Clair LE DIT JACQUES MALHERBE FUT POURVEU EN MARIAGE AVEC DAMOYSELLE MARIE ANGER (1) fille heritiere de noble homme Michel Anger (2) bourgeois de Caën et receveur des deniers communs de la ville du dict Caen et de Barbe Le Boucher sa mère (3). Duquel mariage est sortie la lignée qui en suyt:

1° Ludovicque Malherbe fille aisnée des dits mariez fut née le cinquiesme jour du mois d'Apvril mil V^ct IIII^xx trois sur les huict heures du soir Auquel jour Monseigneur le Duc de Joyeuse Pair et Admiral de France, gouverneur et Lieutenant

---

(1) Cette Damoiselle Marie Anger descendait de l'un de nos plus anciens imprimeurs, Michel Anger. Né à Devèze, dans le diocèse d'Angers, celui-ci vint se fixer à Caen dans les dernières années du XV^e siècle. En 1508, nous le trouvons libraire juré et relieur de l'Université de Caen ; il demeurait alors près le pont S^t-Pierre ; plus tard, il transféra sa demeure dans la maison qui fait l'angle de la rue au Namps et de celle des Cordeliers. Laquelle Damoiselle Marie Anger fut née le 26 septembre 1563 ; elle décéda le dimanche, à une heure après midi, le 6 juillet 1642, et fut inhumée en la chapelle S^t-Sauveur.

(2) Michel Anger deceda le dimanche 25 de septembre 1588 viron sur les minuit.

Dieu lui fasse pardon

(3) La dite dam^lle Barbe Le Boucher mere de la dite Marie Anger deceda le jour de l'Annonciation de Notre-Dame qui était le 25 mars 1613 viron sur les 8 heures du soir.

Dieu lui fasse pardon.

Magdeleine Anger sœur de Dam^lle Marie Anger femme d'Antoine Turgot esc^r s^r du Mesnil Gondouin décéda le 21 Mars 1635 à 9 heures du matin. De ce mariage sont sortis Messires Jacques Turgot, Conseiller d'Estat et Maître des Requêtes ordinaire de l'hostel du Roy et Nicolas Turgot, Conseiller d'Estat et Président en la Cour du Parlement de Rouen et Madame de Grippon [Elisabeth Turgot] veuve de Messire de Grippon Ordinaire de chez le Roy. Elle mourut d'une appoplexie ; elle fut inhumée aux Cordeliers.

Dieu lui fasse pardon

general pour le Roy en la province de Normandie fest son Entrée en la Ville de Caën Et furent ses marraines damoyselles Louyse Malherbe veufve du deffunct sieur de Mondrainville et Marguerite de la Lande femme de noble homme Maistre Jean Turgot s[r] de la Cousture advocat au Siege Presidial de Caën et son parrain fut le dit Michel Anger.

2° Francois Malherbe filz aisné des dits mariez fut né le jeudy vingt troisieme d'Octobre mil V[cl] IIII[xx] et six sur les quatre heures apres midy et fut baptisé le XII[e] jour de Novembre en suyvant Et nommé en l'eglise de sainct Saulveur de Caën par noble homme François de Nocy (1) s[r] de la Seuhardiere, du Torquesne et du Coudray Et noble homme Olivier Moges s[r] de Montenay et damoyselle Magdaleine Anger sa marraine.

Le jour en suyvant me fut donné un sonnet par Maistre Denis Porée pour presenter au dit sieur de Nocy lequel jay bien voullu icy escrire affin qu'estant quelque jour leu par le dit François mon filz estant parvenu en aage de congnoissance cela luy donne occasion de mettre paine d'estre vertueux et homme d'honneur Ce qu'il pourra estre moyennant la grace de Dieu en imitant les vertus de son parrain.

A MONSIEUR DE NOCY SONNET

Nocy, excuse moy, si ma muse hardie
Empenne maintenant ton beau nom de mes vers
Je sçay qu'il volle assez par l'air de l'Univers
Sans ces nombres aislez qu'on nomme poesie

(1) François de Nocy ou Nocey, homme d'Armes des Ordonnances du Roy. Son grand-père, Jean de Nocey, s[r] du Boucey, avait épousé Tassine Malherbe, fille de Pierre Malherbe et de Gravette de Missy.

Mais sans toy ma fureur seroit ensevelye
Le beau nom qu'as donné a cest hoste du bers
Me foisonne a present mille sujetz divers
Renouvelant mon feu et ma douce manye

D'autant qu'ouvrant la porte a sa felicité
Tu le voues Immortel à l'Immortalité
Honorant de ton nom l'astre de sa naissance

Je dy que si un jour Il imite tes pas
Se modellant sur toy, que je n'ignore pas
Qu'il n'aye bien sa part aux honneurs de la France (1)

Denis Pourée (2).

Repos en Dieu

Le dit sieur de Nocy au mois de novembre 1587 ayant levé et assemblé une grande compaignie de gentilzhommes a cheval ses amys pour aller au devant de l'armée des Reistres estantz entrez au nombre de 35 ou 40 mille hommes dedans la France. Comme il estoit pres d'Auxerre pour joindre les troupes de Monsieur le

---

(1) Nous avons déjà eu l'occasion de citer cette pièce de vers dans la note du nº 63 des Éloges des Citoyens de la Ville de Caen, par Jacques de Cahaignes — Traduction d'un curieux.

(2) Denis Pourée, poète né à Caen, est l'auteur d'un ouvrage anonyme intitulé *Flammes Saintes*, poèmes spirituels et Méditations chrétiennes pleines de piété et de devotion. Huet, dans les « Origines de Caen », se montre dédaigneux dans l'appréciation qu'il porte sur le poète caennais : « Si Denis Pourée, dit-il, avoit « pu façonner son stile par le commerce du grand monde, et en abattre la rouille « de la Province, il avoit assez d'élévation de génie, assez de goût pour la belle « poësie et l'oreille assez fine pour le discernement de la cadence nombreuse « des vers, pour pouvoir tenir quelque rang entre tant d'excellens Poëtes, ses « contemporains, qui fleurissaient vers la fin du XVIe siècle.

Duc de Guyse fut prins d'une fiebvre de laquelle il deceda au bout de trois ou quatre jours au grand regret du dit sieur Duc de Guyse et de tous ceulx qui le congnoissoient et speciallement de tous ceulx du pays desquelz il estoit fort bien congneu pour les rares vertus et perfections qui estoient en luy selon le tesmoignage d'un chacun.

Dieu par sa grace luy face pardon.

3° Marguerite Malherbe seconde fille des dits mariez fut née le jour d'octobre 1588 sur les huict heures du matin Et baptisée à Sainct Saulveur de Caen le ° jour de Novembre en suyvant et fut nommée de son nom par damoyselle Marguerite Richeart Dame d'Herouvillette veufve de deffunct noble homme Jacques Fresnel s^r^ du Bois estant assistée de noble homme Jean Marguerie s^r^ de Sorteval, esleu pour le Roy en l'election de Caen et damoyselle Marie Beaulart fille du s^r^ de Lesbisay Conseiller au siege presidial de Caen.

La dite Marguerite Malherbe mourut avant qu'estre mariée, à l'age de 27 ans le 8 de may 1615. Elle fut inhumée en l'eglise de S^t^-Sauveur de Caën.

4° Le premier jour de Febvrier 1592 fut née Marye Malherbe fille des dits mariez sur les huict heures de matin et fut baptisée a Sainct Saulveur de Caen et fut nommé par la femme de M^e^ Françoys Malherbe sieur de Digny et Madame femme de M^e^ Pierre Le Neuf et M^e^ Anthoine Turgot escuier advocat à la Court.

Le dict Jacques Malherbe sieur du Bouillon et lieutenant general criminel au Bailliage de Caen deceda le 14^e^ jour de Decembre mil V^ct^ IIII ^xx^ XII viron sur les huict heures de matin et fut inhumé en l'eglise de Saveney.

L'an de grace mil six cents le dimenche traiziesme jour de febvrier La dite Ludovique Malherbe (1) fille aisnée des dits

---

(1) Le poète Angot en ses Préludes poétiques chante la beauté merveilleuse de Ludovique Malherbe ; dans son admiration, il compare sa beauté à celle de l'aurore ; il va même jusqu'à trouver que l'anagramme de son nom signifie « *Belle marque du jour* ».

Belle marque du jour que ce siècle décore
Sous la douce faveur de ton œil gracieux
Bel Astre à qui pourrois-je, à qui pourrois-je mieux
Esgaller ta beauté qu'à celle de l'Aurore ?
Le Ciel soubz sa clarté se lustre et se redore
La terre s'embellit soubz l'ecler de tes yeux
Son lustre va passant les Estoilles des Cieux
Et sur mille beautez ta beauté se colore.
Mais de beaucoup ton œil surmonte sa clarté
Car elle n'a pouvoir que sur l'obscurité
Et tu va surpassant les clartez plus brillantes.
Bref au seul Orient de ton beau teint vermeil
Honteuse il va cachant ses flammes languissantes
Ainsy que les brouillars au lever du Soleil.

Le poète Salières, non moins admirateur du seigneur de Routot et de son épouse, trouve, dans les noms de Jacques Benard accolés à ceux de Ludovique Malherbe, cet autre anagramme non moins select : « *A qui Dieu d'heur la noblesse marque* », qui termine cette pièce de vers.

Rien ne sauroit estre noble de race
Si la vertu n'accompagnoit ce don
Les gens de bien obtiennent cette grace
Mais les meschants ne le sont que de nom
Par les effets, qu'elle est une noblesse
Fausse ou vraye on la connoit quant et quant
Si la noblesse a bien faire s'adresse
Dieu d'un bon cœur la va toujours marquant
Jacques Benard Ludovique Malherbe
M'en sont temoins, car nobles tels qu'ils sont.
Sans se braver de ce titre superbe
Nobles deux fois par la vertu se font.
De leurs ayeux ils poursuivent la route
N'ayant jamais d'heur ny d'honneur manqué
Aussi tous deux sont-ils vrayment sans doute
« *A qui Dieu d'heur la noblesse a marqué* ».

DE SALIÈRES. An 1602.

Jacques Malherbe et Marie Anger fut mariée a noble homme M^e^ Jacques Benard S^r^ de Rotot Conseiller du Roy au siege prœsidial a Caën filz aisné de noble homme Nicollas Benard S^r^ de Poussy et damoyselle Catherine du Vallet ses pere et mere. Le dit Nicollas Benard demeurant aux faubourgs de la ville de Caën en la parroesse S^t^-Gilles rue des Cordes (1).

Le dit S^r^ de Routot deceda le 22 d'Aoust 1632 9 heures de matin et fut inhumé à Sainct Sauveur soubs la mesme tombe que fut la dite Ludovicque Malherbe son espouze (2). Il mourut le 63^e^ an de son age.

L'an de grace mil six cents cinq le mardi quinziesme jour de Febvrier le dit François Malherbe fils aisné des dits Jacques Malherbe et Marie Anger fut marié a damoyselle Judith Le Valois fille et heritiere de feu noble homme Jean Le Valois sieur d'Ifs et de Montenay et de damoyselle Jeane de Mainbeville ses pere et mere.

La dite Judith Le Vallois mourut au 29^e^ an de son age le 27 mars 1618 viron sur les 9 heures du matin trois heures apres son accouchement.

Dieu luy face pardon.

L'an de grace mil six cents traize le jeudy traiziesme de Juin la dite Marie Malherbe fille puisnée des dits Jacques

---

(1) Jacques Benard fait cette mention sur son registre de famille : « Anciennement « on appeloit le grande place de devant ma maison de S^t^ Gilles, *la Place aux « Champions* à cause des combats.

(2) Ludovique Malherbe était décédée le 6 février 1616; son frère, François de Malherbe composa un tombeau en son honneur et mémoire. Ce tombeau imprimé est interfolié dans le manuscrit ; nous le donnons à la fin du Mémorial généalogique, ainsi que celui en vers composé en a même circonstance par M^r^ Le Moine.

Malherbe et Marie Anger fut mariée à noble homme Pierre Blouet s^r^ de Than Conseiller du Roy et Thresorier provincial et ordinaire des guerres en Normandie fils aisné de noble homme Pierre Blouet s^r^ de Than et du Fresne Conseiller du Roy controlleur des tailles en l'Élection de Caën et de damoiselle Anne Jourdain ses pere et mere ; Le dit Pierre Blouet pere demeurant au viel marché a la montée du Chasteau en la parroisse S^t^-Pierre.

Le 8 Mars 1628 la dite Marie Malherbe deceda viron a une heure apres minuict. Elle fut inhumée en l'eglize S^t^ Pierre à la chapelle de Nostre Dame derriere le grand autel ou les S^rs^ Blouet ont droit de banc.

Dieu luy face pardon.

Elle laissa 9 enfans vivans, six fils et trois filles. La dite Marie Malherbe fut malade six mois cette longue maladie obligea ses parens a faire ouvrir son corps pour rechercher la cause de sa mort. On luy trouva le foye en sa conformation extraordinairement grand et gasté et pourry encor quelle fut tres sobre durant sa vie : de sorte que ne faisait plus de sang ; la consideration de ses enfans porta a cette curiosité.

Jacques Malherbe fils aisné des dits mariés fut né le sabmedy vingt troisiesme jour de Mars 1618 sur les XI heures et demy de matin et fut baptisé en l'eglise de S^t^ Saulveur et nommé par noble homme Jacques Benard s^r^ de Routot Conseiller du Roy au siege Presidial de Caën et damoiselle Marie Lambert veufve de noble homme Eleazar Malherbe en son vivant Conseiller du Roy au siege Presidial de Caën sa marraine, le 22 avril 1618.

Le dit Jacques Malherbe s^r^ d'Ifs fut pourveu d'une charge de Conseiller en la Cour de Parlement de Normandie en juin 1643

et reçu en la dite charge le 27 juillet de la dite année 1643 ; mourut à Rouen en 1664 estant Conseiller de Grand Chambre et inhumé en l'eglise de S[t] Erbland aupres de son espouse en secondes nopces.

Le 3 Novembre 1622 le dit François Malherbe S[r] du Bouillon conseiller du Roy et thresorier de France a Caen espouza en secondes nopces damoiselle Anne Le Clerc fille de noble homme Jacques Le Clerc s[r] d'O Conseiller du Roy au siege Presidial de Caen et de damoiselle Anne de Cauvigny du quel mariage est sortie la lignée qui en suit (1).

1° François Malherbe fut né le mercredy 8 Novembre 1623 sur les unze heures de matin; Il fut baptisé le 26 du dit mois en l'eglize de S[t] Pierre de Caen et nommé par noble homme Jacques de Cauvigny s[r] de Bernieres de Coulomby de Boutonvilliers de Bertout et de Beauxamis son bisayeul maternel et damoiselle Louyse Malherbe vefve de Gilles de Guierville escuier s[r] de Coulombieres sa marraine.

Le dit Francois de Malherbe fut pourveu par Monsieur son pere de la charge de Grand Prevost general de Normandie le 21[e] de Septembre 1650 et y fut reçu le mois de Décembre en suivant au grand Conseil.

Le dit François de Malherbe est mort le 24 Novembre 1708 a une heure apres midy agé de 85 ans, 16 jours moins, et a

---

(1) François de Malherbe, s[r] du Bouillon, Conseiller du Roi et Trésorier de France à Caen, aussitôt après son mariage, habita avec son épouse l'hôtel Loraille, qui avait été acheté des Échevins par son père, ainsi qu'il est dit plus haut, — ce qui explique pourquoi les enfants qui naquirent de cette alliance furent présentés au baptême en l'église S[t]-Pierre.

été enterré dans la Chapelle S[t] Quentin parroisse S[t] Pierre sepulture de ses predecesseurs.

2° Marie Malherbe fut née le sabmedy 9 de novembre 1624 sur les cinq heures de matin. Elle fut baptisée le mesme jour en l'Eglise S[t] Pierre de Caen et nommée par damoiselle Marie Anger son ayeule paternelle en la presence de noble homme Jacques Le Clerc s[r] d'O conseiller du Roy au Siege Presidial de Caen son ayeul maternel.

La dicte Marie Malherbe a esté mariée a M[r] de Folvile le Sens qui est mort lieutenant general des Armées du Roy. Duquel mariage sont sortis plusieurs enfants, filles et garçons dont l'aisné mourut à Paris Colonel du Regiment de Flandres que le Roy luy avoit donné Son frere le cadet est demouré heritier de la maison et du bien de sa famille.

3° Pierre Malherbe fut né le vendredy 23 de janvier 1626 sur les six heures trois quarts de matin. Il fut baptisé le II[e] jour de febvrier au dit an en l'église de S[t] Pierre de Caën et nommé par noble homme Pierre Blouet s[r] de Than Conseiller du Roy et thresorier provincial de l'extrordinaire de la guerre en la Generalité de Caen son oncle en loy assisté de damoiselle Marie Benard femme de Thomas de Sarcilly escuier s[r] de Brucourt recepveur de Monsieur l'Admiral de la Province de Normandie sa cousine et marraine.

Le 25 Novembre 1646 le dit Pierre Malherbe apres avoir fait sa campagne dans le Regiment des Gardes soubs Monsieur de Montereul, cadet de la maison de Fourrilles capitaine des Gardes et qui le commandoit pour lors en l'armée de Flandres apres avoir essuyé les sieges de Courtray, Bergues, Mardy [Mardick] et Dunkerque soubs les armes avec le mousquet

Mons^r de Montereul le jugea digne de son drapeau. Il fut presenté a la Reine par M^r le Maréchal de Grammont Maistre de Camp du Regiment des Gardes qui luy fit l'honneur de l'agreer. Le dit jour il fut mis en possession de sa charge, on luy donna le Drapeau a la suite du Regiment des Gardes qui faisoit monstre au pray aux Clercs apres avoir presté le serment de fidelité on luy adjusta le hausse col pour le faire reconnoistre Officier par tout le corps du Regiment.

Le dit s^r de Montereul avoit epouze la fille de feu mon cousin de Croisilles Intendant de la maison de M^r le Duc d'Angoulême et Conseiller d'Estat.

4° Anne Malherbe fut née le dimenche 31^e de janvier 1627 viron sur les 4 heures de matin ; Elle fut baptisée le 1^er febvrier au dit an et nommée par damoiselle Anne de Cauvigny femme de noble homme Jacques Le Clerc s^r d'O, conseiller du Roy au siege Presidial de Caën son ayeulle maternelle en la presence de François de Guerville escuier s^r de La Londe cousin germain à cause de sa femme de la dite Anne. Elle fut appelée à la Religion en l'Abbaye des Dames de Caën ou elle fist sa profession soubs Madame de Budos pour lors Abbesse et fut inhumee en la ditte Abbaye le douze de Febvrier 1696 apres plus de cinquante années de Religion qu'elle y a passé avec beaucoup de consolation.

5° Antoine Malherbe fut né le Sabmedy 7^me d'Octobre viron un quart devant huict heures de soir 1630. Il fut baptisé le 10 du dit mois a l'eglise de S^t Pierre de Caën et nommé par Jacques Malherbe son frere aisné aidé de damoiselle Salomé Benard sa cousine germaine fille de M^e Jacques Benard escuyer conseiller du Roy au siege presidial de Caen.

Le 16 Novembre au dit an le dit Antoine Malherbe décéda. Il fut inhumé en l'eglise S^t^ Pierre de Caën au bout de la Table des Reliques derriere le Cœur a une place de siege qui appartient a Monsieur de Boutonvilliers son oncle maternel ; Le dit banc contigu de la Table des Reliques a été cédé et donné au sieur du Bouillon Malherbe.

6° Antoine Malherbe fut né le jeudy 25^e^ jour de Novembre a sept heures et demye de matin 1632. Il fut baptisé le 29 du dit mois a l'eglise de S^t^ Pierre de Caën et nommé par François Malherbe son second frere et Marie Malherbe sa soeur aisnée. Le dit Antoine deceda dans le 1^er^ an de son âge et fut inhumé a S^t^ Pierre en la place cy dessus designée.

7° Charles Malherbe fut né le mercredy jour S^t^ André 30^e^ de Novembre a dix heures et demye du soir 1633. Il fut baptisé le 4 du mois de Décembre a l'eglise S^t^ Pierre de Caën et nommé par Charles de Cauvigny escuier s^r^ de Beauxamis gentilhomme servant chez le Roy son oncle, aidé de damoiselle Suzanne Malherbe sa cousine fille de Mons^r^ de la Roziere Malherbe demeurant à Clopée pres Caën.

8° Nicolas Malherbe fut né le dimenche 16^e^ jour de Décembre à l'heure de six l'an 1635. Il fut baptisé le 20 du dit mois, à l'eglise de S^t^ Pierre de Caën et nommé par Nicolas Blouet esc^r^ son cousin germain, fils de M^r^ de Than conseiller du Roy et Thresorier extraordinaire des finances, ayde de Dam^lle^ Anne Malherbe sa sœur. Il décéda dans l'an et fut inhumé à la paroisse de Noyers où il estoit en nourrice.

Le dit Charles Malherbe ayant esté pourveu par le Roy de l'office de lieutenant general au bailliage et siege presidial de Caën le 4^e^ juillet 1652 fut receu le 8^e^ jour de mars 1653 ; apres

avoir esté examiné la Chambre des Enquestes toute assemblée avoit donné des marques d'une suffisance de l'apoint non commune.

Le dit Charles Malherbe depuis receu a la charge de President Presidial (1) mourut en sa maison de S[t] Sauveur le 13 May 1676 sur les deux ou trois heures de matin et fut le lendemain inhumé en la chapelle de la dite parroisse.

Dieu luy face paix.

La dite Anne Malherbe entra en Religion en l'Abbaye de Saincte Trinité a Caën ou elle fist ses vœux de Profession le d'Aoust 1645 entre les mains de tres Illustre Dame Laurens de Budos pour lors Abbesse de la dite Abbaye. Le sieur du Bouillon son pere aumosna a la dite Abbaye la somme de quatre mille deux cents livres pour les considerations portées au contract passé devant Laloue et Le Sueur tabellions a Caën le25 fevrier 1644.

Son déces est arrivé soubs Anne de Cochefilet de Vaugelas digne Abbesse de present et qui a bien contribué au bien de la dicte Abbaye depuis qu'elle y est entrée (2).

---

(1) Charles Malherbe, s[r] du Bouillon et de Noyers, Président au Présidial de Caen, épousa en la paroisse Saint-Jean de Caen, le 27 janvier 1668, Catherine du Moustier, fille unique de Nicolas, esc[r], s[r] de la Motte, et d'Anne Le Moutonnier, de laquelle sortit Marie-Anne-Gabriel le Malherbe, mariée par contrat du 22 février 1690 à Jean-Baptiste-Jacques Ollier *, chev[r], seig[r] et marquis de Verneuil, de la paroisse de S[t]-Paul de Paris. Le dit mariage eut lieu aux Petits-Renfermés. Le dit Marquis de Verneuil, premier Maître de la garde-robe de Son Altesse Royale Mons[r], frère unique du Roi, Seig[r] et Patron de Préaux et autres lieux.

(2) L'entrée en religion et le décès d'Anne de Malherbe ont déjà été mentionnés.

* Ollier. — D'azur au chevron d'argent ; en pointe Lion d'or lampassé de gueules, au chef d'or chargé d'une Etoile de gueules.

La dite Marie Malherbe fille aisnée des dits mariés fut mariée a M^e^ Guillaume Le Sens chevalier seig^r^ de Folleville, Launay, La Pilvediere S^t^ Benoist La Salle, demeurant à Launay, viconté de Ponteaudemer paroisse de S^t^ Georges du Vievre distant de 3 lieues de Ponteaudemer, lieutenant pour le Roy au gouvernement de la ville de Vitry le François M^e^ de camp d'un régiment d'infanterie pour le service du Roy Marechal de bataille des Armées de Sa Majesté le dit mariage fut celebré par Mons^r^ le Curé de Saint Pierre en la chapelle des Benedictines assise sur la parroisse de S^t^ Pierre de Caën le 29 avril 1646. Le contract de mariage est reconnu devant les tabellions de Caën le 28 avril 1646.

Du dit sieur de Folleville qui a servi en plusieurs campagnes de lieutenant general d'armées et de damoiselle sa femme sont sortis deux garçons et trois filles ; l'aisné mourut à Paris estant colonel d'un Regiment de Flandre son cadet devenu heritier de la maison.

Pierre Malherbe deuxieme fils du second mariage du s^r^ du Bouillon apres avoir fait la campagne de 1646 comme volontaire aux gardes et avoir essuyé les sieges de Courtray, Bruges, Mardy, Furne, Dunkerque en la compagnie de M. de Fourilles Montereul qui avoit espouzé la fille de Mons^r^ de Croisilles allié du s^r^ du Bouillon fut jugé digne de son drapeau (1). Le s^r^ du Bouillon son pere luy achepta par 231 lt. Il fut presenté à la Reine par Mons^r^ le Marechal de Grammont Colonnel du Regiment des Gardes qui l'agrea sur le bon rapport

(1) Mention a déjà été faite de cette campagne, à laquelle Pierre Malherbe prit une si grande part et dans laquelle il devait trouver la mort.

qu'on luy fit de son courage. A la campagne de 1647 en la guerre de Flandre et estant au camp devant la Bassée en l'Armée du Roy commandée par Mons^r^ le Mareschal de Gassion il fut commandé d'aller a l'ataque de Lens petite ville de Flandre avec quelques officiers des gardes et leur compagnie. Ayants chassé les ennemys d'une demye lune et gaigné le dehors ou il avoit receu deux blessures l'une de pique et l'autre de mousquet Il voulut s'attacher le premier a la muraille dont on luy jetta une grosse pierre qui luy cassa les deux tables de la teste. Il survecut 14 jours ses blessures et apres avoir communié 5 fois durant sa maladie Il rendit son Ame a Dieu au grand regret de tout le Régiment ou il estoit fort aimé pour son courage, son addresse et sa grande suffisance ; Car encore qu'il n'eut que 27 ans 7 mois Il passoit, pour le gentilhomme de France le plus sçavant ayant esté destiné a l'Eglize il avoit fait trois années d'estudes de Theologie avec admiration ; ayant voulu changer de profession, il avoit estudié aux mathematiques qu'il sçavoit a perfection. Il estoit estimé a la Cour pour un gentilhomme auquel Il ny avoit rien a desirer qu'une plus longue vye. Le s^r^ de Villeforest lieutenant en la mesme compagnie fut aussi tué a cette attaque. Le dit Pierre Malherbe fut inhumé en l'eglise parroissiale de la Bassée vouée à St Roch le 27 Aoust 1647. *Dieu veuille avoir son Ame.*

Le s^r^ Renodot gazetier du temps qui est gagé pour escrire publier nos bons succes parla fort sobrement de cette malheureuse journée où l'on perdit 20 officiers tánt du Régiment des Gardes que des vieux Régiments ne fit pas mention de beaucoup de morts et de blessés à la quelle gazette qui suivit cette perte ; a celle du 17 de septembre 1647 ; il marque seulement que les

sieurs de Villeforest lieutenant et de Malherbe-Bouillon Enseigne a la compagnie du s[r] de Fourille capitaine aux gardes estoyent morts de leurs blessures a la Bassée. Sa relation est du 17 Septembre 1647. De la Bassée.

Le dit François Malherbe seig[r] du Bouillon estant devenu premier President de sa compagnie en l'an 1647 par le deceds du sieur d'Escajeul Morin deceda le 18[e] de janvier sur les 9 heures du matin de l'an 1650, ayant esté malade 9 jours d'une fiebvre continue. Il laissa un tres grand regret de luy a tous ses parents et amis, en general a toute la ville de Caen de la quelle il avoit esté en grande consideration selon son merite et sa vie exemplaire. Il fut inhumé en l'eglise de S[t] Pierre en la chapelle de S[t] Quentin suivant qu'il l'avoit ordonné par son testament par lequel il laissa beaucoup de legs pieux et particulièrement a la maison des pauvres renfermés de Caen de laquelle il avoit esté un des principaux fondateurs et bienfaiteurs entre beaucoup d'honnestes gens de la ville.

Dieu luy face pardon.

Le dit Jacques Malherbe fils aisné du dit François Malherbe et de damoiselle Judith Le Vallois sa premiere femme ayant esté receu en une ancienne charge de Conseiller du Roy au Parlement de Normandie le 21[e] jour de Juillet de l'année 1643 fut marié a pareil jour de l'année 1649 avec noble Damoiselle Françoise de la Beslière fille de Messire François de la Beslière chevalier, seigneur de Saint Pierre Langer, Ronthen, Carroles et Breuilly et de noble Dame Françoise de la Charonnide Dame du nom et Armes de la maison de la Charonnide de Bretagne. Le dit mariage fut célébré entre les dits mariez en l'église parroissialle de Saint Pierre Langer

diocese d'Avranches en la presence du dit feu sieur du Bouillon lequel avoit quitté sa maison esloignée de 22 lieues du dit lieu de Saint Pierre Langer pour venir traitter le mariage du dit Jacques Malherbe son fils aisné Il fut accompagné dans son voyage par le s[r] de Roset jeune preu et en son retour par le dit François Malherbe son second fils. Le dit Jacques Malherbe receut avis en la maison de son beau pere des fascheuses nouvelles de la maladie perilleuse du dit s[r] du Bouillon Le 25 janvier a huit heures de soir, en partit le lendemain au point du jour pour se rendre aupres de son pere pour l'assister de ses derniers devoirs mais n'ayant pu arriver a cause des mauvais chemins que le troisieme jour, il le trouva expiré. Lequel premier malheur fut avant-coureur d'un autre qui arriva quelque temps apres au dit Jacques Malherbe. D'autant que ayant laissé sa chere espouse grosse de cinq mois et demy retournant de Caen pour assister a ses couches il trouva qu'elle estoit decedée le premier jour de may de l'an 1650 apres estre acouchée d'un enfant masle mort né. La dite Dame fut inhumée le lendemain dans le coeur de l'eglise parroissiale de Saint-Pierre-Langer.

Dieu luy face pardon.

La dite Françoise de la Besliere l'année auparavant que le dit Jacques Malherbe escuier sieur d'Ifs l'espouzast estoit devenue heritiere avec les Damoiselles ses autres sœurs sçavoir : la Dame de Boisturgis et une autre encore a marier du s[r] de S[t] Remy, jour sainte Veronique lequel deceda sans estre marié. La dite Françoise de la Besliere devant que d'estre mariée avoit esté quelques années avec Madame la Mareschal de S[t] Geran sa grande tante a cause de feu M[r] de Longaulné son premier mary frere de la mere du dit s[r] de Saint Pierre Langer

Le deuxieme jour de juin le lendemain de la feste de la Pentecoste 1653 le dit Jacques Malherbe seigneur du Bouillon espouza en secondes nopces damoiselle Elisabeth Hallé troisieme fille de Monsieur Jacques Hallé seigneur de Cantelou et autres terres et de Dame Marie Gavion ; la dite Damoiselle Elisabeth Hallé estant devenue presomptive heritiere de ses dits pere et mere avec les Dames de Vigneral et de Sacy ses sœurs aisnez par le deceds de Monsieur Jacques Hallé s[r] de la Treville pourveu de l'office du dit s[r] de Cantelou son pere, arrivé le 7[e] de janvier de l'année 1653.

Duquel mariage est yssue la lignée qui en suit :

1° Marie Malherbe est née le mardy 17[e] jour de Mars 1654 a unze heures et demye avant midy et a esté baptisée en l'eglise S[t] Laurens le 28[e] du dit mois jour du dimanche de la Passion et nommée par dame Marie Gavion femme de Mons[r] de Cantelou sa grande mere en la presence de Mons[r] Jacques Turgot seig[r] de Bons, conseiller du Roy en son Parlement de Normandie.

La dite Marie Malherbe a esté mariée a M[r] Paviot (1) premier avocat general en la Chambre des Comptes de Normandie le 3 mars 1670 et depuis décédée le et est sorti du dit mariage un fils et une fille laquelle depuis est décédée ; le premier qui est vivant conseiller au Parlement de Normandie, non marié.

2° Elisabeth Malherbe fut née le vendredy 13[e] jour du mois d'Aoust de l'année mil six cents cinquante cinq a unze heures et un quart du matin et fut baptisée le dymanche en

---

(1) Charles Hyacinthe Paviot : c'est à lui que le Père Martin, cordelier, a dédié son *Athenæ Normannorum*.

suivant jour de la Glorieuse Assomption de Notre Dame et nommée du nom de sa mere par Madame Marie Hallé sa tante femme de Mons^r François de Vigneral conseiller en la Cour de Parlement de Normandie en la presence de Mons^r François de Caradas s^r du Heron aussy Conseiller du Roy en ladite Cour de Parlement.

La dite Elisabeth deceda le deuxieme jour de juillet 1658 et fut inhumée dans l'eglise de Saint Herblant aupres de sa mere.

3° Le 20^e jour de juillet de l'an 1656 a sept heure et demie du matin il m'est né un fils lequel a esté baptisé le 21^e du dit mois en l'eglise Saint Estienne de la grande eglise et a esté nommé Nicolas par Messire Nicolas Turgot chevalier seigneur de Lantueil Conseiller du Roy en ses Conseils et second President au Parlement de Normandie, assisté de Dame Hallé fille de Mons^r d'Orgeville et femme de Mons^r Du Four Conseiller du Roy et Maitre des Comptes en la Chambre des Comptes de Normandie.

Le dit Nicolas Malherbe estudiant au College du Plessis-Sorbonne a Paris est décédé le 17 mai 1671 agé de quatorze ou quinze ans et fut inhumé en la parroisse de Saint Estienne du Mont.

4° Le 23° jour de Septembre, jour de dymanche 1657 a une heure et trois quarts apres mynuit nous est né un second fils lequel a receu le saint sacrement de bapteme en la maison par les mains de Mons^r le Curé de Saint Estienne de la grande eglise de Notre Dame de Rouen le 24° jour du dit mois et an a neuf heures de matin dans l'esperance et dessein de l'accomplissement des ceremonies du dit sacrement pour luy donner le nom, ce qui a esté fait le 21^e du mois d'Octobre suivant

le dit enfant ayant esté nommé François en la dite Eglise Saint Estienne par Messire François Malherbe chevalier Grand Prevost general de Normandie et damoiselle Genefviefve Le Sueur vefve du S[r] Jean escuier, en son vivant receveur des halles foraines a Rouen ; la dite damoiselle Jean estant soeur de mere de Madame de Cantelou grande mere maternelle du dit François Malherbe.

Le dit François second fils estant devenu heritier, s'est rendu de l'Ordre Saint François au couvent des Penitents de S[te] Barbe au Noviciat de Rouen a Croiset ou il a fait profession le mardy neufviesme jour d'Octobre de l'année 1676.

Elisabeth Hallé seconde femme de Jacques Malherbe deceda le 12[e] de juin 1658 sur les 6 heures et demye de matin au 28[e] an de son aage apres avoir esté malade huit mois et 12 jours.

Dieu luy face pardon.

Elle fut inhumée dans l'eglise Saint Erblant soubs la tombe de Mons[r] Hallé ou est inhumé Mons[r] son père.

Le 12 fevrier 1656 contract de mariage fut passé entre François de Malherbe Grand Prevost de Normandie et Suzanne de Costentin fille unique et heritiere de Robert de Costentin escuyer seigneur du Val gouverneur de Coustances et de noble Dame Marguerite de Roncheroles duquel mariage est sortie

1° une fille qui nasquit grace à Dieu sur les cinq heures du soir en la ville de Caen dans la maison qui est sise en la rue de Geole parroisse Saint Pierre laquelle à cause du peril de l'accouchement de sa mere fut baptisée sur l'heure par le sieur Eude chirurgien et depuis nommée par Mons[r] et Madame de Saint Simon sa grande mere Marie Marguerite le 4 Octobre 1658 en l'eglise de Beuzeville a Pleinmarets dans le Cotentin Viconté de Carentan.

2° Le dernier jour d'Aoust 1659 est sorti du mesme mariage, grace a Dieu un fils qui nasquit en la ville de Coustances sur les quatre heures du soir en la maison de sa mere sise parroisse S[t] Nicolas qui fut sur l'heure baptisé par la sage femme qui trouva l'enfant en peril et lequel a esté depuis nommé en la ditte Eglise de Beusevile au botois le 22 Octobre 1662 Charles François par M[r] le Baron d'Hurville son grand oncle et Mademoiselle de Guchebert soeur de Madame de S[t] Simon, et estant mort en l'age de quatre ans en la ville de Caen a esté inhumé dans la chapelle de S[t] Quentin ou est la sepulture de ses ancestre paroisse Saint Pierre.

La ditte Suzanne Costentin estant en sa maison de Coustances y deceda le 29 Mars veille de Nostre Dame en l'année 1661 agée de 26 ans et fut inhumée en l'eglise du seminaire de Coustances.

Dieu luy face pardon.

La dite Marie Marguerite décéda a Paris le vendredy 23 May 1670 et fut inhumée en l'eglise S[t] Sulpice du faux bourg S[t] Germain, âgée de treize ans, proche le coeur vis à vis une chapelle de la Vierge : Son coeur a esté porté au seminaire de Coustances ou sa mere et grande mere ont esté iuhumées en l'eglise du dit seminaire.

Dieu leur face paix.

Le 19 Avril 1665 le dit François de Malherbe (1) espousa

---

(1) Traité de Mariage du 18 Avril 1665, reconnu à Rouen le 8 Juillet 1669, — entre Messire François de Malherbe, chevalier, ci-devant grand Prevost de Normandie, fils et héritier en partie de Messire François de Malherbe, chev[r], Conseiller du Roy et Président au bureau des finances en la generalité de Caën et de Dame Anne

EN SECONDE NOPCES DAMOISELLE CHARLOTTE BIGOT fille de Messire Guillaume Bigot seigneur et patron de la Turgere Conseiller du Roy et Doyen en sa Cour des Aydes de Normandie et de Dame Marie de Beaulieu ses pere et mere 1° Duquel mariage est grace a Dieu sorti un fils lequel nasquit en la ville de Rouen le quatriesme Avril de l'année mil six cents soixante et six a une heure et demye apres minuict et fut a l'instant ondoyé par Dame Auber sage-femme qui doutoit de la vie de l'enfant. Lequel fut le mesme jour sur le soir nommé Charles François par Madame de la Turgere sa grande mere et par Monsieur le President de Malherbe son oncle paternel en la parroisse de S[t] Estienne eglise de Nostre Dame de Rouen.

Le Clerc et Damoiselle Charlotte Bigot, fille de Messire Guillaume Bigot chev[r] Seig[r] et Patron de la Turgère, Gavron, Tournedos, Grosbois, Balines, S[t] Leger, Tilleult, Lambert, Creuilly, Lannoy... Conseiller du Roy en sa Cour des Aides de Normandie, et de Dame Marie de Beaulieu.

Ont signé :

DE MALHERBE. CHARLOTTE BIGOT. MARYE DE BEAULIEU. MALHERBE. FOLLEVILLE LE SENS. M. MALHERBE. BIGOT. PUCHOT. J. BIGOT. DE CAUVIGNY. BIGOT. ROMÉE FRESQUIENNE. DE LAMARE. MARIE BIGOT. ECHART. CHARLES DE BLONDEL. CATHERINE BIGOT. DU HAMEL. ELISABETHE LE BOUX PAVIOT. ANNE PUCHOT. R. LE CORNIER. ECHARD. LE SEIGNEUR. J. LE CORNIER. FOURNIER. DE JOIGNY, avec paraphe.

Le 3 Octobre 1680, Messire François de Malherbe du Bouillon chev[r] Seig[r] de Lebisey acheta de Messire Jacques Royer, Marquis de la Brizollière les fiefs et seigneurie de Juvigny l'aisné et de Juvigny le jeune ensemble, un autre fief nommé le fief de l'Abbesse, les dits fiefs ayant leur extension dans toute la paroisse de Juvigny et s'étendant dans les paroisses de Tilly-Hottot et Orbois. — Cette acquisition comprenait le Manoir seigneurial et toutes les maisons qui se trouvaient sur les terres.

Cinq ans après, François de Malherbe se rendait acquéreur de la terre et seigneurie de S[t]-Vaast.

Le dit Charles François second fils et sorti du second lit est décédé le quinziesme de mars de l'année 1672 en ma maison de Caën et inhumé en la mesme chapelle de S[t] Quentin avec son frere.

Louange au Seigneur et benediction.

2° Du dit mariage est aussy, grace a Dieu, sortie une fille laquelle naquit en la ville de Rouen le septiesme de Juin de l'année mil-six cents soixante et sept sur les dix heures de matin laquelle fut baptisée en la mesme parroisse de S[t] Estienne, eglise de Nostre Dame, nommée Magdelaine Charlotte par Madame Desaleurs et M[r] Bigot Conseiller de Grand Chambre au Parlement de Rouen, son oncle maternel.

La ditte Madelaine Charlotte ayant desiré se faire Religieuse dans le Monastère des Ursulines de Caen prist le voile de Novice le 15 Novembre 1684 dans une parfaite resignation de se vouer entierement a Dieu d'y faire sa profession a sa plus grande Gloire ce qui a esté heureusement accompli le 5 febvrier 1687.

3° Du mesme mariage est encore sortie une fille laquelle vint au monde sur les onse heures du matin le seisiesme Octobre de l'année mil six cents soixante et neuf en la maison de Caen sise parroisse Saint Pierre et fut grace a Dieu baptisee le mesme jour par M[r] le Curé et nommée Marie Anne par Marie Marguerite sa soeur aisnée du premier lit assistée de Charles François de Malherbe son jeune frere du second lit.

Marie Anne de Malherbe mariée a Mons[r] de Folleville est morte veuve a Rouen le trois may 1743 sans avoir eu d'enfants de son mariage.

4° Du mesme mariage est sortie une troisiesme fille dont ma femme acoucha heureusement grace a Dieu sur les neuf

heures de matin en ma maison de Caen le dix huictiesme Novembre de l'année mil six cents soixante et treise et fut ondoyée le mesme jour sur les cinq heures du soir par Mr le Curé de St Pierre en la ditte parroisse suivant le pouvoir a luy donné par Monsieur l'Evesque de Bayeux en attendant l'occasion de la faire nommer. La ditte fille a esté depuis nommée par sa soeur aisnée et par Mr de Rotot le Thresorier de France qui luy servit de Parrain et aplée Charlotte laquelle ayant esté attaquée d'une fluxion mourut seize mois apres et fut inhumée le may 1675 en ma chapelle St Quentin.

Dieu soit loué et beni de tout ce que sa Providence ordonne pour sa plus grande gloire.

5° Du mesme mariage est né un second fils qui vint au monde le huictiesme Janvier de l'année mil six cents soixante et dix sept dont grace a Dieu ma femme accoucha heureusement en ma maison de Caen une heure apres minuict et fut le lendemain baptisé en ma parroisse St Pierre sur les trois heures apres midy et fut nommé par deux pauvres honteux Jean Baptiste pris pour parrains savoir Nicolas de la Porte agé de quatre vingts ans trouvé fortuitement en la ditte eglise et par Jeane Erce qu'il eut pour commere de mesme age a peu pres l'un et l'autre demeurants au faux bourg de St Gilles.

Dieu soit beni et glorifié en tout.

Le dit Jean Baptiste de Malherbe fils unique et seul heritier de la famille des Malherbe de Saint Aignan a esté pourveu de la charge d'escuier du Roy servant par quartier sur la demission de Mr de Mathan a qui sa Majesté ayant permis de s'en deffaire et son resignataire agrée il luy fut presenté par Monsieur de Beringuen premier Escuier de la Petite Escurie et

ayant ensuite presté le serment de fidelité entre les mains de M^r^ le Prince il commença d'entrer en la fonction de sa charge aupres du Roy pendant quelques semaines de son quartier commençant au mois d'octobre jusques en janvier qu'il finit et depuis a fait la fonction de Mousquetaire soubs le commandement de Monsieur de Maupertui qui luy fist present d'un cheval gris et le reçut avec tout l'agreement qu'il pouvoit esperer, l'assurant qu'il auroit toute la liberté de faire sa cour jusqu'à ce qu'il entrast en service pour sa charge le prix en est de vingt quatre mil francs laquelle a esté payee apres sa reception et provisions mises en ses mains au mois de Novembre 1698.

Depuis ce temps qu'il a esté dans cet emploi de Mousquetaire et d'escuier Monsieur le Duc d'Anjou ayant esté appelé a la couronne d'Espagne par le testament du feu Roy catholique, sa Majesté l'ayant acceptée et fait conduire sur la frontiere de ses Estats avec les deux Princes de France ses frere, Malherbe achevant de faire sa fonction d'Escuier fut nommé par le Roy pour la continuer et servir aupres de Monseigneur le Duc de Bourgogne en cette qualité et au retour d'un voyage de quatre mois dans les plus belles Provinces donna charge de guidon dans la quatriesme compagnie de sa gendarmerie fixée à cinquante mil livres. Il a plu au Roy luy en accorder l'agreement pour y estre reçu et se rendre en Flandres ou les troupes sont commandées.

Dieu lui face la grace qu'il s'acquite bien de ses devoirs en cette campagne pour luy rapporter toute la gloire ou pour la paix ou pour la guerre qui n'ayant point esté continuée Le Roy ayant envoyé une Armée en Italie soubs le commandement de Mons^r^ le Mareschal de Vendosme la gendarmerie ayant eu

ordre d'y servir, il y fist toute la campagne jusqu'a l'année suivante que les mesmes troupes qui ayant passé leur quartier d'hiver en Franche-Comté furent employees en Alemagne ou il servi apres avoir esté nommé Enseigne en la mesme compagnie au siege de Brissac qui fut emporté en treise jours par Mons[r] le Duc de Bourgogne En suite de quoy la bataille de Lespire s'estant donnée et tout l'avantage estant demeuré aux troupes du Roy par l'armée commandée par le Mareschal de Talard Malherbe s'y estant treuve et perdu un cheval tué soubs luy Dieu l'ayant preservé par sa grace entre les morts et a esté au retour de cette campagne d'ou il est revenu heureusement en estat de songer a un mariage je n'en ai point voulu perdre l'occasion, AYANT TROUVE UN PARTY QUI LUY POUVOIT CONVENIR SELON SON COEUR ET INCLINATION AVEC MADEMOISELLE DE REVIERS HERITIÈRE EN PARTIE DE PERE ET DE MERE. Le dit mariage s'est ensuivi (1) presence des parents plus proches qui y signerent le mercredy seisiesme de janvier la ceremonie s'estant faite en la chapelle des Urselines par M[r] le Curé de Saint Jean paroisse de

---

(1) 19 janvier 1704. — Contrat de mariage entre Messire Jean Baptiste de Malherbe, chevalier, seig[r] Patron et chastelain de S[t]-Vaast, Juvigny et autres terres, Enseigne des gens d'armes du Roy, fils de Messire François de Malherbe et de feu noble Dame Charlotte Bigot et damoiselle Marie Françoise Henriette le Prevost de Reviers, fille et heritière de feu Messire Louis Le Prevost chevalier, seigneur de Reviers et autres terres, et de noble Dame Suzanne Laurence Castel de S[t]-Pierre veuve du dit seig[r] de Reviers. — Ont signé : Malherbe de Juvigny, Malherbe, Suzanne Castel de Reviers, M. de Malherbe, Le Provost de Vassy, Le Prevost de Jucoville, La Luzerne Coupesarte, If, de Faoncq, M. Le Prevost, Nicolas Foucault, Intendant de la généralité de Caën, Marguerye Vassy, Le Prevost, P. de Mathan, Morin de Banneville, Gislain de Benouville, Blouet, Bazires et Jolivet, notaires. Fait et passé à Caen en la maison de la dite Dame de Reviers, rue Guilbert, paroisse S[t]-Jean de Caen, le samedi 19 janvier 1704.

la Demoiselle future espouse Apres quoy estant retourné en Alemagne il s'y rendit le plus tost qu'il put dans l'armée commandée par le Mareschal de Talard pour s'aprocher par la jonction de celle du Duc de Baviere ensuite de laquelle s'est donnée la bataille de Dochester qui nous a esté assez desavantageuse par la perte qu'on y a faitte.

La dite Charlotte Bigot deceda en ma maison de Caen le 4 Aoust 1703 et fut inhumée en la chapelle de S[t] Quentin parroisse S[t] Pierre de Caën. Presents : Messire Pierre de Mathan, chevalier seig[r] du dit lieu, escuier ordinaire du Roy, et Jacques Blouet, escuier, seig[r] de Than, Conseiller au Bailliage.

Dieu luy face paix.

1° Du dit mariage est sorti un fils dont la mère accoucha heureusement le samedi 28 Aoust 1706 jour Saint Augustin sur les deux heures apres midi lequel depuis a esté grace à Dieu baptisé en la parroisse Saint-Pierre et nommé François Augustin par moi son grand pere et sa grande mère de Reviers.

Le Seigneur en soit beni.

2° Du mesme mariage est né un second fils le 18 Mai 1708 sur les onze heures du matin, lequel a esté baptisé en nostre paroisse de S[t] Pierre et ensuite nommé Philippe Jean par M[r] de Gavron son grand oncle Conseiller au Parlement de Rouen et par ma fille Marie Anne sa tante.

Dieu en soit loué par sa grâce et nous donne la paix.

Le dit François de Malherbe est mort le 24 Novembre 1708 a l'age de 85 ans et a esté inhumé dans la chapelle S[t] Quentin, paroisse Saint Pierre de Caen

3° Du mesme mariage est sorti une fille dont la mère accoucha le 15 Avril 1710 à huit heures du matin, laquelle a

été baptisée dans la parroisse S[t] Pierre et nommée Marie Henriette Charlotte par Messire Claude de Marguerie Comte de Vassy et Charlotte Malherbe Marquise de Verneuil le 21 Avril 1710.

4° Du mesme mariage est sorti un fils dont Madame de Malherbe accoucha le 12 Janvier 1712 a six heures et demie du matin qui fut baptisé et nommé Jean Baptiste Antoine le mesme jour par deux pauvres en la parroisse S[t] Jean.

5° Du mesme mariage est sorti un fils dont la mère accoucha le 29 Janvier 1714 a quatre heures du matin qui fut ondoyé le mesme jour en la parroisse S[t] Jean nommé depuis Valentin par Madame la Marquise de Jucoville sa tante maternelle et par M[r] de Coupesarte. — Est mort en norice.

Jean Baptiste de Malherbe fils de François est mort le 15 février 1732 âgé de cinquante cinq ans et cinq semaines et a été enterré à S[t] Pierre de Caën dans la Chapelle S[t] Quentin sepulture de la famille ; son Epitaphe est gravée sur un marbre noir attaché contre le mur de la dite chapelle.

Le 16 Avril de l'année 1732 Marie Henriette Charlotte de Malherbe ma sœur épousa René Bernard Le Berceur de Fontenay, chevalier, Marquis de Fontenay, capitaine dans le Régiment de Toulouse-Cavalerie et chevalier de l'Ordre militaire de S[t] Louis — Mort à Caen le 2 Janvier 1753.

De ce mariage est sortie une fille née le 12 Janvier 1733 à Bayeux, nommée Marie Henriette Jeanne. Une autre fille née à Caën le 4 Janvier 1734 nommée Marie Anne Françoise Rose (1) et un fils né le 6 Mars 1737 à Caën, nommé par

---

(1) Marie-Anne-Françoise-Rose Le Berceur de Fontenay épousa, le 3 août 1753, Maximilien-Marie-Pierre Le Viconte, Marquis de Blangy — La Bénédiction nuptiale eut

Madame de S[t] Simon et moy, Augustin Bernard Hervé lequel mourut au bout de huit jours. — Une autre fille née le 27 Avril 1740 à Caën nommée Marie Jeanne Flore (1). — L'aisnée des filles cy-dessus a esté mariée en Fevrier 1752 a Mons[r] de Mathan seig[r] de Cordé et de Carabillon près Falaise (2).

Le 21 Mai 1735 moy Augustin François de Malherbe épousay dans la chapelle du chateau de Lion sise dans la dite paroisse de Lion ou la ceremonie en fut faite par M[r] l'Abbé de Graville grand Vicaire du Diocese de Bayeux noble Demoiselle Anastasie Madelaine Therese de Sabine fille mineure et seule héritière de Messire Pierre de Sabine chevalier seigneur et patron de Rieux Comte de la Quiese chevalier de l'Ordre Royal et militaire de S[t] Louis et de noble Dame Catherine Therese Heron presente ainsi que ma mère et autres parents et amis à la celebration du mariage dont l'acte a été mis et signé des dites parties et temoins sur le Registre de la dite paroisse de Lion le dit jour et an. En a été aussy mis un extrait sur le registre de la paroisse de S[t] Sauveur de Bayeux lieu du domicil ordinaire de la dit demoiselle de Sabine agée lors de son mariage de seise

---

lieu dans la chapelle du château de Juvigny — La dite Marie-Anne-Françoise Rose est morte le 16 mai 1808.

(1) Marie-Jeanne-Flore le Berceur de Fontenay prit le voile au couvent des Religieuses de la Visitation de Caen. Elle est décédée à Caen le 11 septembre 1817.

(2) 18 janvier 1752 — Contrat de mariage de Messire Pierre Claude René Henry de Mathan chev[r] seig[r] Daumoy, Cordey, Neuilly..... fils de Messire Claude de Mathan chev. Seig[r] et Patron de Pierrefitte en Cinglais, S[te] Marie es Anglais, S[t] Maclou, la Cocardière... et de noble Dame Renée Françoise Anne Marguerite Fauché, demeurant au château de Carabillon, paroisse de Cordey et noble demoiselle Marie Henriette Jeanne Le Berceur de Fontenay, fille de Messire René Bernard Le Berceur chevalier Marquis de Fontenay, ancien major du Régiment de Toulouse-cavalerie, chevalier de

ans 2 mois moins 2 jours et moy de vingt huit ans et neuf mois ou environ.

Le 22 May 1736 mon frere le Chevalier, Jean Philippe possesseur et seigneur du fief noble de Lebisé, y mourut garçon,

---

l'Ordre Royal et Militaire de S[t] Louis, et de noble Dame Marie Henriette Charlotte de Malherbe.

Ont signé :

Pierre Claude René Henry de Mathan. Marie Henriette Jeanne Le Berceur de Fontenay. Claude de Mathan. R. B. Le Berceur de Fontenay. M. H. C. Le Berceur de Fontenay. de Malhebbe. Gourdel Bernières. Berceur Cerisy de Fontenay. Lemière. Berceur de Fontenay. Daniel Lemiere. Montecler. Montecler Vassy. Mathan. C. Mathan. Jacques de Mathan. Louise de Vassy. Le Chevalier Lemière. Cambes Mathan. Anne Louis Comte de Mathan. Bernières Menage. Carbonnel. Carbonnel Calmesnil. de Calmesnil, Tournebu Mondrainville. Bernières Daurcher. St Sever Bernières d'Escoville. d'Escoville. Chevalier de St-Sauveur. Tierceville Lemière. Sabine de Malherbe. Marguerye la Forest. Vassy La Forest. Marguerye de Vassy P. C. Le Viconte. Faudoas de Serillac. Des Biars de Pierrepont. Hericy Marcelet. Anne Hericy. Henriette Hericy. Blouet. Beuseval. de Morel de Beuseval. de Morel de Than. d'Angerville Daurcher. Dauchin de St-Louet. Charlotte fils Gerard. Geraldin Touchet de Bentauville. A. Achard de Vacognes. Madame d'Héritot Charsigné. d'Heritot. Bernières Tourville. Cairon de Merville. Vassy Vauquelin. Marquis de Vrigny. Damphernet. M. de Vrigny. Vauquelin de Vrigny. Vauquelin de St Malo. d'Hericy Villiers d'Héricy. Rempan. de la Roque Parfouru. Le Chevalier d'Hericy. Lapailleterie Bonnefons. Anzeray Blangy. P. F. Le Viconte. Le Viconte Manneville. Tesson de la Normandrie. La Bigne de Corday. de Corday. de Moustiers de Canchy. Hunot de Bressy. Sevestre Depremesnil.

Suivent les donations en faveur du dit mariage de:

1° Francoise Anne de Brinon, veuve de Messire Pierre Fauché;

2° Henry le Berceur Chev[r], Marq[is] de Fontenay, seig[r] de S[t] Marcouf, Emondeville Azeville,.... Chev[r] de l'Ordre Royal et Militaire de S[t]-Louis, Conseiller Chambellan, ordinaire du Roy, grand Bailly de Cotentin, Lieutenant du Roy de Cherbourg;

3° Jacques François le Berceur, chev[r], Comte de Fontenay, Chev[r] de l'Ordre Royal et Militaire de S[t]-Louis.

et y fut enterré le lendemain dans la chapelle du dit lieu âgé de 28 ans moins un mois environ. Son Epitaphe est sur sa tombe

1° Le 11 Novembre 1736 ma femme a une heure apres midy accoucha heureusement d'une fille qui fut ondoyée par le sieur Lucas accoucheur dans la crainte qu'elle ne vescust point et nommée en la paroisse S^t^ Jean de Caën le 3 de Décembre suivant Marie Henriette Louise par ma mere maraine et M^r^ le Marquis de Besons parain. Les ceremonies du Bapteme furent supplées par M^r^ l'Abé de Graville grand vicaire de Bayeux. Décédée cette chere fille à Caen le 8 Octobre 1752 agée de 16 ans moins quinze jours et enterrée a S^t^ Pierre dans la chapelle de nostre sepulture dite de S^t^ Quentin.

2° Le 28 May 1739 jour de la Feste du S^t^ Sacrement a midy ma femme accoucha heureusement d'un fils qui fut baptisé le soir du mesme jour en la parroisse S^t^ Jean de Caen et nommé Augustin Bernard par Monsieur de Fontenay mon beau frere et par ma fille representant Madame de la Quiese sa grande mere maternelle.

Mort le cher enfant le 13 de Novembre estant au college des Jesuites a Paris en 1749 age de dix ans et demi.

Marie Françoise Henriette Le Prevost de Reviers décédée a Juvigny le 15 Septembre 1743 agée d'environ 60 ans, enterrée en la dite paroisse avec une Épitaphe gravée sur sa tombe.

Au mois d'octobre 1745 le Roy nomma mon frere pour lors Abbé de Tiron, Chanoine de Paris et grand Vicaire de Pontoise a l'Evesché de Beziers ; mais par desinteressement et humilité il remercia et refusa cette dignité quoiqu'il n'eust pas encore alors trente quatre ans et qu'on le pressast de la façon

la plus flateuse de l'accepter et depuis l'Archevesché de Tours etant devenu vacant, il fut proposé pour remplir le siege qu'il ne voulut point accepter, et enfin en 1757 le Roy luy donna l'Abaye de Livry, Diocese de Paris, depuis par luy remise au Roy — Mort a Caën le 5 fevrier 1771 agé de 59 ans un mois environ et enterré dans nostre chapelle de la paroisse de Saint Pierre lieu de notre sepulture . . . . . .

. . . . . .

La mention de ce décès est la dernière inscription qui ait été faite sur ce livre de famille; elle est de la main d'Augustin-François, Marquis de Malherbe. Il est conséquemment le dernier qui ait écrit sur les pages de ce *Mémorial généalogique*; il retrace avec une grande simplicité l'abnégation dont fit preuve, toute sa vie, son frère, Monsieur l'Abbé de Malherbe (1). C'est Augustin

---

(1) Celui qui fut Abbé de Livry, grand Vicaire de Pontoise.... ne fut pas sans rompre à certains jours avec cette austérité dont sa vie était généralement empreinte. Alors sa table était aussi élégante que bien servie. Les couplets suivants, dont l'auteur nous est inconnu, nous ont conservé le souvenir de l'un de ces repas :

Tous les festins de la riche Finance
Ne valent pas le souper du Clergé.
L'ordre, le goût, le choix et l'abondance,
On trouve tout chez notre aimable Abbé

Pour présider à cette table,
C'est Fontenay qu'il faut choisir ;
Elle rend la sagesse aimable,
Elle rend sage les plaisirs

Mondrainville charme l'oreille,
Mondrainville charme les yeux
A ses accents l'amour s'éveille ;
A sa vue il fait encore mieux.

Mathan a le double merite
De l'enjouement et des attraits ;
Elle feroit rire Démocrite,
Elle feroit aimer Longrais

François de Malherbe qui a fait construire le château actuel de Juvigny, en 1743. Ce fut en allant conduire sa sœur, la marquise de Fontenay, au magnifique château de Fontenay [Manche], dont la construction remonte au commencement du XVIII[e] siècle, qu'il conçut le projet d'en faire édifier un sur sa terre de Juvigny. C'était en 1732, et il se passa une dizaine d'années avant que ce projet fût mis à exécution. En 1769, le Marq[is] de Malherbe, de concert avec la Marq[se] de Malherbe, dota sa paroisse d'un presbytère neuf. Ce presbytère existe encore ; on lit au-dessus de la porte intérieure cette inscription,

---

Blangy rassemble la finesse,
L'esprit, les grâces et la beauté ;
Près d'elle les sages de Grèce
Auroient perdu leur liberté.

Du lis au lever de l'aurore
Elle a l'éclat et la blancheur,
Et la rose qui vient d'éclore
Egale à peine sa fraîcheur.

Notre général la regarde,
Et n'en pense pas moins que moi.
Dieu veuille le prendre à sa garde
Et lui donner celle du Roy.

Le Chevalier je donne au diable
Qu'il n'a rien vu sous le soleil
Qui lui parut plus admirable,
Fusse mesme le cercle en Ciel.

L'Amour abandonne Cythere,
Pour lui cette ville n'est plus rien ;
Les jeux, les grâces et sa mère
Viennent habiter Saint-Julien

Berniere se fie à la grace
Quand il s'expose à tant d'attraits ;
Mais ma foy, s'il n'a l'efficace,
Il ne s'en sauvera jamais.

De par le patron de Cythere,
On fait savoir à Dalincourt
Que le beau titre de grand-père
N'en n'est pas un contre l'amour.

Nostre jeune Visitandine
Ne connoist pas encore l'amour,
Mais je gagerois à sa mine
Qu'ils feront connoissance un jour.

Le Faste, la magnificence
Dans la ville font leur séjour ;
Le plaisir, la joie, l'aisance
Sont l'apanage du Fauxbourg.

qui a été placée par Monsieur le Curé de Juvigny comme un témoignage de sa reconnaissance :

HANC IN DOMUM SACRIS ÆDIBUS CONTIGUAM,
SUMPTIBUS EXTRUCTAM SUIS,
PAROCHOS ANTEA SUB RUINOSO TUGURIO NIDULANTES PROCUL
TRANSTULIT
AUG. FRANC. DE MALHERBE,
EQUES & MARCHIO DE MALHERBE-JUVIGNY,
DOM. & PATRONUS DE JUVIGNY, S.T VAAST, PRÉAUX, TESSEL, &C.
FAVENTE & ADJUVANTE DNÁ. MAG. THER. ANAST. DE SABINE,
MARCHIONISSA DE MALHERBE, VIRO SUO OMNI LAUDE VIRTUTUM
CONJUNCTISSIMÁ.
CUJUS BENEFICII MEMORIA NE APUD POSTEROS INTERCIDAT,
HUNC LAPIDEM POSUIT LUD. COCHON DE LA RIVIERE,
RECTOR ECCLESIÆ DE JUVIGNY. AN. DÑI. 1769.

L'année suivante, Mons^r de Malherbe entreprit la reconstruction de l'église paroissiale, et, lors de son inauguration, une plaque fut également placée dans le chœur et revêtue d'une inscription. Ce sont les débris de cette plaque qui ont été retrouvés, par le plus grand des hasards, derrière les dépendances de l'ancien Manoir.

Augustin-François Marquis de Malherbe mourut à Caen le 26 décembre 1788, à l'âge de 82 ans, et fut inhumé dans le cimetière de Juvigny. Voici l'acte rédigé par M. le Curé de Juvigny en la circonstance :

« Aujourdhui 29^me^ jour de Décembre 1788, le corps de « Haut et Puissant Seigneur, Messire Augustin François de « Malherbe, Marquis de Malherbe, Juvigny S^t^-Vaast, Preaux,

« Seigr et Patron de Rieu, Tessel, Seigr et Patron honoraire
« de la paroisse de Vaux-sur-Aure et Patron de la Chapelle
« de St-Eustache même paroisse, décédé le 26 du present,
« âgé de 82 ans, muni des Sacrements de l'Eglise en la
« paroisse de St-Jean de Caen, a été apporté dans cette
« paroisse et inhumé dans le cimetiere par Monsr Paris, vicaire
« de St Jean de Caën que nous soussigné Curé de Juvigny
« avons prié d'en faire l'inhumation, après nous en avoir
« fait la déposition à l'entrée de notre cimetière en presence
« de Messieurs les Curés de St-Aubin et St-Martin de Fontenay,
« de St-François de Tilly, de Hottot, de St-Vaast, de Tessel,
« de Vendes, de Rieu, et de plusieurs autres ecclésiastiques
« qui ont signé avec nous. »

Signé: I. I. Paris, vic. — I. Collette, Curé de St-Vaast. — Bourdon Grammont, Curé à Fontenay. — Mary, Curé de St-Aubin de Fontenay.

Tison, Curé de St-François de Tilly. — F. Moulin, Curé de Vendes. — C. de la Haye, Curé de Rieu. — I. Letouzé, Prêtre. — C. Boullot, Prêtre chapelain de Cordillon.

Gilles Le Cerf, Curé de Hottot. — Le Page, Prêtre. — M. H. Renault, Vicaire de Tessel. — Villaux, Curé de Juvigny.

[Registres de Juvigny.]

ÉPITAPHES

DE LA FAMILLE DE MALHERBE

DANS L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-SAUVEUR

A CAEN

Ces Épitaphes se trouvaient dans la seconde Chapelle de l'aile, à main gauche en entrant — Cette Chapelle était sous le vocable de Saint-Michel.

ANCIENNE ÉGLISE S^{t}-SAUVEUR DU MARCHÉ A CAEN

Michel *Angier* ou *Anger,* l'un de nos plus anciens imprimeurs Caennais fonda le vin de Pâques en l'église Saint-Sauveur en 1531, et les paroissiens lui donnèrent la Chapelle Saint-Michel, dans un des bas côtés du chœur, qu'on bâtissait alors; après avoir rempli la fonction d'Échevin de la ville, il mourut vers 1566, et fut enterré dans la dite Chapelle, ainsi que son épouse Marie d'Auge (1). Leur fils Girard Anger ne laissa qu'un héritier Michel Anger lequel épousa Barbe Le Boucher. De cette union sont nés, ainsi qu'il est mentionné dans le Memorial :

1° Madeleine Anger, mariée à Antoine Turgot, seig^{r} de Mesnil-Gondouin ;

2° Marie Anger, qui épousa Jacques Malherbe, s^{r} du Bouillon, lieutenant général criminel au bailliage de Caen.

C'est comme héritiers de feu Michel Anger que Jacques Malherbe et Marie Angier, son épouse, obtinrent droit de sépulture dans la chapelle S^{t}-Michel en l'église S^{t}-Sauveur.

---

(1) De la Rue, *Essais sur la ville de Caën,* 1820, Tome I^{er}, pages 200 et 201.

TOMBEAU

pour Mademoyselle Ludovique MALHERBE femme de Monsieur de ROTOT, conseiller au Siège Presidial de Caën.

---

6 *février* 1616.

Passant, où veux-tu que tes larmes
Coulent avec plus de raizon ?
Epands-les, il en est saizon :
Baignes-en ces funebres armes,
Et croy qu'elles couvrent un corps
Regrettable à jamais s'il faut plaindre les morts.

Que la Parque est inexorable !
Si la pitié l'ust pu toucher,
Un objet si digne et si cher
Fust-il soubs cette froide table ?
Non non, nous fismes trop de cris,
On le verroit encor plain de vie et d'esprits.

Celle de qui voici la cendre
Nous mist tous en extrême dueil :
Neuf jours l'ont réduite au cercueil,
Sans que rien l'en ayt pu défendre :
Quand Dieu nous veut faire mourir
Les remedes humains ne peuvent secourir.

Je ne te dy point les loüanges
Ni la gloire de ses ayeux,
Malherbe est un nom que les Cieux
Reconnoissent tant, que les Anges
Viendroient plustost le publier
Que de souffrir jamais qu'on le pust oublier.

Ces vers me furent donnés par Mr Le Moine de Caen (1).

---

(1) Note autographe de François de Malherbe, Conseiller du Roi et premier President au bureau des finances, frère de la défunte.

MONUMENTUM

6 *février* 1616. Siste gradum, Viator, paucis te moror: ut spectabili exemplo humanæ fragilitatem naturæ spectes. Sub hoc jacet tumulo Lodoica Malerbea Rototia, Claris Natalibus orta: dum vixit, cultu in Deum, obsequio in parentes, honore et fide in conjugem, amore in liberos, charitate in pauperes, castitate demum et sanctimoniâ ita floruit, ut nulla religiosior, observantior, fidelior, amabilior, benignior, candidior, sanctior in orbe Materfamilias, nulla toti urbi desiderabilior extiterit. Argumenta summi in eam omnium desiderii hæc tibi sint. In ejus morte consternatio publica, undique fusæ lachrymæ, pro felici candidissimæ animæ quiete vota certatim in cœlum missa, in exequiis frequens corona populi. Ut in patriam remearet suam, venerandam matrem, charissimum maritum, sex dulcissimos liberos, tricesimum tertium agens annum reliquit. Miraberis forsan quod filia turbato ordine naturæ matrem præcesserit. Desine, nullum fatà servant ordinem. Stante arbore fructus immaturi decidunt. Monimenta historiarum memoriâ repete : tot ex domo regiâ, quot ex plebeiâ acerba videbis ducta funera. Summus ille rerum Arbiter Deus tanquam precariò dedit usuram vitæ mortalibus. Sat vixit, qui benè. Mors omnibus ex naturâ æqualis, oblivione solum apud posteros, aut gloriâ distinguitur. Discedat ergo

ambitio, cum omnium quæ terram premunt similis lex sit. Illa te fatorum inexorabilis necessitas, hujus religiosissimæ et castissimæ mulieris sanctos mores imitari et admirari doceat, ut cum venerit dies ille Censorius qui te iterum in lucem reponet ejus vestigiis gaudeas institisse.

Abdormivit in Domino. 6 febr. 1616.

Ad perp. char. sor. mem. char. frat. Fransc. Malerb. hoc pos. ann. M. D. C. XVI. Sexto Idus Febr.

L'OMBRE

Passant, jette les yeux sur ce Tombeau : je t'en conjure, non par vanité, car elle n'habite point où je suis, mais pour ton instruction. Tu apprendras à mon exemple, que les vertus, les graces, et la jeunesse ne nous dispensent point de la loy de mourir. Pour t'obliger à le croire je veux te dire mon nom et la condition de ma vie. Je m'appellois Ludovicque Malherbe fille de Monsieur Malherbe Conseiller du Roy et lieutenant general criminel au bailliage de Caen, regrettable à la posterité pour ses vertus et sa grande preud'hommie, et de Damoyselle Marie Anger, assez reconnüe en ceste ville pour sa rare continence. Je ne te diray rien de ma famille, il en reste plusieurs en ceste Province et ailleurs, pour satisfaire à ta curiosité. Sçache seulement que pour soustenir la foiblesse de mon sexe par l'appui d'une mutuelle société, mes parens me donnerent en mariage à Monsieur de Rotot Conseiller du Roy au siege presidial de ceste ville : j'ay vescu saize années soubs la douceur de ce lien, qui à peine m'ont duré saize mois, tant le ciel l'avoit favorisé de ses benedictions. J'ay passé tout le cours de mon âge à servir Dieu, à eslever mes enfans en sa crainte, et à entretenir par une officieuse affection la bienveillance de mes parens et de amis. Ma vie ne me sembloit agreable qu'en ces actions. Non que mon naturel fut du tout eslongné des passetemps ordinaires du monde, je m'y arrestois quelque fois,

mais comme les veageurs aux hostelleries sans y attacher mon affection. Quelque part que je fusse, je me representois tou-jours l'instabilité des choses humaines : comme les plaisirs sont suivis de déplaisirs, la joye meslée de tristesse, les douceurs destrempées en amertume, bref que la nuict succède au jour, et la mort à la vie. Cette utile meditation me rendoit continuellement disposée à ma retraicte. Aussitost qu'il a pleu à Dieu me faire connoistre sa volonté, j'ay quitté sans regret tout ce qui m'estoit de plus cher. Il m'a tirée jeune en la vigueur de mes ans de ce misérable recoin de la terre, pour me conduire en un meilleur païs. C'est un bienfaict dont je luy suis d'autant plus redevable. Ce qui est arrivé en ma personne, attens-lé non seulement en la tienne, mais en celle de tous les habitans du monde. Ils sont bien differens en leur condition de vivre, mais tous esgaux en la necessité de mourir. Considere que ceste belle construction de l'Univers que tu admire tant passera : la mort mesme tombera soubs ce destin. C'est une loy plustost qu'une peine. Puis donc que tu vis entre tant de choses perissables, ne t'estonne nullement de ceste separation : elle m'a affranchie de tous maux, et reduit mon corps en neuf jours, où apres avoir bien couru il faudra que tu t'arrestes. Pour mon ame elle est retournée au lieu d'où elle estoit venue.

Je fis ce tombeau latin et françois en l'honneur et la memoire de feüe ma sœur et le donné à Monsieur de Rotot son mary qui le fist poser en un pilier de notre chapelle a S^t^-Sauveur aupres de sa tombe.

[Note autographe de François de Malherbe.]

TOMBEAU

pour Mademoiselle Judith LE VALOIS femme de François DE MALHERBE Conseiller du Roy et Trésorier général de France à Caën.

MEMORIÆ SACRUM.

27 *Mars* 1618. Quam sæpissimè primi partus gaudia futuræ mœstitiæ initia sint, fato meo, Viator, videris. Si lethi casum dixero, non meum sed amantissimi conjugis infortunium dolebis ; cum humanum sit alienis miseriis ingemiscere. Familiæ suprema, insigne Valesiorum nomen induco tumulo. Adolescentula nupta fui Domino Malherbeo Buillonio : per XIIII annos mirâ viximus concordiâ : nil conspiciebatur in ædibus dividuum. Nullum aliud matrimonio nostro bonum desiderandum quàm fœcunditas, eò magis expetenda quòd ambo clarissimæ domus fata clauderemus. At cum ultimis ævi mei mensibus Deo optimo, maximo placuisset è sterili fœcundam reddere, filium peperi. Quale gaudium amicis, quale propinquis, quale parentibus, poteris inde æstimare. At proh fluxum et breve gaudium ! Vix eram a puerperii soluta nixu, cum pignoris optatissimi in lucem aditus, è vita mihi fuit exitus. Quamvis ut olim immaturas, fax et cereus meas præcesserit exequias ; non conqueror. Sat vixi, quæ voto

supervixi. Faxit vitæ Arbiter, ut quos matri ademit annos, incolumi filio cum fœnore reddat ; quem si fati mei reum incuses, tantum primæ, licet postremæ fœcunditatis voluptati per illum adeptæ, tantum hujus natali debeo ut non pœniteat pro eo quasi me vicariam dedisse. Tu verò, Viator, qui mei funeris acerbitate stupes, vel hinc sape, et meo meorumque exemplo disce conditionem mortalium has habere vices, ut ex lætis tristia nascantur ; Ita voluptati vicinus dolor est. Scias igitur fortuitum esse nasci, vivere anxium, mori certissimum. Vale. benignumque parentem Deum pro me, quœso, deprecare.

Carissimæ Conjugi Malherbus maritus posuit.

Et bien, Passant, qu'est-ce qui te semble de la misérable condition de la vie humaine? j'ay esté entre les exemples de la felicité du monde, et me voicy entre ceux de sa vanité. Mon nom fut Judit Le Valois fille et heritiere unique de Jean Le Valois sieur d'Ifs, et de Jane de Mainbeville de la maison de Cornieres. Je fu femme du sieur du Bouillon de l'ancienne race des Malherbes de Sainct Agnan. Ainsi et en ma naissance et en mon mariage, comme en toute autre chose, j'avois de quoy ne porter envie à personne. Ma sterilité seule me tenoit en peine : Et de tous mes souhaits, celuy que j'avois le plus ordinairement en la bouche et le plus veritablement au cœur, estoit de pouvoir donner a mon mary un heritier, pour gage de mon amour, et ne vivre pas une heure apres. Je l'obtins au bout de quatorze années, et l'obtins à la condition que je l'avois demandé. J'acouché d'un fils le samedy 23 de Mars 1618 et decedé le mercredy en suivant. Si tu scais que

c'est que d'aimer, juge ce qu'il sentit, quand ayant bien a peine aquis le nom de pere, il luy falut perdre celuy de mary. C'est asses passant. Je ne tourne pas volontiers mon imagination vers un object si pitoyable. Va t'en en paix. Dieu te donne les joyes que tu desires : et te les donne à meilleur marché que la nostre. Je vesquy 28 ans 5 mois 8 jours. Mon entrée au monde fut le 25 jour d'Octobre, Ma sortie, je te l'ay dite.

Qui fles talia, nil fleas, Viator.

Ce Tombeau françois me fut donné par mon Cousin Malherbe demeurant pour lors a Paris qui a esté estimé en son siecle pour l'un des premiers et excellens poëtes françois. Je le fis graver a Paris en une table de marbre qui est posée en notre Chapelle de S^t^-Sauveur la seconde de l'Aisle du Coeur à main gauche. Elle est enchassée dans une pierre ou les Armes de feüe ma femme et les miennes sont gravées.

Pour le Latin je le fis en l'honneur de sa memoire Et le fis poser dans une encastillure de bois recouvert d'une planche de verre, Et attacher contre un pilier de la dite chapelle au pied de sa tombe.

[Note autographe de François de Malherbe.]

SÉPULTURES

DE LA

FAMILLE DE MALHERBE

DANS LA CHAPELLE S^t^-QUENTIN EN L'ÉGLISE

S^t^-PIERRE DE CAEN.

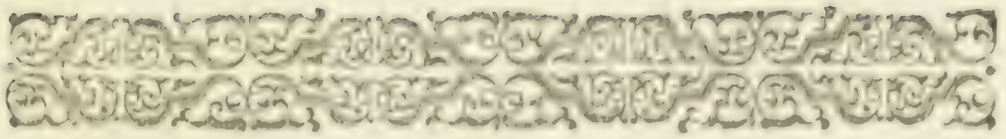

ette chapelle S^t^-Quentin en l'église S^t^-Pierre de Caen était anciennement la propriété et le lieu de sépulture de la famille de Cauvigny. Les Malherbe du Bouillon obtinrent le droit de s'y faire inhumer, dans le courant du XVII^e^ siècle, par suite de l'alliance de François de Malherbe avec Damoiselle Anne Le Clerc, fille de Jacques Le Clerc, seig^r^ d'O, et de noble damoiselle de Cauvigny.

Aujourdhuy, cette chapelle est celle où se trouve la IV^e^ station du Chemin de la Croix.

Epitaphe de Jeanne Wardel, Dame de Cauvigny.

---

18 *mai* 1588. Cy gist Damoyselle Jeanne Wardel, jadis ornée d'une singulière beauté de corps et d'esprit, et illustre tant par sa naissance, que par toutes les graces, qui rendent une âme recommandable, après avoir vescu en tres parfaicte union avec Jacques de Cauvigny, escuyer, seigneur et patron de Colombi, Bernieres, Boutonvilliers, Bertout et Beauxamis, son époux, par l'espace de vingt ans, 6 mois, enfin âgée de 38 ans, rendit son âme à Dieu, le 18 May M D. IIII^{xx} VIII. De son mariage sont sortis 12 fils et 4 filles. 6 fils et 2 filles sont encore superstants, auxquel Dieu, s'il luy plaist donnera sa crainte et benediction

Ainsi soit-il.

En l'an M D. IIII^{xx} IX.

SMALLAECT

Au-dessus, les Armes de . . . . .

Epitaphe de Jacques Le Clerc, escr, sr d'O.

---

26 *mars* 1642. et 21 *août* 1654.

Cy gist Jacques Le Clerc, escuyer, sieur d'O, Doyen des Conseillers au Bailliage et Siege Presidial de Caën, Garde des Sceaux de la Chancellerie, et l'un des Capitaines de la Ville, décédé âge de 78 ans, le 26 Mars 1642. . . . . inhumé en la Chapelle Saint Quentin par la cession du droit que luy a fai Monsieur de Barneville et la Dame son épouse, comme héritière en sa partie de feu Jacques de Cauvigny, escuyer, sieur de Bernières le 8 Decembre 1632, a raison de l'alliance et etroite amitié qui subsiste entre eux.

Noble Dame de Cauvigny son épouse décédée le 21 Aoust 1654 en sa 86e année.

En ce mesme lieu inhumées avec leur mari les Dames Le Clerc et du Bouillon sa fille qui a fondé une Messe pour les defuncts tous les Vendredis.

Épitaphe de Messire François de Malherbe, conseiller du Roy, Premier Président au bureau des Finances.

---

18 *janvier* 1650. Ici repose le corps de Messire François de Malherbe, seig[r] du Bouillon, Chevalier, Conseiller du Roy en ses conseils et premier President au bureau des Finances en la Généralité de Caën âgé de 64 ans ayant choisi le lieu de sa sepulture en cette Chapelle comme heritier des feus S[r] et D[e] Le Clerc — Ayant fait plusieurs fondations dans l'Eglise S[t] Pierre le 9 novembre 1645 et à son exemple noble Dame Anne Le Clerc, sa fidèle épouse en secondes noces a fait quelques donations à l'Eglise S[t] Pierre le 15 février 1660 — Décédée le 3 Mars de la même année — Veuve 10 ans, inhumée dans la même Chapelle.

Le s[r] de Malherbe fils aisné du second lit et Grand Prevost de Normandie a fait poser cette Epitaphe :

Piis manibus nobilissimi pueri Caroli Francisci de Malherbe (1) Epitaphium.

1672 Nobilibus prognatis avis, hoc marmore Carlus
Clauditur, Olenici lausque, decus soli

---

(1) Épitaphe de Charles-François de Malherbe, né le 4 avril 1666 et décédé en 1672. — Il était né du second mariage de François de Malherbe avec Charlotte Bigot.

Non flos lucidior, non clarius extitit astrum,
Non magis in rubro gurgite concha micat,
Nec satis est : teneris olli maturius annis
Ingenium, et roseis gratia terna labris.
Atropos invidit tantos prædatus honores.
Et pulchram illustri spem rapit astra domo.
Proh dolor ! et risus charitum geminique parentis
Spes et delicias hæc levis urna tegit.

JACOBUS AUBER.

4 Aoust 1703.

Fondation de 5 Messes par semaine pour et au nom de la famille de Messire François de Malherbe de Bouillon, dont les aïeux ainsique ses père et mère et enfants sont inhumés en cette Chapelle, et dont les Epitaphes s'y voient gravées; lesquelles Messes à célébrer les Dimanches, lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine en cette Chapelle et non ailleurs, tant pour la benediction des vivants que pour le repos des deffuncts, à qui Dieu fasse grâce, par son infinie miséricorde ; attendant le même sort avec Dame Charlotte Bigot, sa chère et dernière espouse décédée le 4 Aoust 1703, qui gist ici.

Au-dessus de cette Inscription, les Armes des Malherbe accolées avec celles des Bigot.

Epitaphe de Messire François de Malherbe, Grand Prévost de Normandie.

---

24 novembre 1708. Hic jacet propè clarissimam conjugem Franciscus de Malherbe. . . . . vir probus, rectus, integer vitæ. . . . . quem non reddidit arrogantem majorum nobilitas. . . . . nec opes minus modestum, nec elatiorem bona fama. . . . . omnibus benevolus, nullis nocuit. . . . . votis publicis si concedi potuisset, quemdam non mori. . . . . hunc maxime cives optassent immortalem. . . . . illum fecerat virtus, in fide firmum, Christianæ legis observantissimum, divini verbi avidum, non auditorem obliviosum, sed factorem operis ; suave Domini jugum a pueritiâ impositum, et adolescens et senex, non deficiens portavit. Quis majori constantiâ, pleniori manu, animo hilariori, intellexit super egenum et pauperem : totus fuit in paupertatem ignotam indagando, notam juvando ; egentibus quibuscumque abundè pecunias erogans. Quin et suorum civium Religioni consuluit, Dominicæ vineæ cultores et præcones sacri eloquii in hancce urbem, revertente quoque Anno X° mittendos curavit : hac in æde serotinum cunctis Domini diebus sermonem fundavit. Quid plura ! Qui tranquillus pater, dilectus socer, felix avus, piam, justam, et sine labe vitam duxerat, qui bonis operibus et annis

plenus, forte unus, Deo remunerante, indesinenter, ante obitum beatus vixerat. Obiit anno salutis reparatæ 1708, 24° Novemb. die, ætatis suæ 85.

On voit au-dessus les Armes des Malherbe.

Epitaphe de Messire Jean-Baptiste de Malherbe, seig' de Juvigny, S^{t}-Vaast, Préaux. . . . . (1)

15 *février* 1732.

In hoc conduntur tumulo, Joannis Baptistæ de Malherbe terrestres exuviæ, Equitis. Marchionis et Patroni de Juvigny, domini Casteliani et Patroni de S^{t} Vaast et Preaux, domini temporalis de Lebisey ; du Bouilllon . . . . . apud Regem olim Armigeri et Cataphractorum Equitum antesignari, defuncti 15 février 1732. Æt. 55.

(1) Jean-Baptiste de Malherbe avait épousé dam^{lle} Henriette Le Prevost de Reviers, dont on a retrouvé la pierre tombale au Nord des dépendances de l'ancien manoir de Juvigny, et dont le corps repose dans le chœur de l'église paroissiale.

Epitaphe de Messire Jean-Baptiste-Antoine de Malherbe, Grand Vicaire de Pontoise, Abbé de Tiron.

---

5 *février* 1771. Cy gist Messire Jean Baptiste Antoine de Malherbe, prêtre, Chanoine de l'Eglise de Paris, Docteur de la Maison et Société de Sorbonne, ci-devant Grand Vicaire du Diocèze de Rouen à Pontoise, Abbé de Tiron, nommé depuis en 1745 par le Roy à l'Evêché de Beziers, qu'il n'accepta pas, mort à Caen à l'âge de 59 ans le 5 février 1771, inhumé dans cette Chapelle de ses ancêtres, aimable, bienfaisant, vertueux, il a laissé à sa famille et à ses amis de tendres regrets, aux pauvres le souvenir de sa charité, au public l'exemple d'une vie irréprochable.

Priez Dieu pour le repos de son âme. — Et au-dessus de l'Epitaphe, les Armes des Malherbe.

Sont aussi inhumés dans la Chapelle S'-Quentin de l'Eglise Saint-Pierre.

1° Charles François de Malherbe fils de François de Malherbe et de Suzanne de Cotentin né le 3 Août 1659 et mort à l'âge de 4 ans ;

2° Charles François de Malherbe, né du second mariage de François de Malherbe et de Charlotte Bigot né le 4 avril 1666, décédé le 15 mars 1672 ;

3° Charlotte de Malherbe, fille de François de Malherbe et de Charlotte Bigot, née le 8 novembre 1573 et décédée au mois de mai 1675 ;

4° Marie Henriette Louise de Malherbe, fille d'Augustin François de Malherbe et de Anastasie Théreze de Sabine, née le 11 Novembre 1736 et décédée le 28 Octobre 1752.

Dans la nef de l'église S^t^-Pierre de Caen vis-à-vis, de la Chaire, il y a une inscription sur une plaque de cuivre affichée contre le pilier.

---

16 novembre 1630 et 1632.

Cy gysent et sont inhumés au bout de la Table des Reliques Antoine et Antoine de Malherbe escuyers — Sortis en secondes noces de Messire François de Malherbe escuyer s^r^ du Bouillon, Conseiller du Roy, President au bureau des Finances de Caën et de noble Dame Anne Le Clerc aussi inhumée dans cette eglise dans leur Chapelle de S^t^ Quentin, où pour marque de leur piété, ils ont fondé trois Messes; le lundi en l'honneur du S^t^ Esprit et pour la Benediction de la famille, le mardi pour le repos de leurs âmes et des fidèles trépassés, et en outre une haute Messe d'Obit, chaque année le 18 janvier jour du décès du feu sieur du Bouillon.

Messire François de Malherbe s^r^ de S^t^ Vaast, Juvigny, et Lesbisey, Conseiller du Roy, ci-devant Grand Prevost de Normandie frère aisné desquels Antoine, a fondé en la meme Chapelle de S^t^ Quentin deux Messes en l'honneur de Notre Dame de Suffrage et pour le secours des agonisants, l'une au Dimanche et l'autre au Jeudi et de plus un service avec Diacre et Sous-Diacre le Samedy après la feste S^t^ Jean Baptiste.

Toutes les Basses Messes se doivent dire pendant l'Advent, Caresme et Octave du S^t^ Sacrement à l'issue du Sermon, à la

réserve du Dimanche qu'elle se dit à l'issue du Prosne, et en autre temps de l'année à 9 heures en hiver, et à 8 heures en Eté ; et aux jours de l'Obit et service, on est obligé d'advertir l'heure et sonner les cloches le soir et le matin.

Les contrats desquelles fondations ont été passés avec MM. les Curé, Prêtres, Chapelains fondés et Trésoriers de la paroisse S^t^ Pierre le 9 Novembre 1654 et 13 janvier 1661 et le 14 mai 1678 ; et faute d'acquitter les charges les deniers seront appliqués aux hôpitaux de la ville.

Cette inscription a été gravée sur ce marbre pour la memoire des deffuncts de la famille du sieur de Malherbe du Bouillon, qui en est présentement le chef et pour se conserver et à ses successeurs le droit de banc attaché contre ce pilier et de Sepulture en cette église, dont les ayeulx tant du côté paternel que maternel se sont rendus les bienfaiteurs ; — et tous les Dimanches au soir méditation fondée en 1686 avec Salut et Benediction du Saint-Sacrement ; et la Mission de dix ans en dix ans.

Et au-dessous, les Armes de Malherbe, avec couronne de Marquis.

VENTE

par Messire de ROYERS de la BRIZOLLIÈRE à Messire François de MALHERBE du BOUILLON de la terre et seigneurie de Juvigny.

3 octobre 1680.

Archives de Me PERROTTE,
Notaire à Caën.

Le dixe d'octobre 1680

Fut présent Messire Jacques de Royers Chevalier Seigneur et Marquis de la Brizolliere fils et heritier de Messire Jacques de Royers vivant Chevalier Seigneur et Marquis dudit lieu (1). Le dit sieur de la Brizolliere demeurant ordinairement à la Brizolliere vicomté de Domfront etant de present en cette ville Lequel a vendu quitté et delaissé a Messire François de Malherbe du Bouillon Chevalier Seigneur de Lebisey a ce present et acceptant

C'est a sçavoir : Les fiefs et seigneurie de Juvigny l'aisné et de Juvigny le jeune (2), ensemble un autre fief nommé le fief de l'Abbesse les dits fiefs ayant leur extension dans toute la paroisse de Juvigny et s'estendants en partie dans les paroisses de Tilly, Hottot et Orbois avec tous les droits qui dependent des dits fiefs consistants aux droits de patronage et de presenter aux deux cures

---

(1) Jacques de Royer, marquis de la Brizolière, reçu Conseiller au Parlement de Rouen en 1656 et mort en 1679; il avait épousé Catherine de Benneville. Son fils, Jacques de la Brizolière, fut pareillement reçu Conseiller au Parlement de Rouen.

(2) La terre et seigneurie de Juvigny avait été apportée en mariage au XIVe siècle à Philippe d'Harcourt, sire de Bonnestable, par Jeanne de Tilly. Cette seigneurie, après être restée deux siècles dans la maison d'Harcourt, passa successivement par alliance dans les familles de Benneville et de La Brizollière.

de la paroisse de Juvigny, droits de colombier, banalités de four et moulin, droit de pesche dans la riviere de Seulles, droits de provostés, receance — faire curer les bieux, charrier les meules et bois merrain du moulin, droits de taureau, ver et gar bannonnier et generalement tous les autres droits qui dependent des dits fiefs suivant les Adveux, tiltres et gages-pleges. Comme aussy le dit s^r de la Brizolliere a vendu toutes les rentes fontières et seigneuriales, cens corvées, subjettion, prestations, charges et redevances feodales dues a cause des dits fiefs en quoy qu'elles puissent consister en circonstances et dependances et sans en rien reserver ni excepter le tout suivant les gages-pleges lesquels seront mis aux mains du dit sieur Malherbe du Bouillon pour luy valloir de déclaration des dites rentes et autres droits dues par les hommes et tenants des dits fiefs.

Item — Le dit sieur de la Brizolliere a vendu toutes les terres qu'il possede en la dite paroisse de Juvigny et autres circonvoisines en circonstances et dependances et sans rien reserver, ni excepter avec le Manoir seigneurial et toutes les maisons qui peuvent estre sur les dites terres dont du tout il baillera declaration par contenance buttes et jouxtes au dit s^r de Malherbe laquelle sera signée du dit s^r de la Brizolliere et jointe au present état. Le dit s^r de la Brizolliere declare que les dits fiefs ainsi que les maisons et heritages par lui vendus qui sont le domaine non fieffé des dits fiefs sont tenus et mouvans noblement du Roy à cause de sa Chastellenie d'Evrecy a la reserve neantmoins de quelques acres de terre du tenement ou vavassorie Foubert lesquelles relevent roturierement du Roy à cause de la fiefferme de la Comtesse de Boulogne le tout en exemption de rentes et charges reservé les droits de foy et hommage, reliefs et treiziesme que le dit s^r de

Malherbe du Bouillon acquittera à l'advenir Et fut la presente vente faite par le prix de cinquante mille livres de principal et cinquante louis d'or de vin. L'une et l'autre somme franchement venantes aux mains du dit s^r de la Brizolliere auquel les cinquante louis d'or de vin ont été presentement payés et à l'egard de la somme de cinquante mille livres de principal elle est du consentement du dit s^r de la Brizolliere demeurée aux mains du dit s^r de Malherbe du Bouillon lequel levera sur la dite somme neuf cents livres pour la defalcation de quarante cinq livres de rente fontiere due au Chanoine de S^te Honorine pour par luy faire la dite partie de rente à l'advenir et commencer a courir comme au terme de S^t Michel dernier passé et sur le surplus du prix de la dite vente le dit s^r de Malherbe payera le principal d'arrerages d'une partie de cent livres de rente due au s^r de la Cour Grainville a la représentation du s^r de Saint Remy. *Item* — Le principal et arrerages de cinquante livres de rente due aux filles de la propagation de la foy établie a Caën. *Item* — Le principal et arrerages de cent livres de rente due au s^r de la Poterie. *Item* — Le principal et arrerages de pareille partie de cent livres de rente due au s^r Leboullenger. *Item* — Le principal et arrerages de cent livres de rente due a Messire de Than, Conseiller au Presidial de Caën, sauf au dit s^r de la Brizolliere a prendre sa recompense ainsi qu'il advisera bien sur les personnes qui devoient acquitter la dite partie de rente. *Item* — Le dit s^r de Malherbe payera la somme de trois mille livres du nombre des condamnations qui ont été jugees contre le dit sieur de la Brizolliere par arret du Parlement de Rouen du quatorze Aoust dernier au profit des enfants de Reyné de Beauville s^r de l'Estable et en cas que les delegeances cy dessus ne consomment pas la somme de vingt mille livres du nombre du prix

du dit contrat le dit s^r de Malherbe du Bouillon videra ses mains de l'excedent pour fournir la dite somme de vingt mille livres aux creanciers qui luy seront delegués et designés par le dit s^r de la Brizolliere par ce que le dit s^r de la Brizolliere s'oblige de luy deleguer de bonne foy les creanciers qui pourroient avoir les premiers leurs adresses et hypotheques sur la terre vendue Et pour le restant du prix du present contract montant à trente mille livres, il a esté arrêté que le dit s^r de Malherbe en demeurera saisi sans intérets jusques a quatre mois de ce jour, apres quoy, il sera tenu de vider ses mains pour en estre le payement faict aux creanciers dont la delegation luy sera faicte par le dit s^r de la Brizolliere vendeur lequel s'oblige comme dessus de deleguer par ordre d'hypotheque les creanciers qui ont les premiers leur adresse d'hypotheque sur le present acquest Et ne pourra le dit s^r de la Brizolliere apres avoir delegué les debtes qui se trouvent plus antiennes et plus privilegiées que celles du fait de son ayeul deleguer d'autres debtes a payer par le dit s^r de Malherbe que celles qui seront de l'obligation de son ayeul par ce que neantmoins si apres toutes les debtes de cette nature payées le prix entier du contract n'était pas consommé le dit s^r de la Brizolliere deleguera ensuite les plus antiennes debtes du fait du dit s^r son pere jusques a la concurrence de ce qui restera a payer du prix du dit contract. Il sera tenu le dit s^r de la Brizolliere de porter qu'il n'y aura point de debtes plus privilegiées d'aisnées a payer que celles qu'il deleguera sur la foy de laquelle obligation, declaration et affirmation que fait par le present le dit s^r de la Brizolliere et baille a payer les debtes les plus aisnées et privilegiées sur la terre et fiefs vendus le dit s^r de Malherbe du Bouillon s'oblige sans prendre d'autres mezures pour la seureté de son

argent de satisfaire aux dits payements en faisant par le dit s^r de la Brizolliere sister les creanciers en cette ville pour recevoir leur argent en satisfaisant aux frais des rembours ou bien s il ne peut faire sister les dits creanciers l'argent sera porté aux lieux ou il conviendra par une personne qui sera envoyée par le dit s^r de Malherbe du Bouillon à condition que le dit s^r de la Brizolliere payera les frais des voyages et sejours et aura les risques du transport de l'argent et s'il y avoit des contestations pour faire les rembours ou qu'il y eut des cautions ou remplacements a recevoir pour la seureté des payements le dit s^r de la Brizolliere fera lever a ses frais les dites contestations et demeurera garant des remplacements ou cautions qui seront fournis en la presence neantmoins du dit s^r de Malherbe lequel ne pourra estre assubjetty a payer aucun interet de l'argent qui pourroit rester en ses mains pour les contestations qui pourront arriver pour les dits rembours dont le dit s^r de la Brizolliere delivrera a ses frais le dit contract au dit s^r de Malherbe du Bouillon en faisant lesquels payements le dit s^r de Malherbe du Bouillon demeurera subrogé pour la seureté de son acquest a l'hypotheque et privilege des debtes qui seront acquittées aux fins de laquelle subrogation laquelle dès a present a esté consentie et acceptée par le dit s^r de la Brizolliere Le dit s^r de Malherbe sera saisy a la diligence du dit s^r de la Brizolliere des pieces et contracts concernant les debtes qui seront acquittées ainsy que des contracts de racquits et quittances dans lesquelles le dit s^r de la Brizolliere sera employé pour faire valloir la dite subrogation que les deniers proviennent du dit s^r de Malherbe du Bouillon a cause du present acquest Et a esté convenu que le dit s^r de la Brizolliere se reglera avec les Relligieux de Mondaye pour ce qui leur a esté donné par Madame de Lougey dans quatre

mois affin que le present acquest soit exempt des poursuites des dits Relligieux soit par la decharge que le dit s^r de la Brizolliere fera juger contre eux de leurs pretentions ou par le payement que le dit s^r de Malherbe leur fera sur les deniers de son contract en cas que le dit s^r de la Brizolliere demeure d'accord de leurs pretentions. Et partant le dit s^r de la Brizolliere s'est dessaisy des dits fiefs, maisons, terres rentes et seigneuries et en a presentement saisy le dit s^r de Malherbe pour par luy en disposer comme de son propre herittage et en entrer en possession comme du terme de Saint-Michel dernier passé a la charge par le dit s^r de Malherbe d'entretenir les baux qui ont été faits de partie de la terre ou de s'accommoder avec les fermiers ainsy qu'il advisera bien et en recueillir les fermages a commencer a courir du jour de Saint Michel dernier sur le prix qu'elles sont de present declarées estre affermées par un projet de declaration qui a esté baillé par le dit s^r de la Brizolliere Lequel projet a esté de luy signé et contremarqué renonçant le dit s^r de la Brizolliere rien pretendre en plus outre la terre de Juvigny laquelle il a cedée au dit s^r de Malherbe en circonstances et dependances et du tout et d'autant qu'il en jouissait par ses mains et par celles de ses fermiers sans rien reserver ny excepter par ce que neantmoins le dit s^r de la Brizollière demeure reservé a se faire payer de ce qui luy est du de fermages ainsy que d'arrerages des rentes fontieres et seigneuriales jusques et compris les termes echus et qui echerront pour l'année seize cent quatre vingt a laquelle fin les baux et contracts demeurent en leur force et vertu par ce que le dit s^r de la Brizolliere ne pourra pourtant se faire payer sur les fruits et recoltes de l'année suivante et autres consecutives que le dit s^r de Malherbe ne soit payé de son fermage des avances qu'il

pourra faire de son dedommagement et desinteressement comme aussy les meubles tant morts que vifs etant sur la dite terre et dans les maisons d'icelle demeurent reservés au profit du dit s^r de la Brizolliere sans que cette reservation luy donne lieu de pretendre aucune chose aux meubles qui tiennent nature de fonds Et aussy le dit s^r de la Brizolliere la jouissance des granges, greniers et celiers jusques au jour de Pasques prochain comme aussy la jouissance de deux chambres du logis ainsy que d'une ecurie avec la liberté de piler les fruits de ceste année au pressoir promettant le dit sieur de la Brizolliere garantir la presente vente envers et contre toutes personnes et a le dit s^r de la Brizolliere promis de saisir toutes fois et quantes le dit s^r de Malherbe des adveux en forme rendus au Roy des dits fiefs, terres et seigneuries ainsy que des baux qu'il est obligé d'entretenir ensemble des adveux reconnoissances gages-pleges qui concernent les rentes, cens et autres droits feodaux auxquels les hommes et tenants des dits fiefs sont subjets suivant l'expression qui en a esté cy-devant faite ainsi que la tenure et mouvance des terres qui dependent des dits fiefs et generalement toutes les pieces et tiltres qui regardent le present acquest. S'est aussy le dit s^r de la Brizolliere obligé de fournir toutes fois et quantes un acte en forme au dit s^r de Malherbe du Bouillon par lequel Brice Deslandes escuyer sieur de Boisjosselin ayant epousé Dame Marie des Royer renoncera aussy bien que la Dame sa femme a avoir aucune hypotheque pour ce qui leur peut estre deu soit en consequence de leur traicté de mariage ou autrement sur le present acquest. Lequel acte contiendra que le dit s^r Deslandes et la dite Dame sa femme reconnoissent les autres biens du dit s^r de la Brizolliere plusque suffisants pour estre payés de ce qui leur est du faisant le dit s^r de

la Brizolliere pour l'execution du present et des choses resultantes ellection de domicile irrevocable en la maison de Leroux scize paroisse S^t^-Pierre où il convient que non obstant mutation de proprietaire les assignations luy seront faites au dit lieu comme si elles etoient faites en sa personne ou son domicile naturel prorogeant la jurisdiction de M^r^ le Bailly de Caen ou son lieutenant pour toutes les affaires qui pourront resulter du present contract, renonçant demander son renvoy ailleurs à l'entretien desquelles pactions les dits s^rs^ de Malherbe du Bouillon et de la Brizolliere se sont respectivement obligés sur l'obligation de tous leurs biens. Arresté aujourduy troisieme d'Octobre seize cent quatre vingt presence de Henry de Blais escuyer et de Robert Letremançois escuyer advocat à Caen.

TESTAMENT

de Jean-Baptiste-Antoine de MALHERBE, Chanoine de l'Église de Paris, Grand Vicaire de Pontoise, Abbé de Tyron et de Livry.

Nous donnons ce Testament *in extenso;* rien ne saurait, en effet, faire mieux connaître la bonté d'âme, l'élévation de caractère et l'extrême modestie, dont fit preuve toute sa vie l'Éminent Abbé.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,

Voici mes dernières volontés, mon seul et unique testament.

Je veux être enterré sans cérémonie et si c'est à Paris que je meurs, le plus simplement qu'il est d'usage pour un Chanoine de l'Eglise de Paris, voulant qu'au lieu des vains frais de tenture ou autres de cette espèce, il soit employé le jour de mon enterrement la somme de 600 [lt] pour délivrer du Châtelet un ou plusieurs de ceux qui y sont retenus pour dettes au choix de mon executeur testamentaire parmi ceux ou celles qui seront jugés le plus nécessaires à leur famille et en tout le plus dignes de secours: Si je ne meurs pas à Paris, *moitié de cette somme* seulement sera employée dans cet esprit le jour de ma mort en bonnes œuvres dans le lieu de ma mort par le curé de la paroisse, au discernement duquel et à la charité duquel je m'en rapporte.

Pour épargner à mes Confrères et au Clergé de l'Eglise de Paris la fatigue et l'embarras du convoi dans l'éloignement où je suis de l'Eglise de Notre-Dame lieu de ma sepulture; Si je meurs à Paris, je souhaite que le soir veille de mon service et enterrement, mon corps soit transporté en voiture sans appareil dans l'Eglise paroissiale du Cloître de Notre-Dame, où la levée s'en fera le lendemain, comme j'en ai vu des exemples.

Je prie le Chapitre de l'Eglise de Paris d'empêcher Mr l'Abbé d'Agoult, s'il est Doyen lors de ma mort, de remplir à mon égard les tristes fonctions de sa place, elles coûteraient trop à son cœur.

Je prie aussi le Chapitre de la dite Eglise, dans le sein duquel j'ai été élevé et j'ai vécu pendant 32 ans et auquel je dois respect, reconnaissance et attachement de vouloir bien accepter pour sa Bibliothèque, comme un leger gage de mes sentiments, le recueil complet jusqu'à ce jour des Memoires de l'Academie des Sciences et de celles des Inscriptions que j'ai, que je sais qui manquent à cette Bibliothèque et qui peut être utile a Messieurs du Chapitre auxquels je demande à chacun en particulier part dans leur souvenir et leurs prières pour un ancien confrere qui leur est tendrement attaché je veux que dans le mois de ma mort il soit remis à Mr le Curé de Livry en Aunois la somme de 300 tt pour être distribuées par lui, sans en rendre compte, dans le courant de trois mois aux personnes de sa paroisse qu'il jugera le plus dignes de ce secours et en quelle façon il le jugera à propos.

Je veux aussi que dans le mois de ma mort, il soit remis à Mr le Curé de Livry la somme de *100 francs* pour l'honoraire de *100 Messes* qu'il dira dans le courant de l'année pour le repos de mon âme.

Voulant épargner à ceux des habitants du dit Livry, de Clichy, de Courbevois et de Montfermeil qui doivent à l'Abbaye des cens et rentes, soit seigneuriales, soit foncières, toutes poursuites et inquiétudes je leur fais remise de ce qui s'en trouvera dû à ma mort, ainsi que des amendes prononcées, ou frais à repeter contre eux, sans y comprendre les arrerages des

fermages, ni des rentes foncières dues par les maisons de Mad[e] la Marquise de Plessis Belliere et de M[r] Doyen dont il sera tenu compte à ma succession.

Je veux qu'il soit délivré dans les trois mois qui suivront ma mort la somme *de 2.000* [lt] à la Communauté de l'Abbaye de Tyron pour être distribuée dans les paroisses de la campagne ou la mense Abbatiale a des revenus aux pauvres les plus nécessiteux par les mains du Curé des dites paroisses.

L'état de répartition de la sus dite somme *de 2.000* [lt] entre ces paroisses sera fait par les P. P. prieur, procureur, célérié de la dite Abbaye de Tyron sur la connaissance qu'ils ont tant des revenus de la mense Abbatiale dans ces paroisses que leurs besoins, lequel état sera rapporté avec les reçus de Messieurs les Curés à mon executeur testamentaire, qui en donnera decharge à la communauté de Tyron.

Je prie mon frère dont je connais l'équité, de faire distribuer dans l'année de ma mort la somme *de 600* [lt] dans la proportion et en la manière qu'il jugera à propos, aux pauvres des paroisses de *Courvaudon*, où est située ma terre du *Bouillon*, *d'If proche Caën*, où j'ai une ferme et de *Tessel* où j'ai été nourri.

Je laisse à mes héritiers naturels mes biens suivant la Loi et les Coutumes où ils se trouvent situés.

Je laisse à Mad[e] la Marquise de Fontenay mon heritière en partie et ma sœur, comme une attention qui peut lui être agréable, les portraits au pastel de ses deux filles, ceux de mon frère et de ma belle-sœur; celui de Mad[e] la Marechale de Villars par Gobert et celui de M[r] l'Abbé de S[t] Pierre par Rigaud.

Je lègue à mon frère le portrait de Mad[e] de Fontenay notre sœur et celui de François de Malherbe. Je laisse à Mad[e] la

BIBLIOTHECA

Marquise de Malherbe ma belle-sœur, comme un gage de mon attachement et de ma reconnaissance pour l'amitié qu'elle m'a toujours témoignée, ce que j'ai de porcelaine de France pour le service de la table, la priant de me conserver dans son souvenir une place dont je connais tout le prix.

Je lègue a Mad[e] la Marquise de Mathan, l'aînée de mes nièces quatre flambaux de table dorés d'or moulu avec leurs bobèches et 12 cuilleres à café de vermeil de Strasbourg. Je lègue à Mad[e] la Marquise de Blangy 2[de] de mes nièces la table que j'ai fait faire à Rome d'echantillons de marbre et une autre petite de marbre blanc sculptée en broderie que j'ai aussi rapporté de Rome et le secretaire de la Chine en armoire dont je me sers. Je laisse à ma 3[me] nièce Religieuse au Monastère de la Visitation à Caën un petit tableau original de Coypel representant la S[te] Vierge tenant l'enfant Jesus.

Je prie Mons[r] l'Abbé d'Agout, Chanoine et Doyen de l'Eglise de Paris, aux conseils, aux exemples et à la tendresse duquel je dois plus que je ne peux exprimer, de vouloir bien me donner la dernière preuve d'une amitié, qui dure depuis 1731, en acceptant la qualité de mon exécuteur testamentaire et le présent d'une montre d'or à répétition comme un témoignage de mon tendre souvenir et comme un meuble nécessaire qu'il s'est toujours refusé pour être plus en état de se livrer envers les autres à son inclination noble et bienfaisante.

Je legue à M[r] le Marquis d'Agout l'aîné des neveux de M[r] le Doyen ce que j'ai de vaisselle d'argent à mes Armes, présent peu considérable en lui-même et dans lequel je le prie de n'envisager que mes sentiments personnels pour lui et une attention bien au-dessous de ce que je dois à la bienveillance soutenue de son oncle.

Je prie Mad^e la Marquise de Sugeres de vouloir bien accepter deux tableaux de paysage avec des animaux de Rose Vecelsio et deux petits paysages de *Bartholomee* pour lui rappeler le souvenir de quelqu'un qu'elle a honoré de l'amitié la plus flatteuse et la plus constante. [Cet alinéa est entièrement biffé.]

Voulant reconnaître les bons services et l'affection de mes domestiques, je donne à *Pierre Benard*, ci devant mon valet de chambre et à sa femme *Varin*, qui a été ma gouvernante 150 ^lt de rente viagère sur leurs deux têtes pour leur procurer plus d'aisance et de secours dans la vieillesse en surplus du contrat de 300 ^lt que je leur ai fait par devant notaire, lorsqu'ils ont quitté mon service.

Je donne à *François Bailleul* et à sa femme *Jumeau* mes concierges à l'Abbaye de Livry le gage *de 600* ^lt en pension viagère pendant la vie des deux et à la mort de l'un des deux 50 ^lt seulement au survivant, sans préjudice du billet de 100 ^lt de rente viagère qu'ils ont entre les mains signé de moy pour le prix de leurs meubles qu'ils m'ont vendus.

Plus je leur fais don des meubles de la chambre qu'ils occupent chez moy à Livry tels qu'ils se trouveront à ma mort avec trois paires de draps à leur usage et 6 douzaines de serviettes d'office.

Plus je leur donne les douzes couverts d'argent, les deux cuilleres à ragoût, et les six cuilleres à café d'argent sans mes armes qui restent ordinairement à Livry.

Je donne à la nommée *Marguerite* servante du concierge à Livry quatre années des gages faisante en tout 200 ^lt.

Je donne à Hubert mon valet de chambre la somme de 500 ^lt en pension viagère, dont à sa mort je veux qu'il en soit conservé 300 ^lt à la femme qu'il a aujourd'hui.

Plus je donne au sus dit Hubert ma garde-robe, tant à Paris qu'à Livry, y compris le plat à barbe, les boîtes à savonnettes et deux petits flambeaux de toilette d'argent aux Armes de la famille.

Je laisse à *Pierre Doré* mon 1[r] laquais *une année* de ses gages et autant de *pistoles* en pension viagère qu'il aura été d'années à mon service et dans le cas où il y en aurait dix commencées, au lieu de ce que dessus je lui donne en pension viagère ses gages montant à 150 [lt], laquelle pension lui sera payée pour la 1[re] année comme échue au jour de ma mort et ainsi d'année en année toujours d'avance.

Je veux que Nicolas Murar mon 2[d] laquais et frotteur soit traité en tout comme cy dessus Doré.

Je donne à *François Alleaume* mon cocher la somme de 250 [lt] un fois payée et autant de pistoles en rente viagère qu'il aura été d'années à mon service et dans le cas où il en aurait été dix commencées, je lui donne au lieu de ce que dessus 200 [lt] de pension viagère dont la 1[re] année lui sera payée comme échue au jour de ma mort et ainsi toujours d'avance d'année en année.

Je donne au nommée *Guerin* garçon de cuisine deux années de ses gages qui sont *200* [lt] et dans le cas où il aurait été dix ans commencées à mon service ses gages au lieu de ce que ci-dessus, tourneront en pension viagère, dont la 1[re] année payable comme échue au jour de ma mort et ainsi toujours d'avance d'année en année.

Je donne au nommé Jean qui est chez moy à l'écurie 100 francs une fois payés et un habit complet d'une bonne étoffe de laine.

Je donne au *savetier* qui est à ma porte à Bellechasse 50 francs une fois payés.

Je veux que *les 120*[lt] par an, que je donne sans engagement au nommé *Drouart* depuis que j'ai quitté le Cloître Notre-Dame, où il me servait en qualité de portier, continuent à lui être payés par quartier jusqu'à sa mort.

Ma volonté est qu'il ne soit fait aucune retenue de dixieme, vingtieme ou autre pareille taxe presente ou avenir sur les pensions viagères que je laisse pour recompense des services à moi rendus.

J'ai lieu d'être persuadé que mes présentes dispositions auront leur entière et prompte exécution, laissant plus de 200.000[lt] de biens-fonds tant à Paris qu'en Normandie, sans dettes d'aucune espèce et que ma succession ne pouvant être inquiétée à raison des réparations, ni de l'Abbaye de Tyron au moyen des lettres patentes enregistrées au Parlement le 22 Janvier 1760, qui réunissent à perpetuité sa mense abbatiale à la mense conventuelle en exemption de toutes charges, ni de l'Abbaye de Livry, qui n'a aucune ferme, dont l'eglise et les lieux claustraux sont à la charge des Religieux par les concordats, et dont l'abbatiale est entretenue et meublée depuis que j'ai ce bénéfice de façon à tranquilliser parfaitement les Economats et un successeur quelconque. Pour le surplus, si dans ce present testament j'ai oublié de remplir quelque devoir de justice ou de convenance, j'ai la confiance que mes héritiers dont je connais les sentiments d'honneur, d'équité et d'amitié pour moy, y suppleeront, et je les en prie. Fait à Paris ce 23 janvier 1761.

Signé : l'Abbé de Malherbe

Le nommé *Pierre Doré* mon 1^r^ laquais n'étant plus à mon service les dispositions qui le regardaient auront lieu pour celui qui à ma mort se trouvera être auprès de moi en la même qualité.

Pareillement le nommé *Guerin* étant sorti de chez moi et se trouvant remplacé par une fille de cuisine, mes dispositions qui le regardaient auront lieu pour la fille, ou le garçon de cuisine qui se trouvera chez moi à ma mort.

Je donne au nommé *Gomond*, mon jardinier à l'Abbaye de Livry une année de ses gages sans qu'il puisse emporter aucun ustensile du jardinage sous pretexte de droits, et en outre dans le cas où il aurait été dix ans commencés à mon service je lui donne *100*^lt^ de pension viagère, dont la 1^re^ année lui sera payée comme échue au jour de ma mort et ainsi toujours d'avance d'année en année sans aucune retenue, ainsi qu'il est marqué dans le testament ci-dessus, que je confirme par le present Codicile en tous les points auxquels il n'a point été par lui dérogé. Fait à Paris, ce 12 Avril 1766.

Signé : l'Abbé de Malherbe.

Ma terre du Bouillon ayant été vendue en l'année 1767, je réduis à 400^lt^ le legs de 600^lt^ que je priais mon frere de faire distribuer aux pauvres des paroisses de Courvaudon où la terre du Bouillon est située, d'If et de Tessel et mon intention est que la dite somme de 400^lt^ soit distribuée dans les deux seules paroisses d'If et de Tessel.

La nommée *Varin Delaunay*, qui avait été la gouvernante de mon enfance, et depuis la femme de Pierre Bénard, mon valet

de chambre, étant morte en 1768, le legs, que je faisais de 150[lt] sur leurs deux têtes, n'aura pas lieu Benard pouvant s'en passer et n'y ayant plus les mêmes droits que du vivant de sa femme.

L'état de la santé de Mons[r] l'Abbé d'Agout étant devenu tel que je dois lui épargner les embarras de mon exécution testamentaire, je révoque la disposition par laquelle je le nommais et le prie de n'en pas moins accepter le legs de ma montre et si à ma mort il se trouve dans mes papiers une reconnaissance de lui par laquelle il paraisse me devoir encore partie d'une somme de 10.000[lt] que je lui avais prêtée le 30 novembre 1766, mon intention est que cette reconnaissance soit regardée comme nulle, jetée au feu et qu'il ne soit rien reçu de cette somme par mes héritiers, auxquels je recommande d'user en cette occasion de toute la délicatesse possible.

Au lieu et place de Mons[r] l'Abbé d'Agout, je substitue pour être mon exécuteur testamentaire Mons[r] l'Abbé de Garg Grand Vicaire de Bayeux et Prieur de Jardis, que je prie de vouloir bien se charger de cette commission de confiance et d'amitié, sentiments que je lui dois par justice et par reconnaissance.

Le legs que je faisais à Mons[r] le Marquis d'Agout de ma vaisselle d'argent relativement à l'exécution testamentaire pour laquelle je m'adressais à Mons[r] l'Abbé d'Agout son oncle, je le révoque et transporte à Mons[r] l'Abbé de Garg dans l'idée qu'il pourra contribuer à lui faire habiter avec plus d'agrément son Prieuré de Jardis présent onereux que je lui ai fait.

Fait à Paris, le 30 janvier 1769.

Signé : l'Abbé DE MALHERBE.

M'étant démis de mon Abbaye de Livry les trois articles du présent Testament qui y avaient rapport ne doivent plus avoir lieu et seront regardés comme nuls; je revoque les legs que je faisais au Curé, aux pauvres et aux habitants. Ayant eu le malheur de perdre ma digne et respectable amie Mad[e] de Surgeres, le legs que je l'a suppliais de vouloir accepter, M. son fils a consenti à recevoir ce qui le composait.

La ferme d'Ifs sortant de mes mains par la vente que j'en fais le legs que je faisais aux pauvres de cette paroisse n'aura plus lieu, je le transporte à ceux de la paroisse de Mondeville, où j'acquiers une terre de valeur à peu pres égale, et je veux que les 100 Messes pour le repos de mon âme y soient dites, comme elles l'auraient été à Livry. Ne demeurant plus à Bellechasse ni même à Paris, le legs que je faisais à l'homme que j'avais à la porte de cette maison n'aura plus lieu.

Le nommé *Nicolas Murar* n'étant plus à mon service, le legs que je lui faisais n'aura plus lieu.

Je donne au nommé Jean qui sert chez moi à l'écurie et qui m'a servi en Normandie ses gages en pension viagère, s'il est à mon service à ma mort, au lieu du legs que je lui faisais et avec les mêmes clauses des legs de mes autres domestiques.

François Bailleul et sa femme n'étant plus mes concierges à l'Abbaye de Livry dont je me suis démis et ayant voulu par affection me suivre en Normandie où ils sont pareillement mes concierges dans la maison de Mondeville, je leur confirme la même rente viagère, le don des meubles de la chambre qu'ils occuperont à Mondeville et de tous les autres effets que je leur léguais comme concierges à Livry.

La nommée Marguerite ci-devant servante du concierge à

Livry ne m'ayant suivie et n'étant pas à mon service en ce moment, le legs que je lui faisais est nul.

Fait au château de Carabillon en Normandie, ce 12 Septembre 1769.

Signé : l'Abbé DE MALHERBE.

François Bailleul et sa femme m'ayant quitté sans aucune bonne raison le 20 février de la présente année et persevere pendant plusieurs mois, que je leur ai donnés pour revenir à résipiscence, dans leur resolution, je n'étais tenu à rien envers eux ; cependant eu egard à leurs anciens services et à l'état où ils se trouvent je leur ai promis au mois d'Août donner une gratification annuelle de 300ᵗᵗ laquelle pour les considerations ci-dessus je veux qui se tourne apres ma mort en pension viagère sur les deux têtes, et dont jouira en entier le survivant des deux ; je souhaite de plus que cette pension soit payée par quartier de 3 mois en 3 mois comme je lui ai promis et que je l'exécute, en sorte qu'ils tombent au 1ᵉʳ de chaque quartier 100 fr. exempts de toute espèce de retenue, comme je veux qu'en soient aussi exempts les legs que je fais par le présent testament à mes autres domestiques ; je comprends dans les 100 fr. par quartier que je lègue à François Bailleul et à sa femme les 100 fr. par année que je suis engagé par billet de ma main à leur payer pour prix des meubles qu'ils m'avaient cédés à Livry, le tout faisant vente et legs la somme de *400*ᵗᵗ. Fait au château de Carabillon, ce 4 Novembre 1770.

l'Abbé DE MALHERBE.

LETTRES

par lesquelles Messire Augustin-François de MALHERBE, Marquis de MALHERBE, est nommé Membre de l'Université de Caen.

Ces lettres sont datées de Caen 12 mai 1781 ; au bas, la signature du Recteur, du Secrétaire et le Scel de l'Université.

Universis præsentes literas inspecturis Joannes Antonius Nicolaus Godeffroy, Præsbiter Sacræ Theologiæ Doctor, nec non celeberrimæ Universitatis Cadomensis Rector, Salutem in Domino, notum facimus et testamur dilectum nostrum Augustinum Franciscum de Malherbe, Equitem, Marchionem de Malherbe esse officiarium nostræ Universitatis et hoc titulo in congregationibus generalibus ejusdem Universitatis appellatum fuisse, Ipsumque hoc anno Academico comparuisse ; his de causis quantum in nostrâ potestate situm est, nos eumdem Dominum de Malherbe pro vero et optimo nostræ Universitatis officiario habemus et reputamus, eoque nomine et titulo ipsum, Illius Procuratorem, nuntios resque et bona illius ubicumque sita fuerint sub nostrâ et dictæ Universitatis protectione et custodiâ posuimus et ponimus per præsentes, Eumque immunitatibus, privilegiis et libertatibus ab Augustissimis Regibus nostris prædictæ Universitati nostræ concessis, uti, frui et gaudere voluimus, atquè etiam deffendi quocumque se duxerit ; In cujus rei fidem legitimumque testimonium has præsentes literas Eidem Domino de Malherbe, de jure valiturat per Regis consiliarium generalem Universitatis et facultatum scribam secretarium expediri, easque, ut moris est, sigillo nostro Rectorio muniri jussimus. Datum Cadomi Anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo primo. Die verò duodecimâ maii.

Signé : Godeffroy Rector.

De mandato

Bunel, secretaire

Scel de l'Université.

TABLE

Pages

DESCRIPTION DU MANUSCRIT V

AVANT-PROPOS VII

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE. XVII

MÉMORIAL généalogique 1

ÉPITAPHE de la famille de Malherbe dans l'ancienne église Saint-Sauveur 55

SÉPULTURES de la famille de Malherbe dans la chapelle Saint-Quentin, en l'église Saint-Pierre de Caen. 69

VENTE, par Messire Royers de la Brizollière à Messire François de Malherbe du Bouillon, de la terre et seigneurie de Juvigny. . 85

TESTAMENT de Jean-Baptiste-Antoine de Malherbe, chanoine de l'Église de Paris. 95

LETTRES par lesquelles Messire Augustin-François, marquis de Malherbe, est nommé membre de l'Université de Caen. . . 109

TABLE DES GRAVURES

Vue de Juvigny en 1743. . . . . Frontispice

Inscription qui figurait au siècle dernier dans le chœur de l'Église de Juvigny . . . . . Pages VIII

Pierre tombale de Henriette Le Prevost de Reviers, Marquise de Malherbe IX

Ancien Manoir de Juvigny XII

Portrait de Henriette le Prevost de Reviers, Marquise de Malherbe XVI

Anciennne Église S'-Sauveur du Marché à Caen . . 56

Caen. — Imprimerie Ch. Valin, 7 et 9, rue au Canu.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

NOV 12 '76

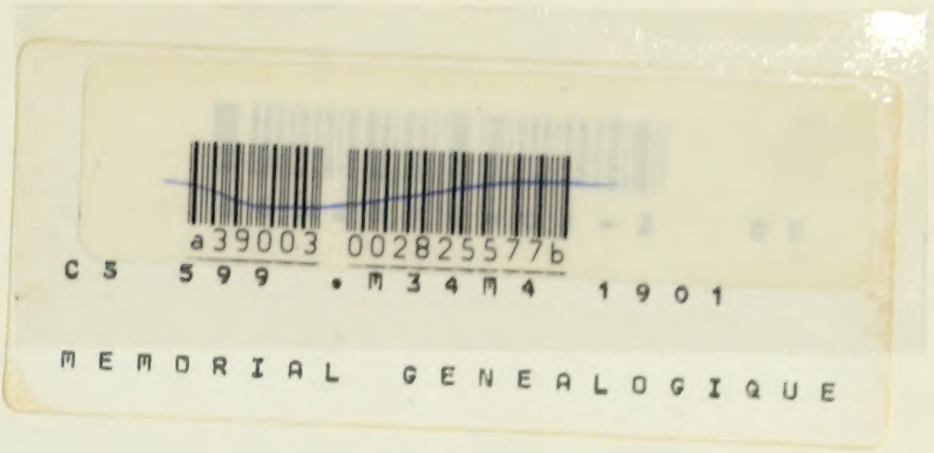
a39003 002825577b
C5 599 .M34M4 1901
MEMORIAL GENEALOGIQUE

CE CS 0599
.M34M4 1901
COO
ACC# 1052490
MEMORIAL GEN

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 10 14 01 04 20 3